

EUROPEAN COMMISSION



Humanitarian Aid

COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE
– DG ECHO

**REVUE DES QUESTIONS LIÉES À L'EAU ET À
L'ASSAINISSEMENT EN RAPPORT AVEC LE
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS HUMANITAIRES
AU TITRE DU RÈGLEMENT DE LA CE RELATIF À
L'AIDE HUMANITAIRE**

Modèle de lignes directrices

2005

***visant à intégrer l'eau et l'assainissement dans les
situations d'urgence, les crises persistantes, les liens entre
l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement et les
opérations de préparation aux catastrophes***



www.aguaconsult.co.uk

Le présent rapport a été financé par la Commission européenne et établi à sa demande. Les points de vue y exprimés ne reflètent cependant que les avis des consultants.

Table des matières

Remerciements	v
Abréviations	vii
1 Introduction	6
1.1 <i>Contexte</i>	6
1.2 <i>Utilisateurs des lignes directrices</i>	6
1.3 <i>Objectif et champ d'application</i>	7
1.4 <i>Organisation des lignes directrices</i>	8
2 L'approche stratégique d'ECHO concernant le financement de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les situations d'urgence	10
2.1 <i>Introduction</i>	10
2.2 <i>Principales stratégies d'ECHO dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en situations d'urgence</i>	10
2.2.1 <i>Approches basées sur les besoins</i>	10
2.2.2 <i>La politique de crise oubliée d'ECHO</i>	11
2.2.3 <i>L'état de préparation aux catastrophes</i>	11
2.2.4 <i>Concentration sur les résultats</i>	12
2.2.5 <i>Récupération des coûts</i>	13
2.3 <i>Catégorisation des scénarios d'intervention dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène</i>	13
2.3.1 <i>Interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans les situations d'urgence aiguë</i>	14
2.3.2 <i>Interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans des situations d'urgence chronique</i>	15
2.3.3 <i>Interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans des situations d'urgence post-aiguë</i>	16
3 Questions transversales présentant un intérêt pour ECHO dans les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et dans les LRRD	17
3.1 <i>Participation</i>	17
3.2 <i>Genre</i>	20
3.3 <i>Environnement</i>	22
3.4 <i>Concentration sur les plus vulnérables</i>	22
3.5 <i>Protection</i>	25
3.6 <i>Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement</i>	26
4 Principales phases de mise en œuvre des opérations d'ECHO dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	28
4.1 <i>Évaluation des besoins</i>	28
4.1.1 <i>Évaluations des besoins dans les urgences aiguës</i>	29
4.1.2 <i>Évaluations des besoins dans les urgences post-aiguës ou chroniques</i>	31

4.2	<i>Approches intégrées</i>	34
4.3	<i>Durabilité</i>	36
4.4	<i>Surveillance et évaluation</i>	37
5	Urgences aiguës	40
5.1	<i>Définition des urgences aiguës et de leurs causes</i>	40
5.2	<i>Approches d'intervention pour les urgences aiguës</i>	41
5.2.1	Les stratégies d'expédition	41
5.2.2	Stratégies basées sur la communauté	42
5.2.3	Stratégies basées sur le système	43
5.3	<i>Urgences aiguës provoquées par des catastrophes naturelles</i>	43
5.3.1	Inondations	43
5.3.2	Tremblements de terre	46
5.3.3	Ouragans et cyclones	49
5.3.4	Volcans	52
5.3.5	Glissements de terrain	55
5.4	<i>Urgences aiguës provoquées par un conflit</i>	58
5.5	<i>Phase d'urgence post-aiguë dans le cadre de catastrophes naturelles et de conflits aigus</i>	60
5.6	<i>Déplacement provoqué par des urgences aiguës</i>	63
6	Urgences chroniques	66
6.1	<i>Définition des urgences chroniques et de leurs causes</i>	66
6.2	<i>Approches d'intervention pour les urgences chroniques</i>	68
6.2.1	Stratégies communautaires motivées par la demande	68
6.2.2	Stratégies basées sur le système	69
6.3	<i>Urgences chroniques découlant de catastrophes naturelles</i>	70
6.3.1	Sécheresses	70
6.4	<i>Urgences chroniques liées au conflit</i>	76
6.5	<i>Déplacement lié à des urgences chroniques</i>	79
7	Opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour la préparation aux catastrophes	81
7.1	<i>Introduction</i>	81
7.2	<i>Les activités de préparation aux catastrophes d'ECHO</i>	82
7.3	<i>Activités d'atténuation des catastrophes d'ECHO</i>	83
7.3.1	Interventions d'atténuation des catastrophes face aux inondations	84
7.3.2	Interventions d'atténuation des catastrophes dans les zones sujettes aux ouragans	85
7.3.3	Interventions d'atténuation des catastrophes pour les zones sujettes aux tremblements de terre	86
7.3.4	Interventions d'atténuation des catastrophes dans les zones volcaniques	86
7.3.5	Interventions d'atténuation des catastrophes dans les zones sujettes aux glissements de terrain	87
8	Normes et indicateurs	88

8.1	<i>Normes et indicateurs minima</i>	88
8.2	<i>Aperçu des types de normes et indicateurs minima</i>	89
8.3	<i>ECHO et l'application de normes et indicateurs minima</i>	90
8.4	<i>Application souple des normes et indicateurs Sphère dans différents scénarios</i>	92
	Annexe 1 Définitions	105
	Annexe 2 Principales sources d'information	107
	Annexe 3 Références et liens	109

Remerciements

Les présentes lignes directrices ont été élaborées par des consultants à la demande de la direction générale de l'aide humanitaire (DG ECHO) de la Commission européenne, qui est responsable du financement de projets humanitaires dans le monde. Le cabinet de consultance britannique, AguaConsult Ltd., a été chargé de l'étude et de la production des présentes lignes directrices, lesquelles ont été rédigées par les consultants Tom de Veer, Trea Christoffers et Harold Lockwood avec le concours de Peter Sinclair, l'auteur principal du document de conceptioper.

Peter Cavendish, le responsable du secteur Évaluation de la DG ECHO, et son équipe ont apporté une contribution considérable à ce projet en mettant les ouvrages de référence et les moyens logistiques à disposition, en facilitant les contacts avec les bureaux d'ECHO sur le terrain et le groupe Aquarius de la DG ECHO, ainsi qu'en commentant les structures initiales et les projets de version des lignes directrices.

Afin de mener cette étude à bien, les auteurs se sont rendus à Jérusalem, Nairobi, Bujumbura, Dhaka et Banda Aceh, et ils remercient les assistants techniques (AT) d'ECHO présents dans ces pays, ainsi que le personnel des bureaux régionaux et des bureaux sur le terrain d'ECHO pour leur soutien logistique, leurs commentaires sur les lignes directrices et sur les rapports établis à l'issue des voyages sur place, ainsi que pour leurs conseils sur des points importants en rapport avec les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les projets financés par ECHO relevant de leur responsabilité. Les consultants souhaitent, en outre, remercier les membres suivants de la DG ECHO pour les conseils prodigués, les informations fournies et le matériel de base mis à leur disposition : Bart Witteveen, Lammert Zwaagstra, Johan Heffinck, Yorgos Kapranis, Roger Nunn, Chris Mandra et Anwar Hossain, Jürgen Tümmeler, Ayman Daraghmeh et Marco Lenzi.

The auteurs remercient également les représentants suivants des partenaires de mise en œuvre d'ECHO pour l'organisation des visites de projet : Geoff Graves, Eric Fort, Hesham Sawaftah, Abdullah Gessey, Fabrice Martin, Jac Vuillemin, Korblaah Matanawi, Stephane Bonin, Belinda Abraham, Céline Gagne, Roberto Vila, David de la Torre, Debora de Cosmi, Andrea Parisi, Maser Shawkat Haider, Nathalie Stiennon, Guy Siri, Berthold Willenbacher, Ghassan Madieh, John Viste, Ayman Mashni, Othman Abbas, Peter Laban, Ioannis Kastanaras, Nicole Frelechoux, Nasreen Huq et toutes les autres personnes de leur propre organisation et de leurs organisations partenaires locales qui ont contribué.

Les consultants saluent également les contributions de valeur fournies par les ONG, les agences des Nations unies et les organisations sectorielles spécialisées, ainsi que par les donateurs qui ont donné de leur temps pour participer aux travaux de recherche sur ces lignes directrices, notamment

- ACF, France
- Bioforce
- DANIDA
- Dan Church Aid
- Office danois d'aide aux réfugiés
- DFID
- CE, Facilité pour l'eau
- HAP, Genève
- CICR
- IFRC
- IRC, États-Unis
- Interaction, États-Unis
- PAHO
- LSHTM, Royaume-Uni
- Merlin
- MSF, France
- REDR, Royaume-Uni
- Projet Sphère
- HCNUR
- UNICEF
- USAID
- VOICE, Belgique
- WEDC, Royaume-Uni
- OMS

Nous adressons nos remerciements tout particuliers à l'International Rescue Committee (IRC) qui nous a aimablement autorisés à utiliser plusieurs chapitres de son avant-projet de guide dans le domaine de la santé environnementale [Environmental Health Field Guide]. Cet ouvrage contient une

foule d'informations très utiles et aisément accessibles, et renferme un certain nombre de documents produits par l'IRC lui-même et de documents édités par de nombreuses autres organisations. La publication de la version finale du guide de l'IRC est prévue en décembre 2005. Les consultants souhaitent enfin aussi remercier les auteurs des autres publications et documents auxquels il est fait référence dans les présentes lignes directrices et saluent également la contribution importante apportée par de nombreuses organisations du secteur à cette mine de connaissances.

Abréviations

ACF	Action Contre La Faim
CDC	<i>Centre for Disease Control</i> [Centre de contrôle des maladies], États-Unis
EPC	État de préparation aux catastrophes
DANIDA	Ministère royal danois des Affaires étrangères
DIPECHO	Programme de prévention, d'atténuation et de préparation aux catastrophes d'ECHO
DFID	<i>Department for International Development</i> [ministère du développement international] du gouvernement britannique
RDC	République démocratique du Congo
CE	Commission européenne
ECHO	Direction générale de l'aide humanitaire de la Commission européenne
PSE	Projet de santé environnementale (un projet financé principalement par USAID)
SIG	Système d'information géographique
GPS	Système de positionnement à capacité globale
CIC	Comité international de la Croix-Rouge
PID	Personnes intérieurement déplacées
IFR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
IRC	International Rescue Committee [comité international de secours] (États-Unis)
IRC 2	Centre international de l'eau et de l'assainissement, Pays-Bas
ITDG	Groupe intermédiaire de développement de la technologie
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise
LSHTM	<i>London School of Hygiene and Tropical Medicine</i>
LRRD	Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PME	Procédure minimale d'évaluation
MSF	Médecins sans frontières
NGO	Organisation non gouvernementale
E+M	Exploitation et maintenance
PHAST	Transformation participative à l'hygiène et l'assainissement
PRA	Évaluation rurale participative
PAHO	Organisation panaméricaine de la santé
PDU	Point d'utilisation (de l'eau)
REDR	<i>Registered Engineers for Disaster Relief</i> [ingénieurs enregistrés pour l'aide en cas de catastrophe]
Sphère	Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes
SMART	Spécifié, mesurable, acceptable, réaliste, situé dans le temps
POS	Procédures opératoires standard
SES	Système d'eau salubre (un point d'utilisation développé par le CDC)
AT	Assistant technique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
HCNUR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
AV	Analyse de vulnérabilité
VOICE	Organisations volontaires de coopération dans les situations d'urgence
EauAss	Promotion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (au sens le plus large du terme, y compris la capacité institutionnelle au niveau communautaire)
WEDC	<i>Water Engineering and Development Centre</i> [Centre de génie et développement dans le domaine de l'eau], Royaume-Uni
OMS	Organisation mondiale de la santé

1 Introduction

1.1 Contexte

ECHO reconnaît l'importance critique de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les situations d'urgence en tant qu'interventions permettant de sauver des vies, de réduire les taux de morbidité et de garantir l'amélioration tant requise du bien-être et de la dignité de l'homme. Une eau potable salubre, un assainissement adéquat et des comportements d'hygiène positifs sont les éléments constitutifs essentiels de la santé publique. ECHO est, en outre, consciente que dans de nombreuses situations, l'eau est liée à des problèmes plus larges tels que les moyens de subsistance et le conflit. Comme tels, l'eau et l'assainissement constituent l'un des quatre domaines d'intervention clés d'ECHO dans les situations d'urgence, que celles-ci soient dues à des catastrophes naturelles ou à des crises anthropogènes, les autres domaines clés étant le logement, la santé et la nutrition.

Conformément à son mandat et à ses politiques générales, ECHO a élaboré un document politique qui définit les principaux problèmes et aspects à considérer pour les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans les situations d'urgence. Tant le présent document politique, également appelé « document de conception », que le présent modèle de lignes directrices ont été étudiés et développés par une équipe de consultants indépendants en se basant sur des informations et des documents mis à disposition par ECHO, ainsi que sur une documentation plus large extraite d'ouvrages communautaires, de publications sectorielles et de rapports d'évaluation existants. L'équipe a également mené des entretiens approfondis avec les principaux responsables d'ONG opérationnels, de donateurs, d'agences des NU et d'instituts de recherche, tant aux sièges que sur le terrain dans cinq pays.

Le présent modèle de lignes directrices a été développé en suivant le schéma du document de conception afin de permettre au personnel d'ECHO et aux autres personnes d'en comprendre les positions politiques et de les mettre en pratique efficacement. Les lignes directrices se fondent sur une vaste base d'expériences réalisées dans le secteur tant par ECHO lui-même, les ONG, les donateurs et les institutions de recherche que par les agences des NU et les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le modèle de lignes directrices présente les enseignements tirés ainsi que les bonnes pratiques concernant une diversité de domaines d'intervention, notamment les aspects techniques, institutionnels et sociaux de la fourniture de services, ainsi que la promotion de l'hygiène et du changement de comportement. Les lignes directrices se fondent sur des matériaux et sources d'information existants chaque fois que cela s'avère possible.

L'expression « eau et assainissement » (ou « EauAss » en abrégé) utilisée dans l'ensemble de ce document, englobe une grande diversité d'activités couvrant l'approvisionnement domestique en eau, l'assainissement de l'environnement (notamment l'enlèvement des excréments, la gestion des déchets solides et la lutte contre les vecteurs) et la promotion de l'hygiène. Cette définition n'inclut pas la gestion des ressources hydrauliques.

1.2 Utilisateurs des lignes directrices

Le présent document a été commandé par la DG ECHO et ses *utilisateurs* potentiels incluent les groupes suivants :

- le personnel d'ECHO : assistants techniques sur le terrain, personnel des bureaux nationaux ou régionaux, responsables géographiques et personnel d'évaluation au siège de Bruxelles;
- les partenaires de mise en oeuvre d'ECHO et leurs propres partenaires locaux : gestionnaires de projet, ingénieurs de conception, personnel technique et organisateurs sociaux; moniteurs sur le terrain et superviseurs;

- les contractants d'ECHO : personnes impliquées dans l'évaluation des projets d'eau et d'assainissement financés par ECHO;
- les agences externes : personnel de toute organisation externe désireux d'obtenir des informations et de comprendre l'application des politiques d'ECHO dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans les situations d'urgence.

1.3 Objectif et champ d'application

Les présentes lignes directrices ont pour **objectif** global de renforcer la cohérence, la consistance et la qualité des opérations financées par ECHO dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les **objectifs spécifiques** des lignes directrices sont les suivants :

- résumer les principales positions politiques d'ECHO et fournir des exemples de la façon dont celles-ci peuvent être planifiées, conçues et mises en œuvre;
- souligner les questions transversales qu'ECHO considère importantes pour les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement;
- fournir des exemples de bonne pratique et les principaux points de considération dans le cadre de divers scénarios d'urgence résultant à la fois de catastrophes naturelles et de conflits anthropogènes; et
- fournir un accès aux ressources documentaires techniques et aux informations de contact des agences qui oeuvrent dans les domaines de l'eau et de l'assainissement dans les situations d'urgence.

Bien que ces lignes directrices conservent un accent sectoriel, elles traitent d'un nombre de questions plus vastes qui s'appliquent également à d'autres secteurs ; celles-ci n'ont été reprises spécifiquement qu'aux endroits où elles revêtent une importance importante pour les opérations financées par ECHO dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

On notera que les présentes lignes directrices ont été développées dans le but d'illustrer la **bonne pratique** en se fondant sur une analyse critique de l'expérience actuelle et les connaissances acquises dans le secteur. Ces directives n'imposent, en soi, à ECHO **aucune** obligation en ce qui concerne le financement d'interventions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène dans les situations d'urgence.

Les présentes lignes directrices reconnaissent que les victimes de catastrophes sont essentiellement les pauvres et les vulnérables et ciblent spécifiquement les groupes de personnes les plus sévèrement touchés par les catastrophes. De manière typique, ceux-ci incluent les populations pauvres rurales, semi-urbaines et déplacées. Ces groupes disposent généralement des mécanismes d'adaptation les moins développés, vivent dans les régions les plus sujettes aux catastrophes et sont les plus exposés au risque de contracter des maladies liées à l'eau et à l'assainissement lorsqu'une catastrophe survient.

Champ d'application :

Les présentes lignes directrices ont été conçues pour une diversité de buts et un large éventail de groupes cibles, couvrant les objectifs suivants :

- concevoir, planifier et mettre en œuvre des projets d'eau et d'assainissement dans des situations d'urgence;
- évaluer la pertinence des interventions proposées à ECHO dans le domaine de l'eau et de l'assainissement;
- faciliter, surveiller ou évaluer les performances des partenaires d'ECHO ou de leurs partenaires locaux dans la mise en œuvre d'interventions financées par ECHO en matière d'eau et d'assainissement;

- développer les volets “eau” et “assainissement” des stratégies d’intervention d’ECHO dans des régions, pays et régions infranationales spécifiques; et
- servir de guide de référence pour le développement d’approches, de lignes directrices, de programmes de formation et de procédures opérationnelles.

1.4 Organisation des lignes directrices

Les présentes lignes directrices doivent servir de référence pour le personnel et les partenaires d’ECHO. Le document est subdivisé en huit chapitres et complété par un nombre d’annexes.

- Le **chapitre 1** présente les lignes directrices et décrit le contexte dans lequel elles ont été développées, leurs objectifs et leur couverture, les publics cibles et les principales voies d’utilisation par différents groupes.
- Le **chapitre 2** résume la **politique d’ECHO** en ce qui concerne les interventions dans le domaine de l’eau et de l’assainissement et décrit les points stratégiques et leurs implications pratiques dans des projets financés par ECHO tout en résumant la façon dont ECHO classe les scénarios d’urgence en catégories.
- Le **chapitre 3** fournit un aperçu des **questions transversales** et du concept LRRD qu’ECHO juge intéressant pour les interventions dans le domaine de l’eau et de l’assainissement et fournit des exemples de bonne pratique concernant leur application.
- Le **chapitre 4** aborde les grandes **étapes de mise en oeuvre** qu’ECHO juge centrales pour l’exécution de projets, notamment les évaluations à entreprendre avant de pouvoir entamer le projet, l’intégration de la promotion de l’hygiène et la nécessité de traiter la durabilité des systèmes.
- Le **chapitre 5** fournit des détails pratiques des réponses apportées dans le domaine de l’eau et de l’assainissement aux **situations d’urgence aiguë**, notamment une synthèse des impacts typiques couvrant une diversité de catastrophes naturelles et de scénarios d’urgence en rapport avec des conflits. Ce chapitre aborde également les exigences des interventions après une urgence aiguë.
- Le **chapitre 6** fournit des informations pratiques détaillées sur les réponses dans le domaine de l’eau et de l’assainissement apportées aux **situations d’urgence chronique**, notamment une synthèse des impacts typiques couvrant à la fois la sécheresse et les scénarios d’urgence persistants résultant du conflit.
- Le **chapitre 7** fournit les détails des aspects de l’eau et de l’assainissement de projets liés à l’**état de préparation aux catastrophes**, soulignant l’importance à la fois des mesures de prévention et des mesures d’**atténuation** qui peuvent aider à limiter ou à prévenir les dommages potentiels à l’infrastructure dans le domaine de l’eau et de l’assainissement.
- Le **chapitre 8** fournit des informations de base sur le problème des **normes et indicateurs** à utiliser lors de la conception de projets d’approvisionnement en eau et d’assainissement et explique le point de vue d’ECHO en rapport avec les lignes directrices Sphère et leur application pratique.
- Les **annexes** traitent d’une diversité de sujets tels que la définition des termes utilisés dans les lignes directrices, l’énumération des sources de référence utilisées et une liste des principales ressources d’information et agences oeuvrant dans le domaine de l’eau et de l’assainissement en situation d’urgence.

Remarque concernant l’utilisation des lignes directrices et des hyperliens

Le document ne doit pas être lu d’une manière séquentielle, du début jusqu’à la fin. Les utilisateurs sont invités à sélectionner un chapitre ou un scénario d’intervention qu’ils jugent particulièrement utile pour leur travail et duquel ils peuvent extraire des informations. Le texte et les tableaux des présentes lignes directrices renferment également des informations, des exemples ou des études de cas supplémentaires. Ceux-ci sont présentés sous forme de commentaires ou d’encadrés, la présentation différant en fonction de la version du

logiciel MS Word qui est installée sur votre ordinateur (il se peut que vous deviez activer le volet Révision pour lire ce texte).

Toutes les références littéraires contenues dans le présent document sont présentées en indiquant le nom de l'organisation ou de l'agence, suivi du numéro du document de référence utilisé pour cette étude (par exemple : ECHO 7 ou IRC 3), les détails complets de la source et de l'auteur étant fournis en annexe 3.

Les utilisateurs de la version .pdf des présentes lignes directrices ont à leur disposition plusieurs références à des ressources documentaires et techniques. Un clic de la souris sur une référence hyperlien renverra le lecteur à ce document, dans la mesure où il est directement disponible au format électronique, ou vers un site Internet externe si l'utilisateur est relié à l'Internet. Si l'une des références n'est pas directement accessible, le lien hypertexte renvoie le lecteur vers l'annexe où il pourra trouver une référence complète indiquant le titre complet de l'ouvrage, l'auteur ou les auteurs et l'année de publication.

Réactions et commentaires sur les présentes lignes directrices :

Un grand nombre d'organisations d'aide humanitaire et d'organismes spécialisés dans la problématique de l'eau et de l'assainissement ont été consultés lors de l'élaboration des présentes lignes directrices et plusieurs agences ont fait part de leurs réactions et commentaires sur les projets initiaux. La DG ECHO est ouverte à toutes autres remarques ou observations sur l'utilisation et l'application des lignes directrices. Vous pouvez contacter le secteur Évaluation à l'adresse suivante : ECHO-EVAL@cec.eu.int

De plus, des exemplaires sur CD-Rom du présent modèle de lignes directrices et du document de conception peuvent être obtenus sur demande en prenant contact avec la DG ECHO à l'adresse e-mail ci-dessus.

2 L'approche stratégique d'ECHO concernant le financement de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les situations d'urgence

2.1 Introduction

Ce chapitre est basé sur le document politique ou document de conception concernant la fourniture d'eau et l'assainissement d'ECHO. La première partie de ce chapitre donne un aperçu des aspects les plus importants des approches stratégiques d'ECHO et donne une orientation sur la façon dont ces politiques peuvent être traduites au mieux en pratique sur le terrain. La seconde partie de ce chapitre explique la façon dont ECHO classe par catégories différentes urgences à la fois en termes de type d'événement (à savoir une catastrophe naturelle ou des urgences liées au conflit), ainsi que par la nature de l'événement lui-même (à savoir début soudain ou scénarios persistants).

2.2 Principales stratégies d'ECHO dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en situations d'urgence

ECHO a un nombre de priorités et de politiques qui influencent le type et la plage de projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement qu'il finance. Il est important de comprendre la façon dont ces politiques peuvent avoir un impact sur la conception et l'exécution de projets et ce qui est attendu des partenaires lors de l'exécution d'activités tombant dans ce cadre politique. Les principales politiques qui ont un impact sur la fourniture d'eau et d'assainissement sont énumérées ci-dessous par ordre approximatif en partant de celles qui sont appliquées au niveau mondial en descendant jusqu'à celles qui sont les plus pertinentes au niveau du projet; certaines politiques (à savoir l'approche basée sur les besoins) s'appliquent verticalement, autrement dit au niveau à la fois global et au niveau du projet.

2.2.1 Approches basées sur les besoins

La politique d'ECHO consiste à identifier et à intervenir dans des zones présentant le plus grand besoin humanitaire, à la fois au niveau mondial et au niveau local. Pour les situations chroniques, les besoins sont évalués et comparés sur la base d'indicateurs globaux et d'évaluations complètes effectuées au niveau du terrain. Les ressources sont mesurées et dirigées vers les secteurs spécifiques (à savoir la santé, l'eau et l'assainissement, la nutrition et l'abri) et vers les populations affectées qui en ont le plus besoin. La rareté de l'eau et les impacts potentiels que ceux-ci peuvent avoir sur une région ou un pays tels que l'augmentation de la probabilité de conflit est un facteur qu'ECHO considère comme étant important au moment de déterminer l'allocation des ressources.

Pour les urgences imprévues ou à déclenchement soudain, les décisions sont basées sur des évaluations multisectorielles éclairées, établissant des priorités tant des besoins spécifiques au secteur que des emplacements géographiques. Des évaluations basées sur des indicateurs globaux (ECHO11, ECHO14, ECHO15), ainsi que sur des données recueillies sur le terrain par le personnel et les partenaires sont utilisées pour diriger les ressources vers les endroits où elles sont le plus requises. Pour les urgences, cette approche s'applique essentiellement au niveau sectoriel par l'allocation de ressources dans les divers secteurs de la santé, de l'abri, de la nutrition ou de l'eau et de l'assainissement. Elle informe également la stratégie de projet en garantissant que le financement est dirigé vers ceux qui en ont le plus besoin et vers les zones où la probabilité d'intervention des autres donateurs est la moins grande. Elle veille également à ce que ledit financement soit canalisé par des partenaires capables de s'engager rapidement et efficacement. Tant les besoins absolus que les besoins relatifs (c'est-à-dire les besoins par comparaison avec les niveaux de service

« ordinaires » et par comparaison avec les autres régions) sont pris en considération au moment de prendre les décisions d'allocation des ressources.

Les approches basées sur les besoins en pratique :

- Le besoin dans une urgence se définit comme étant le manque d'accès à l'eau en quantités suffisantes et dans une qualité adéquate à des fins fondamentales, notamment pour boire, pour assurer l'hygiène personnelle, pour cuisiner, etc.
- Le besoin désigne également le manque d'accès à des installations sûres pour l'évacuation des excréments et des mauvaises pratiques d'hygiène.
- La définition du niveau adéquat d'eau variera en fonction de la situation du pays, des niveaux "ordinaires" de service et des conditions climatiques. La quantité minimale d'eau salubre nécessaire à la survie de l'homme est fixée par l'OMS à 3 litres par personne et par jour (lppj), plus 3 à 3 lppj pour la préparation des aliments et l'entretien. Ce niveau d'"allocation de survie" variera cependant aussi en fonction de facteurs tels que le climat, les pratiques culturelles, etc.
- L'analyse du besoin devrait tenir compte à la fois du besoin absolu et des besoins relatifs.
- L'analyse du besoin devrait tenir compte de la capacité actuelle du gouvernement et d'autres acteurs présents sur le terrain à combler le fossé entre le minimum requis et l'actuelle disponible.
- L'analyse du besoin devrait tenir compte de l'intervention réelle ou probable d'autres donateurs ou agences d'aide qui pourraient couvrir une partie du chemin pour combler le fossé entre le minimum requis et l'actuellement disponible.

2.2.2 La politique de crise oubliée d'ECHO

ECHO accorde une attention particulière aux "crises oubliées" et aux besoins humanitaires oubliés dans le monde (ECHO11, ECHO14, ECHO15). L'implication de cette politique a d'importantes répercussions pour le financement par ECHO de projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Premièrement, les crises oubliées se produisent souvent dans les pays caractérisés par des taux élevés de pauvreté structurelle, de faibles niveaux d'infrastructure physique, sociale et institutionnelle et des besoins très importants et répandus en eau et en assainissement. Deuxièmement, cette politique a engendré un déplacement historique de la concentration du financement d'ECHO vers des situations chroniques plus persistantes. Enfin, par leur définition même, les crises oubliées ne bénéficient généralement pas de l'implication d'autres donateurs importants de sorte que les partenaires dépendent inévitablement plus des financements d'ECHO. Lorsqu'ECHO est impliqué dans crises non oubliées et donc « mieux » financées, le défi consiste, davantage que dans d'autres situations, à financer des projets qui sont, en réalité, réellement nécessaires et à éviter le chevauchement de fonds avec ceux d'autres donateurs. Dans pareilles situations, la coordination des donateurs et la surveillance active sur site en la matière sont particulièrement importantes.

La crise oubliée en pratique :

- Dans les décisions de financement visant à soutenir les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ECHO accorde la priorité aux crises oubliées tant au niveau national qu'au niveau infranational où il existe un soutien limité de la part d'autres donateurs pour des victimes de catastrophes ou de conflits.
- En déterminant l'état d'une crise, ECHO tient également compte de la capacité – et de la volonté politique – d'un gouvernement à faire face aux besoins de personnes affectées par un événement ou une situation particulière.

2.2.3 L'état de préparation aux catastrophes

Il est admis que cet élément de l'aide humanitaire doit être renforcé, étant donné qu'il peut souvent s'agir d'une manière plus rentable de travailler, en particulier dans des situations où il existe des événements fréquents ou cycliques de catastrophe naturelle tels que des inondations de bassin fluvial (notamment dans des parties de l'Inde, du Bangladesh et du delta Mékong) ou des cyclones (notamment en Amérique centrale

et aux Caraïbes). Afin d'y parvenir, différentes approches doivent être formulées et adoptées et les mécanismes de planification doivent être adaptés. ECHO s'occupe déjà de l'état de préparation aux catastrophes au niveau local ou communautaire par le biais de son fonds DIPECHO (ECHO 18), mais il reste beaucoup à faire sur le plan de la rationalisation de la réduction du risque. Le concept d'état de préparation aux catastrophes inclut également des mesures d'atténuation qui peuvent, si elles sont dûment exécutées, traiter certains des impacts négatifs des catastrophes naturelles. ECHO considère que l'atténuation des catastrophes devrait être incorporée dans tous les aspects et toutes les phases d'une réponse à une crise immédiatement après la phase de sauvetage. L'objectif global d'ECHO dans l'état de préparation aux catastrophes consiste à voir les approches de réduction du risque des catastrophes intégrées dans des cadres politiques nationaux plus larges, couvrant des aspects incluant la planification, le zonage, la conception et des normes de construction. Cf. également : ECHO6.

L'état de préparation aux catastrophes en pratique :

- L'état de préparation aux catastrophes inclut des aspects sociaux ou organisationnels tels que l'établissement au sein de communautés de commissions pouvant être mobilisées dans l'éventualité d'une catastrophe ou la formation entre les communautés et le gouvernement local de liens permettant la diffusion d'avertissements précoces et de protocoles d'aide.
- L'état de préparation aux catastrophes inclut également des mesures techniques telles que la fourniture de récipients adéquats pour le stockage de l'eau et de produits de traitement de l'eau (ex. : de l'alun, également connu sous le nom de sulfate d'aluminium, ou du chlore) à des moments spécifiques de l'année dans des zones sujettes aux catastrophes naturelles.
- Les mesures d'atténuation visant à garantir une protection structurelle aux installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement constituent un élément très important de l'état de préparation aux catastrophes. Les mesures d'atténuation peuvent se prendre au niveau domestique (notamment surélever ou renforcer des puits de latrine sujets aux inondations) ou au niveau communautaire (notamment prévoir les points d'entrée aux sites les moins sujets aux glissements de terrain ou améliorer la conception et le choix de l'emplacement des réservoirs de stockage d'eau).

2.2.4 Concentration sur les résultats

Les organisations d'aide ont mesuré historiquement les progrès réalisés en utilisant des indicateurs de *produit* se concentrant sur des résultats concrets (par exemple, le nombre de latrines ou de points d'eau construits, le nombre de sessions de formation à l'hygiène organisées, etc.), qui fournissent très peu de preuves de l'efficacité réelle des interventions. Les accords cadres de partenariat (ECHO 9) d'ECHO soulignent la nécessité pour les partenaires de se concentrer davantage sur le produit exprimé en tant que résultats dans l'évaluation de la réalisation de l'impact. Si l'adoption d'une approche basée sur les résultats peut fournir une mesure plus sensée de l'efficacité de l'aide, les impacts des interventions effectuées dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sont souvent difficiles à mesurer. L'attribution de tout changement mesurable (par exemple, une réduction de la prévalence de la diarrhée) dans une situation ou un intrant particulier tel qu'un projet dans le domaine de l'eau l'est encore beaucoup plus compte tenu du nombre de facteurs de confusion qui pourraient influencer les changements. Ceci est particulièrement vrai au vu de la courte durée de la plupart des projets financés par ECHO. Une concentration sur les résultats a, en outre, le potentiel de réduire l'importance des *procédés* tels que le niveau de participation du bénéficiaire et la prise en considération du genre. Malgré ces limitations, l'adoption d'une « approche basée sur les résultats », tant en phase d'identification du projet qu'au cours des activités subséquentes de surveillance et d'évaluation, reste possible et peut être le catalyseur d'améliorations dans la fourniture de services. Dans ce contexte, ECHO insiste sur la nécessité de disposer de solides informations à la ligne zéro et développe des objectifs SMART (spécifiés, mesurables, acceptables, réalistes et situés dans le temps) en veillant à ce qu'une attention suffisante soit accordée à la mesure des réalisations par rapport à ces objectifs.

La concentration sur les résultats en pratique :

- Des approches basées sur les résultats nécessitent la concentration non seulement sur des intrants et des extrants concrets (c'est-à-dire la quantité de matériaux utilisés dans la construction et le nombre

de systèmes construits), mais aussi sur les résultats d'un projet (notamment l'accès aux installations par différents groupes et l'utilisation par ceux-ci).

- En finalité, une concentration basée sur les résultats cherche à traiter l'impact (notamment les changements dans la prévalence de la diarrhée parmi les groupes cibles). La mesure de tels impacts est difficile, peut être coûteuse et nécessite des données de base fiables qui ne sont peut-être pas toujours disponibles, en particulier aux premiers stades d'une réponse. Cf. également : ALNAPI.

2.2.5 Récupération des coûts

D'une manière générale, les systèmes de récupération des coûts et de génération des revenus ne devraient pas être pris en considération lors des opérations urgentes ou les situations d'urgence. Dans les situations chroniques cependant, la récupération des coûts peut être un élément critique des plans E+M et de financement à long terme et est également importante, étant donné qu'elle permet un alignement plus étroit des interventions d'aide sur les efforts de développement subséquents. Afin d'éviter l'utilisation abusive des équipements et des fonds offerts en donation par ECHO, ce dernier a élaboré des lignes directrices et des procédures détaillées pour la récupération des coûts du projet. Les partenaires d'ECHO ont l'obligation de veiller à ce que les produits de la vente d'éléments (par exemple, l'eau) obtenus grâce à des intrants financés par ECHO restent entre les mains du bénéficiaire intermédiaire (autrement dit, du propriétaire de la ressource faisant l'objet du don) « afin de garantir la durabilité du projet ». La subvention ne peut, par ailleurs, avoir pour objet ou pour effet de donner lieu à profit pour le bénéficiaire[†]. Ne pas traiter ces questions peut engendrer de sérieux problèmes ; par exemple, des fonds générés par la vente d'eau tirés d'utilisations personnelles, inadéquates, voire illégales.

Pour des situations chroniques et dans des scénarios d'urgence post-aiguë, où des systèmes sont réhabilités dans le cadre d'une transition vers les niveaux ordinaires de services tels qu'ils existaient avant l'événement, la politique de récupération des coûts d'ECHO plaide en faveur du principe que les utilisateurs devraient couvrir une part à la fois des investissements et des coûts récurrents lorsque ceci est réalisable et conforme aux normes nationales. ECHO reconnaît toutefois davantage que dans certains contextes, la récupération totale des coûts ne sera pas possible. Pour plus d'informations, cf. ECHO5.

La récupération des coûts en pratique :

- Un élément de la récupération des coûts devrait être intégré dans la conception financière de projets, en particulier dans des projets mis en œuvre dans des situations chroniques.
- Il est irréaliste d'espérer que des personnes affectées par une urgence soient à même de contribuer aux coûts d'immobilisation du capital lors d'une opération d'aide, mais à plus long terme, elles devraient pouvoir prendre les coûts de maintenance en charge.
- La conception de tout élément de récupération des coûts (tarif) devrait tenir compte des normes et standards nationaux.
- Il est indispensable de tenir compte des besoins particuliers et des capacités des groupes vulnérables au sein d'une communauté qui peut ne pas être en mesure de s'acquitter du tarif complet.
- Dans certains contextes, le paiement d'un "tarif" peut se faire sur la base d'apports en nature (à savoir un apport de main-d'œuvre pour exécuter des tâches de maintenance ou un apport de produits ou de bétail à monnayer).

2.3 Catégorisation des scénarios d'intervention dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

Aucun cadre théorique ne peut saisir tous les scénarios possibles en ce qui concerne la nature, la cause et l'effet probable de différentes urgences, mais ECHO estime que le moyen le plus utile et le plus pratique de

[†] Conformément au règlement financier de la CE.

classer des interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement consiste à établir des **catégories dans lesquelles des approches similaires sont utilisées**. Ces lignes prévoient deux grandes catégories de situation humanitaire :

- i. les **URGENCES AIGUËS** et
- ii. les **URGENCES CHRONIQUES** ou **PERSISTANTES**.

Ces deux catégories, qui sont également les deux principales du mandat d'ECHO, peuvent être subdivisées en trois **sous-catégories** basées sur la cause ou la nature de la crise :

- i. les catastrophes naturelles (événements à déclenchement brutal tels que les inondations éclair, le tsunami et les tremblements de terre, de même que les événements d'installation lente tels que les sécheresses);
- ii. les catastrophes anthropogènes ou induites par des conflits; et
- iii. les catastrophes résultant du déplacement de populations.

Il est important de souligner qu'aucune de ces catégories ne s'exclut mutuellement et qu'il existe un chevauchement clair entre elles ; au fur et à mesure de leur évolution ou de leur cessation, ces crises peuvent passer d'une catégorie à une autre.

ECHO tient compte de deux situations complémentaires, qui méritent une considération particulière. L'une d'elles est la **phase d'urgence post-aiguë**, qui fait naturellement suite à l'urgence aiguë, lorsque les solutions à court terme ne sont pas suffisantes pour traiter les besoins des populations affectées (cette phase est parfois aussi appelée « phase de redressement et de relèvement »). La seconde se situe dans les situations qui garantissent les activités **d'état de préparation aux catastrophes** qui se rapportent le plus aux catastrophes naturelles récurrentes. Les principaux objectifs et les éléments clés de chacune de ces catégories sont présentés dans les chapitres suivants qui fournissent une synthèse de chaque scénario.

La catégorisation des interventions en suivant ces lignes coïncide en grande partie aussi avec la durée des décisions de financement d'ECHO et sont illustrées par ce qui suit :

- **Urgence aiguë** : de 0 à 3 mois suivant le déclenchement de la crise, ce qui correspond à la durée prévue pour la décision de financement d'urgence primaire : 3 mois
- **Urgence post-aiguë** : de 1 à 9 mois suivant le début de la crise, ce qui correspond à la durée de la décision de financement d'urgence d'ECHO : 6 mois
- **Urgence chronique** : à partir de 6 mois, correspondant à la décision *ad hoc* de 12 mois et au plan global dont la durée peut atteindre 18 mois.

2.3.1 Interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans les situations d'urgence aiguë

Des situations d'urgence se déclarant soudainement peuvent se produire à la suite de catastrophes naturelles ou être la conséquence de conflit. Le **principal objectif** dans les scénarios d'urgence aiguë consiste à sauver et préserver des vies pendant une crise et au cours de la période subséquente immédiate. L'approche devrait se concentrer sur une réponse rapide pouvant impliquer la construction d'installations temporaires. Bien que le coût soit préoccupant, l'élément primordial est l'opportunité des interventions, celles-ci étant généralement requises pendant des jours, voire des semaines.

Dans une réponse à une urgence aiguë, les interventions d'**approvisionnement en eau** devraient se concentrer sur la fourniture d'une eau *raisonnablement propre et salubre* dans des *quantités suffisantes* et dans les *délais les plus courts possible*. Si l'approvisionnement en eau est limité, il est possible que les intéressés doivent utiliser une source d'eau non traitée pour leurs besoins de blanchisserie et d'hygiène personnelle. Il peut aussi s'avérer nécessaire de rationner l'eau pour que les besoins fondamentaux de tous les intéressés soient satisfaits. L'accès physique aux approvisionnements en eau devrait garantir l'équité d'approvisionnement à tous les groupes.

Les interventions *d'assainissement de l'environnement* devraient se concentrer en premier lieu sur l'évacuation immédiate et sûre des excréments ; des toilettes publiques temporaires ou des champs de défécation devraient être construits et inclure des installations spécialement conçues pour se laver les mains. La priorité devrait être accordée à la protection des sources d'eau potable afin d'éviter toute contamination possible par les excréments humains et d'autres sources de contaminants possibles (animaux, etc.). Des mesures devraient être prises afin de gérer l'enlèvement des déchets solides par le biais soit de l'enfouissement, soit de l'incinération, tandis que des mesures de lutte contre les vecteurs devraient aspirer à limiter la transmission des maladies.

Les messages de *promotion de l'hygiène* devraient se concentrer sur les interventions immédiates qui ont le plus grand potentiel de réduction du risque de déclenchement d'épidémies, d'augmentation de la résilience et d'atténuation des impacts de la crise sur l'état de santé de la population. La promotion de l'hygiène lors d'une urgence aiguë devrait se concentrer sur un nombre limité des interventions les plus importantes (à savoir se laver les mains et évacuer les excréments en toute sécurité).

2.3.2 Interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans des situations d'urgence chronique

La plupart des urgences chroniques résultant de causes naturelles sont dues à la sécheresse lorsque les conditions climatiques peuvent conduire à des années consécutives de pénurie de pluies et au mouvement ou déplacement à long terme de la population. La plupart des situations d'urgence chronique ont toutefois des causes anthropogènes, impliquant souvent un conflit durable comme ce fut le cas en RDC, en Angola ou en Afghanistan. Il n'est pas rare non plus que des urgences chroniques induites par un conflit soient recouvertes par une catastrophe naturelle.

Les **principaux objectifs** dans les situations chroniques sont les suivants : identifier les besoins aigus et y répondre, éviter l'aggravation de l'impact des crises, exécuter des travaux de réhabilitation à court terme, aider les personnes les plus affectées à regagner un certain niveau d'autosuffisance et, en finalité, poser les fondations pour des efforts de développement. Les interventions prioritaires dans les situations chroniques pour l'*approvisionnement en eau* devraient être dûment planifiées et conçues afin d'être plus permanentes par nature que dans les scénarios d'urgence. L'approvisionnement en eau devrait se concentrer sur la fourniture d'une eau *salubre en quantités suffisantes* pour répondre aux besoins des populations affectées. Si l'approvisionnement en eau est limité, il est possible que les intéressés doivent utiliser une source d'eau non traitée pour leurs besoins de blanchisserie et d'hygiène personnelle. La désinfection ou le traitement de l'eau peut être assuré soit au niveau du système, soit au niveau des ménages (point d'utilisation) en fonction du contexte. La priorité devrait être accordée à l'utilisation de technologies adéquates à un coût accessible, peu exigeantes sur le plan de l'exploitation et de la maintenance. Les besoins concurrents d'approvisionnement en eau domestique devraient être pris en considération, en particulier en partant des usages locaux pour le bétail, l'agriculture ou l'industrie.

L'*assainissement de l'environnement* devrait inclure des systèmes d'évacuation des excréments plus durables, basés normalement sur des installations domestiques, qui conviennent aux préférences sociales et culturelles locales. Les utilisateurs devraient fournir la plus grosse partie de la contribution à la construction. Des solutions d'assainissement devraient être conçues de façon à avoir un impact au delà de la crise immédiate et à prévenir la survenue d'autres urgences (c'est-à-dire en aidant à réduire l'incidence des maladies contagieuses), par exemple, en mettant à disposition des installations d'hygiène ou des équipements pour se laver les mains. Pour les interventions desservant des populations statiques, l'attention particulière sera portée au choix de l'emplacement final et des procédés pour l'évacuation des excréments (par exemple, la vidange de latrines). Les mesures de prévention des maladies, tel un modèle de drainage de surface dûment conçu et construit de façon à éviter l'apparition de maladies d'origine hydrique comme la malaria, la dengue, etc., recevront une attention particulière. D'autres interventions dans le domaine de l'assainissement sont également importantes, notamment l'enlèvement et l'élimination en toute sécurité d'excréments, la gestion des déchets solides et la lutte contre les vecteurs de maladie tels que les insectes et les rongeurs.

Les messages de *promotion de l'hygiène* dans des scénarios chroniques devraient se concentrer sur l'objectif d'induction d'un *changement de comportement à long terme* dans les principaux domaines connus pour leur effet réducteur sur le risque de transmission des maladies (à savoir le lavage des mains, l'élimination en toute sécurité des excréments et les traitement et stockage sûrs de l'eau). Des efforts devraient être réalisés en vue d'accroître la capacité à long terme d'un changement durable de comportement à tous les niveaux, notamment par le biais de la mobilisation communautaire et de méthodes de marketing social, ainsi qu'à travers un soutien institutionnel tel que la formation du personnel de vulgarisation.

2.3.3 Interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans des situations d'urgence post-aiguë

La phase "critique" d'une intervention aiguë qui nécessite des solutions rapides et souvent temporaires est très souvent relativement courte et n'est généralement qu'une question de semaines, voire de jours. Dans de nombreux scénarios, cette période initiale évolue rapidement vers une phase plus stable dans laquelle des efforts sont déployés en vue de réhabiliter et de réparer les systèmes ou de construire une nouvelle infrastructure et de instituer des structures institutionnelles, sociales et organisationnelles permettant de gérer ces systèmes. L'amélioration de l'hygiène est un élément important de la phase d'urgence post-aiguë et peut se faire au mieux en traitant le comportement à long terme. Dans les scénarios d'urgence post-aiguë tels que la période suivant le tremblement de terre dévastateur de Bam, en 2003, ou le tsunami asiatique, en 2004, plusieurs aspects des interventions et des approches dans le domaine de l'eau et de l'assainissement nécessitent des interventions plus permanentes et durables incluant la pose de fondations pour des interventions et des niveaux de service de type développemental. Les situations impliquant des populations déplacées peuvent aisément être transformées en situations durables, nécessitant un niveau d'attention et de maintenance qui va au delà de la fourniture d'installations temporaires.

Dans un nombre important de cas, le financement par ECHO d'une réponse à une crise aiguë inclura une transition d'interventions d'aide pures et simples (notamment la fourniture d'eau d'urgence par le biais de citernes ou la mise à disposition d'installations d'assainissement publiques) vers des interventions à plus long terme (notamment la réhabilitation de réseaux de tuyauterie ou la reconstruction de latrines au niveau domestique). Dans certains cas, la transition entre ces deux phases sera clairement délimitée ; par exemple, lorsqu'un gouvernement national déclare que les actions de secours doivent être dissoutes et réimpose les normes et standards nationaux. La durabilité à plus long terme et la récupération des coûts sont des aspects importants de cette phase, tout comme l'intégration de mesures d'*atténuation* des catastrophes en planifiant la reconstruction. Il est essentiel de considérer la plate-forme de réponse à une situation d'urgence comme une « ouverture » pour traiter les causes initiales de la vulnérabilité (notamment la mauvaise conception, une mauvaise qualité de construction, un mauvais choix d'emplacement pour les composants du système, etc.) qui ont conduit, en premier lieu, à l'endommagement et la destruction de l'infrastructure physique).

3 Questions transversales présentant un intérêt pour ECHO dans les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et dans les LRRD

Pour ECHO, plusieurs questions sont « transversales ». Autrement dit, elles sont communes à différents domaines d'intervention sectoriels ou thématiques (ECHO1, ECHO2). S'inspirant de l'expérience acquise au cours de nombreux programmes d'urgence dans le monde, ce chapitre fournit un aperçu de ce qui peut être considéré comme une « bonne pratique » pour plusieurs questions transversales qu'ECHO juge essentielles dans le domaine de l'eau et de l'assainissement d'urgence. L'adoption de ces bonnes pratiques peut aider à rendre une opération d'urgence plus fructueuse et à éviter les impacts involontaires ou négatifs. Ceux-ci pourraient, dès lors, être intégrés chaque fois que possible dans les programmes financés par l'Office. ECHO a également poursuivi un objectif politique solide consistant à établir des liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans toutes ses activités, ce qui s'applique également aux interventions d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et est abordé dans le texte suivant..

3.1 Participation

Principales caractéristiques

Les populations affectées, notamment les groupes vulnérables, devraient participer activement à l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et la surveillance des programmes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Leur participation est un facteur important pour déterminer la qualité globale, l'adéquation et la durabilité des services fournis dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

L'implication précoce du bénéficiaire peut éviter les effets et les impacts négatifs et contreproductifs qui découlent d'une intervention. Tel est en particulier le cas lorsque les travailleurs sociaux ne sont pas familiarisés avec les coutumes et la culture de ceux qui les assistent. Les réponses qui se concentrent essentiellement sur des solutions technologiques, sans tenir compte des priorités et des préférences locales fournissent souvent de mauvais résultats.

Il est important de souligner que le fait de limiter l'implication du bénéficiaire au stade de la mise en œuvre uniquement, sans impliquer les personnes dans la planification, la conception et la prise de décision ne constitue pas ce que l'on peut appeler une participation efficace.

Il ne faudrait pas oublier que les populations affectées sont en mesure de fournir une contribution de très grande valeur à l'effort de secours sous la forme notamment de capacités, de main-d'œuvre et de savoir-faire. L'implication active des bénéficiaires peut aider à réinsuffler au sein de la population affectée un certain degré d'espoir, de confiance et de dignité. La participation profonde peut aussi contribuer à la durabilité en augmentant le sens de l'appropriation du côté des bénéficiaires, ce qui est particulièrement important pour les installations destinées à être utilisées au delà de la durée de vie du projet spécifique. La participation et l'intervention de la population affectée, en particulier des femmes et des groupes vulnérables dont on ne tiendrait pas compte autrement, devraient, dès lors, être obligatoires pour tout projet financé par ECHO dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Une attention particulière doit cependant aussi être accordée à la possibilité d'imposer à ces groupes (et en particulier aux femmes) des fardeaux supplémentaires et inacceptables. La *forme* de participation doit donc être mûrement réfléchi en fonction du contexte spécifique.

Dans les **situations d'urgence aiguë**, les possibilités d'engager pleinement les populations affectées sont plus limitées. La nature urgente des situations d'urgence et la ventilation des réseaux sociaux impliquent souvent une augmentation de la difficulté de la consultation et exige une plus grande implication temporelle tant des bénéficiaires que des agences de mise en œuvre. Ceci ne réduit en rien l'importance de la

participation, mais l'objectif premier reste de sauver des vies, ce qui ne devrait nullement être compromis. Dans de nombreux cas, les installations mises à disposition dans une situation d'urgence aiguë seront temporaires, mais à partir du moment où la situation se stabilise, ECHO devrait chercher, pour les interventions qu'il finance, des solutions plus durables nécessitant un plus grand niveau de participation au processus de prise de décision, ce qui fixe les bases pour des efforts de développement à long terme.

Bonne pratique concernant la participation bénéficiaire

Point clé	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les populations touchées devraient participer activement à l'évaluation, la conception, la mise en œuvre, ainsi qu'à la surveillance des programmes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement afin d'en garantir l'efficacité.</i>
Bonne pratique concernant la participation du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • L'accent sur les résultats du programme n'enlève en rien à l'importance de la participation qui peut prendre beaucoup de temps. Tout devrait être mis en œuvre pour inclure la participation du bénéficiaire à chaque stade d'un projet. • Il est important de consulter aussi bien les femmes que les hommes de la population touchée dès le processus de prise de décision. Des concepts non sélectionnés et testés conjointement avec les utilisateurs primaires risquent d'avoir une moins grande chance d'acceptation. Ainsi, par exemple, les pompes à commande au pied peuvent se heurter à un rejet, car les enfants et les femmes enceintes ne peuvent les utiliser; des latrines peuvent également ne pas être utilisées dans certaines régions si les fentes d'aération permettent de voir les pieds de l'utilisateur. Enfin, à moins d'être d'un entretien aisé et pour autant que l'eau nécessaire à cette fin soit aisément disponible, les dalles des latrines deviendront rapidement désuètes et ne seront plus utilisées. • Il est très important, pour l'état de santé global de la communauté, de maintenir les niveaux de couverture dans les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. La lutte contre les maladies hydriques et les maladies liées à l'assainissement suppose l'implication de toutes les personnes de la communauté pour les amener à adopter un meilleur comportement d'hygiène et la promotion de l'utilisation à bon escient des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement par tous. Si un quelconque groupe socioéconomique n'est pas impliqué dans le processus décisionnel, l'impact des nouvelles installations sur la santé risque d'être réduit. • Tout en étant impliquée dans la conception du projet, la population affectée devrait également recevoir des informations sur le programme d'assistance lorsque celui-ci est formulé et avoir la possibilité d'adresser en retour à l'agence de mise en œuvre des commentaires sur le programme. • Des comités de coordination aident à garantir l'implication des personnes dans tout programme d'assistance. Le genre, l'âge, l'ethnicité et le statut socioéconomique devraient être pris en considération afin de garantir la représentation adéquate des populations affectées au sein de ces commissions. Les leaders politiques reconnus, les leaders communautaires de sexe féminin ou masculin et les leaders religieux devraient également y être représentés. • Les institutions locales doivent être prises en considération afin de les impliquer à tous les stades du projet. L'implication de ces institutions devrait avoir la priorité sur l'établissement de nouvelles structures chaque fois que ceci s'impose. Celles-ci devraient, de préférence, inclure des organisations locales déjà connues, respectées et appréciées par la population cible. Elles peuvent avoir établi des concepts, des mécanismes et des réseaux qu'elles peuvent mettre rapidement en usage. Le fait de travailler avec des structures locales favorise la capacité à répondre aux urgences à plus long terme. • Il est important que les partenaires développent des méthodes adéquates pour impliquer les bénéficiaires et les institutions locales sur la base d'approches reconnues telles que PRA (OXF6, C11) ou le PHAST OMS17). • Lorsque la main-d'œuvre communautaire est impliquée dans la mise en œuvre, il convient de déterminer dès le début si les intéressés recevront une rémunération, quelle sera la fréquence et quel sera le montant de leur rémunération et si le calcul de ladite rémunération doit se faire à la journée ou à la pièce. Si d'autres organismes travaillent dans le domaine, il est recommandé d'assurer la cohérence des tarifs et des conditions entre les divers organismes. Il est très important d'assurer une coordination efficace de la question de la parité des taux de main-d'œuvre dès le début d'une réponse, y compris en phase aiguë, étant donné qu'il s'agit souvent d'une cause de problèmes irréversibles aux stades ultérieurs d'une intervention. • Si la communauté doit jouer un rôle dans le fonctionnement et la maintenance, ainsi que dans la gestion des services, cette question doit être soulevée le plus tôt possible avec les groupes communautaires. Ceci est particulièrement important lors de la construction ou de la réhabilitation de systèmes permanents d'approvisionnement en eau. • La participation de la communauté d'accueil ou résidente est particulièrement importante. Les populations déplacées s'établissent souvent dans des zones où les populations d'accueil sont elles-mêmes pauvres. Le fait de se concentrer exclusivement sur les besoins de la population déplacée peut avoir des conséquences négatives. • Le processus de la participation bénéficiaire devrait toujours chercher à anticiper et à éviter les luttes de pouvoir entre les bénéficiaires, ainsi qu'entre les bénéficiaires et leurs leaders.

3.2 Genre

Principales caractéristiques

Dans de nombreux environnements d'urgence, les femmes ont un accès inégal aux ressources ou un contrôle inégal sur celles-ci et notamment l'eau. L'inégalité systématique et structurelle entre les sexes doit être évaluée et traitée dans les interventions d'urgence, notamment dans les projets se rapportant à l'eau et à l'assainissement. Ce déséquilibre des pouvoirs a un impact sur les femmes avant, pendant et après les situations d'urgence et les déplacements. Les femmes et les enfants sont souvent touchés de façon démesurée dans les situations d'urgence et courent plus de risque d'être blessés ou tués. À titre d'exemple, dans certaines cultures, les femmes n'ont pas le droit d'apprendre à nager, ce qui augmente leur risque de noyade en cours d'inondations ; dans de nombreuses situations d'urgence, les femmes et les filles ont couru le risque d'être victimes de violence sexuelle parce que les latrines et les points d'eau étaient situés dans des zones incertaines. Il est donc essentiel que l'impact différent de la situation d'urgence sur les femmes et les enfants soit compris et informe les interventions humanitaires. Ceci nécessite une compréhension du contexte culturel en ce qui concerne les rôles et responsabilités des femmes, ainsi que les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Les femmes ont des tâches et responsabilités spécifiques dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement au profit de leur ménage et leur communauté. Les femmes portent généralement les casquettes de porteuses d'eau, chefs de ménage et « enseignantes » auprès des enfants. Leurs besoins seront différents de ceux des hommes.

Lors de la planification, du test et de la mise en œuvre des sessions d'évaluation des besoins et de consultation, il convient de reconnaître que les femmes et les hommes de différents groupes socio-économiques peuvent avoir besoin de différentes voies d'information et ont différents besoins d'information. Les niveaux d'alphabétisation diffèrent généralement aussi : les femmes sont habituellement moins alphabétisées que les hommes. Si ces différences ne sont pas prises en considération, les catégories moins influentes (femmes et filles, en particulier les pauvres, les jeunes et les femmes âgées) peuvent se trouver dans une situation marginale. Même si elles peuvent participer et participent réellement aux réunions de consultation, si elles ne bénéficient pas d'aide, ces personnes se retrouvent souvent assises à l'arrière, ne peuvent pas voir convenablement et n'ont pas la possibilité de prendre la parole ou de participer autrement et d'influencer le processus.

Si les questions de genre ne sont pas prises en considération, les interventions d'urgence peuvent mettre les femmes en danger et compromettre sérieusement leur avenir à long terme, ainsi que celui de leur famille et de leur communauté en créant d'autres déséquilibres dans leurs relations avec les hommes à un moment de tension et en augmentant les responsabilités domestiques.

Bonne pratique dans les questions spécifiques au genre

Points clés	<ul style="list-style-type: none">• <i>Une bonne compréhension des différences dans les rôles, responsabilités et besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons s'impose.</i>• <i>Les voies d'information et les méthodes de consultation utilisées peuvent différer selon que l'on s'adresse aux femmes ou aux hommes.</i>
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Bonne pratique concernant la participation bénéficiaire

- Souvent, les femmes n'ont pas la possibilité de parler devant des hommes de la famille ou les autres hommes et on peut les décourager de participer aux réunions. La scission en sous-groupes ou l'organisation de réunions distinctes pour les hommes et les femmes aux mêmes endroits et aux mêmes heures devrait être envisagée lors des sessions d'évaluation des besoins, de prise de décision et de planification.
- Au cours des discussions, identifier le rôle, les responsabilités, les capacités et les besoins des femmes en ce qui concerne la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et le maintien d'une bonne hygiène au sein de la famille.
- Lors des discussions avec les femmes, prévoir avec les femmes ce qu'elles feront de leur temps libre si l'intervention engendre des changements substantiels de la charge de travail et des heures de travail ou si elle risque d'avoir des impacts négatifs.
- Garantir que le calendrier prévu pour les opérations tel que les heures d'ouverture des points d'eau convient aux femmes.
- Remettre aux femmes des accessoires en rapport avec l'eau et l'assainissement tels que le savon et des jerrycans. Au niveau domestique, la femme est généralement responsable de l'approvisionnement en eau et de l'état général de l'assainissement et de l'hygiène de la famille. Les femmes conviendraient, dès lors, mieux en tant que représentantes des familles.
- Lors de la présentation des résultats d'étude ou d'autres informations en rapport avec l'eau et l'assainissement, ventiler les données au maximum par genre (par exemple, prévalence de la diarrhée chez les filles et les garçons de moins de cinq ans, utilisation de latrines par les hommes et les femmes).
- Au sein des objectifs, arrêter des cibles spécifiques pour les hommes et les femmes, les résultats escomptés et les indicateurs de réussite d'une intervention.
- Aspirer à l'égalité de représentation des femmes au sein du personnel de l'agence de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les femmes soient bien représentées dans les comités de camp et autres commissions organisationnelles et les encourager à participer totalement et à exprimer leur point de vue.
- Impliquer les organisations ou groupes de femmes lorsque ceux-ci existent au sein de la population affectée.
- Impliquer les femmes dans des formations en rapport avec l'eau et l'assainissement.
- Placer des latrines, des points d'eau et des installations de lavage aux endroits préférés par les femmes au sein de la communauté et aux endroits jugés sûrs en prévoyant, si possible, un éclairage.
- Veiller à garantir des conditions d'intimité adéquates pour les femmes dans et autour des installations d'eau et d'assainissement.
- Envisager l'utilisation de l'eau excédentaire ou de l'eau de drainage pour arroser les potagers ou abreuver le petit bétail. Ceci fournirait des revenus aux femmes (et améliorerait aussi le statut nutritionnel, en particulier celui des enfants).
- Prendre en considération les besoins des femmes réglées. Des serviettes sanitaires ou des essuies propres doivent être distribués si les femmes en manquent. Les femmes ont, en outre, besoin d'espace pour se changer, se laver et sécher les vêtements souillés durant les règles.
- Veiller à accorder une attention adéquate à l'hygiène de la femme. L'hygiène de base nécessite certaines facilités telles que des zones de baignades et des locaux intimes. Ces besoins sont encore plus aigus pour les jeunes filles qui n'ont peut-être pas encore développé les mécanismes d'adaptation nécessaires pour faire face aux besoins d'intimité et d'hygiène féminine.
- Tenir compte des besoins de la vulnérabilité particulière des ménages dirigés par une femme, des veuves, etc., de leur capacité limitée à participer aux activités du projet et du déni potentiel de leur droit à la propriété et à la terre.

3.3 Environnement

Principales caractéristiques

L'environnement peut être défini comme étant le milieu ambiant physique, chimique et biologique dans lequel les communautés touchées par les catastrophes et les communautés locales vivent et développent leurs moyens de subsistance (SPHERE4). Les projets relevant du domaine de l'eau et de l'assainissement devraient être mis en œuvre de manière à éviter la surexploitation, la pollution et la dégradation des conditions de l'environnement à long terme, en particulier en ce qui concerne l'épuisement des ressources hydrauliques (du sol). Par conséquent, les effets à long terme sur l'environnement d'une intervention dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doivent être pris en considération depuis le début de la conception du projet. Si des impacts environnementaux sont anticipés, ceux-ci devraient être examinés et des mesures devraient être mises en place de façon à atténuer les résultats négatifs potentiels.

Bonne pratique concernant les questions environnementales

Point clé	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement peuvent avoir des effets négatifs (à long terme) sur l'environnement tels que la surexploitation des aquifères souterrains, la pollution et la dégradation.</i>
Bonne pratique concernant la participation bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier des mesures qui s'occupent de l'égouttage, des boues et des autres déchets, notamment des déchets médicaux. La gestion des déchets solides doit également être traitée. • Garantir un drainage adéquat autour de points d'eau nouvellement développés en évitant les eaux stagnantes à proximité des zones d'habitation. L'eau stagnante est une terre nourricière pour les moustiques qui transmettent la malaria, la filariose et la dengue. • Prendre conscience des risques de surexploitation des aquifères, en particulier dans les scénarios impliquant des zones d'habitation à forte densité de population qui sont basées sur les sources d'eau souterraines. Des mesures d'atténuation adéquates devraient être planifiées et exécutées. L'exploitation des aquifères dans les zones côtières requiert une attention particulière afin d'anticiper et d'éviter l'intrusion possible d'eau saline. • Empêcher la déforestation autour des zones d'habitation ou tenir compte du reboisement. • Éviter l'érosion du sol dans et autour des camps (de PID) en fournissant des systèmes de drainage adéquats pour l'écoulement des eaux de surface. • Éviter la pollution des eaux de surface ou souterraines ou prévoir des mesures d'atténuation adéquates. • Envisager une sensibilisation aux questions d'environnement au niveau tant local que gouvernemental. • Le cas échéant, envisager des concepts qui utilisent des matériaux locaux susceptibles d'avoir un impact environnemental minimal. • Consulter les femmes lors de la préparation et de la conception de politiques et programmes environnementaux. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la gestion et la préservation de la biodiversité et notamment des ressources hydrauliques et autres ressources naturelles. • Sources de référence : SIDA1, UNEP1.

3.4 Concentration sur les plus vulnérables

Principales caractéristiques

Les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société constitueront un risque supplémentaire en situation d'urgence. Une attention particulière doit être accordée aux personnes âgées, les handicapés, les enfants et les personnes atteintes du VIH/SIDA lorsqu'il s'agit de traiter les besoins dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. La ventilation des données par sexe s'impose pour déterminer les taux de prévalence

différents parmi les hommes et les femmes ; en Afrique subsaharienne, par exemple, le taux de prévalence du VIH/SIDA est nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Afin de traiter ces groupes vulnérables de la manière la plus efficace qui soit, il est important de tailler les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sur mesure en fonction de leurs besoins et priorités spécifiques.

Bonne pratique concernant l'inclusion des groupes les plus vulnérables

Personnes atteintes du VIH/SIDA	Points clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les personnes porteuses du VIH/SIDA sont particulièrement vulnérables à la consommation d'eau potable insalubre et à la mauvaise hygiène, compte tenu de la faiblesse de leur résistance naturelle.</i> • <i>L'importance de ceci est promue au cours d'une situation de crise étant donné que le risque d'infections opportunistes (la diarrhée et les maladies cutanées comptent parmi les plus courantes) est plus grand et que le soutien par les soins de santé est souvent interrompu.</i> • <i>La mobilité des personnes porteuses du VIH/SIDA peut être réduite, ce qui complique l'accès aux installations d'eau et d'assainissement.</i>
	Bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'accès aisé aux points d'eau. De l'eau en quantité raisonnable doit être à la disposition des patients afin de leur permettre de prendre leur bain, de laver leur linge sale et assurer l'hygiène générale de l'environnement. En période de pénurie d'eau, lorsque les rations d'eau sont faibles, une quantité supplémentaire d'eau ne peut être envisagée que pour les personnes atteintes du VIH/SIDA. • Veiller à la disponibilité d'eau salubre pour boire et prendre des médicaments. Si la qualité de l'eau à la source n'est pas sûre, un traitement de l'eau au point d'utilisation, il faut envisager des mesures telles que faire bouillir l'eau et utiliser des filtres ou du chlore. • Veiller à la proximité des installations d'assainissement par rapport aux patients faibles qui souffrent de diarrhée chronique et de mobilité réduite. • Sources de référence : ECHO7, IRCNL2, WHO10, WELL1, SPHERE2
Personnes âgées	Points clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les personnes âgées (de plus de 60 ans) constituent une grande part des plus vulnérables dans les populations touchées par les catastrophes.</i> • <i>Les personnes âgées peuvent avoir une mobilité restreinte; elles peuvent ne pas être en mesure de porter l'eau sur de longues distances et il peut leur être difficile de se rendre sur une toilette éloignée.</i> • <i>Les personnes âgées peuvent être trop faibles pour creuser leurs propres latrines ou participer à d'autres activités de construction.</i> • <i>Les personnes âgées sont vulnérables à la débilitation rapide provoquée par la diarrhée tout comme le sont les enfants.</i> • <i>En raison de leur expérience de vie, les personnes âgées contribuent fortement à la survie et la réhabilitation (SPHERE4).</i>

	Bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les personnes âgées, en groupes ou individuellement afin d'identifier, d'établir des priorités, de traiter leurs problèmes et d'explorer leurs capacités. Obtenir une bonne compréhension de la composition et du rôle de leur réseau local. • Veiller à ce que les personnes âgées soient représentées au sein des organismes décisionnels et consultatifs pertinents tels que les commissions spécialisées dans l'état de préparation aux catastrophes et les commissions de coordination des urgences. • Dans le cas des installations existantes, s'assurer que le nombre attendu de personnes âgées en font usage. Si elles ne les utilisent pas de façon adéquate, en examiner les raisons. Il se peut qu'une attention particulière doive être accordée afin de garantir que les personnes âgées reçoivent un accès équitable aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. • Envisager des files 'rapides' qui permettent aux personnes les plus fragiles et les plus vulnérables d'accéder aux points d'approvisionnement en eau et aux latrines publics, en particulier lorsque la concurrence physique pour les services est élevée. • Accroître l'accessibilité des points de fourniture de services pour les personnes âgées en tenant compte du terrain et de l'impact des conditions atmosphériques saisonnières (telles que les fortes pluies) et de la répartition de la population (HELP1).
	Points clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les programmes d'intervention d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement n'accordent pas toujours une attention suffisante aux personnes handicapées, et ces dernières n'exigent pas toujours des installations accessibles, soit qu'elles en ignorent l'existence, soit qu'elles ne disposent pas d'informations sur les options possibles.</i> • <i>Le plus grand problème pour les personnes handicapées sont les obstacles environnementaux et non leur propre handicap.</i>
Handicapés	Bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de l'accessibilité des projets d'infrastructure depuis le début en réduisant les obstacles physiques et infrastructurels de l'environnement. Tenir compte des personnes qui peuvent avoir des problèmes d'équilibre, de coordination et de préhension ou des difficultés pour s'accroupir ou lever des charges lourdes. • Inclure les personnes handicapées dans les consultations de façon à pouvoir envisager l'accès aux installations d'eau et d'assainissement dans les projets d'infrastructure depuis le début des stades de planification et de conception. Les personnes handicapées sont souvent marginalisées par la société et leurs besoins peuvent être aisément ignorés sans attention particulière. • Tenir compte des appareils individuels pouvant aider ou contribuer à améliorer l'accès. Toutes les personnes handicapées n'ont pas forcément besoin d'équipements spéciaux distincts. Elles n'ont souvent besoin que de changements mineurs afin de leur permettre d'être reprises dans les services ordinaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement (WELL2). • WEDC fournira un manuel relatif à l'approvisionnement en eau et l'assainissement au profit des personnes handicapées d'ici fin 2005.

Enfants	Points clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dans des situations de crise, les enfants souffrent souvent de façon démesurée.</i> • <i>Les enfants de moins de cinq ans sont particulièrement vulnérables aux maladies hydriques et aux maladies liées à l'assainissement.</i> • <i>Les enfants jouent souvent un rôle important dans la fourniture d'eau pour la famille.</i>
	Bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager des mesures spéciales afin de garantir aux enfants un accès équitable aux services de base. Il est nécessaire de consulter les enfants et de leur accorder une attention spécifique afin de garantir que les installations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont favorables aux enfants. Les orifices des latrines sur lesquels les enfants doivent s'asseoir devraient être suffisamment petits pour épargner à ceux-ci la peur de tomber dans la fosse. La conception des pompes doit tenir compte des besoins des enfants. Ainsi, par exemple, les bras de pompe ne devraient pas être trop hauts ou hors de portée des enfants (SPHERE4). • Former les jeunes enfants à la manipulation en toute sécurité de l'eau potable à domicile et durant le transport, car ils jouent un rôle vital dans l'approvisionnement en eau de la famille. • Veiller à ce que l'école ait un accès adéquat à l'eau et à l'assainissement : 3 l/p/jour pour boire et se laver les mains et un maximum de 50 filles et 100 garçons par toilette sont les lignes directrices qui sont recommandées pour ces scénarios (normes de l'OMS). • Prévoir des centres alimentaires qui disposent de quantités suffisantes d'eau (20-30 litres/patient interne/jour). • Cf. également : ECHO3.

3.5 Protection

Principales caractéristiques

Les réalités politiques et la situation de sécurité d'un pays ou d'une région ont un impact important sur l'ensemble d'un programme d'urgence. Les organismes peuvent avoir peu d'influence sur ceux-ci, voire aucune, et certains hésitent à faire des observations à ce sujet, étant donné qu'ils peuvent être mus par le désir de conserver un statut apolitique et neutre pour pouvoir rester actifs dans une intervention et garantir également la sécurité de leur personnel. L'eau est toutefois vitale dans toutes les circonstances et compte tenu de l'environnement de conflit, il s'agit d'une ressource de valeur qui peut être exploitée par un groupe particulier et peut devenir un outil de négociation très puissant. Les implications de l'établissement d'un système d'approvisionnement en eau sont, dès lors, considérables ; à titre d'exemple, le choix de l'emplacement d'un point d'eau doit être évalué à la fois dans les conditions actuelles et à la lumière du potentiel de création d'un futur conflit ou d'une future utilisation abusive par un groupe ou une communauté en particulier.

L'eau est capitale à la vie. Travailler dans des programmes d'approvisionnement en eau dans des zones de conflit peut, dès lors, offrir un accès à des zones pouvant être interdites aux projets concernant d'autres interventions. Ceci peut impliquer que les agences de mise en œuvre se voient ainsi confrontées à des questions de droits de l'homme ou de protection qui seraient autrement isolées. Ceci peut avoir pour conséquence que des agences et leur personnel doivent faire face à des obligations plus vastes que la simple fourniture d'eau. Il est donc essentiel que les préoccupations de protection des communautés bénéficiaires soient intégrées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets d'eau et d'assainissement.

Bonne pratique concernant les problèmes de protection

Points clés	<ul style="list-style-type: none">• <i>Les droits de l'homme, tels qu'ils sont formulés par le droit international, peuvent être menacés dans une situation d'urgence.</i>• <i>Certains groupes tels que les femmes, les adolescents, les mineurs non accompagnés, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées peuvent être confrontés à un risque accru de dommage.</i>
Bonne pratique	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à ce que l'ensemble du personnel ait une bonne compréhension des droits concédés par le droit international aux personnes affectées par les catastrophes et s'engagent envers ceux-ci.• Surveiller, dénoncer, rapporter et communiquer tout cas d'abus, de violence (notamment la violence sexuelle) et l'exploitation. Informer les organismes pertinents (autorités nationales et locales et organismes internationaux) de tout non-respect des droits de façon à ce qu'ils contribuent à trouver une solution. Il convient cependant de tenir dûment compte de la responsabilité pour le risque accru que la dénonciation d'abus ou de violations des droits peut avoir pour un individu ou une communauté qui peut ensuite faire l'objet de représailles ou d'une vengeance.• Si les droits de protection humanitaire ne sont pas respectés, sensibiliser la population touchée, lorsque cela est réalisable, à la situation et aux solutions possibles et l'informer des sources d'assistance.• Ne pas exposer les bénéficiaires au risque supplémentaire découlant de la mise en œuvre d'un programme d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, par exemple, en donnant potentiellement du pouvoir à un groupe disposant d'un accès amélioré à l'eau.• Éviter que les enfants soient séparés des personnes qui prennent soin d'eux et la séparation des femmes par rapport à leur famille par la fourniture d'une assistance d'urgence.• Éviter les abus sexuels des femmes et des enfants en localisant les points d'eau et les latrines à des endroits plus sûrs, c'est-à-dire un endroit proche des zones habitées. Les femmes et les enfants devraient, dès lors, toujours être consultés lorsqu'un risque d'abus ou des problèmes de protection sont perçus.• Contribuer aux mécanismes d'adaptation des populations affectées en fournissant un accès aux emplois générés par le travail lors de projets d'infrastructure dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.• Fournir aux personnes entrant au pays (réfugiés ou PID) des "ensembles" relevant du domaine de l'eau et de l'assainissement afin d'améliorer leurs capacités d'adaptation lors de leur retour définitif au pays.• Éviter les abus et l'exploitation des bénéficiaires par les travailleurs humanitaires et y réagir. Veiller à ce que l'ensemble du personnel comprenne et respecte un code de conduite qui est intégré dans la politique des ressources humaines et à ce que les mécanismes soient en place pour signaler et étudier les allégations. Veiller à ce que les communautés bénéficiaires comprennent les normes auxquelles les travailleurs humanitaires doivent se tenir et comment déposer plainte.• Empêcher le harcèlement, et notamment le harcèlement sexuel, des membres du personnel par les membres du personnel et y répondre. Veiller à ce que l'ensemble du personnel comprenne et respecte la politique des ressources humaines contre le harcèlement et les mécanismes mis en place pour notifier les plaintes et étudier les allégations.

3.6 Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement

Principales caractéristiques

L'établissement de liens entre les interventions de réponse humanitaire et les efforts de réhabilitation et de développement à long terme correspond à une position politique solidement ancrée au sein d'ECHO. Dans la pratique cependant, la transition des interventions d'aide vers un développement à plus long terme n'est pas toujours réalisable dans les limites du cadre de financement et du cadre politique arrêtés par ECHO ou d'autres donateurs. Mais même au sein du cycle de programmation d'un an des interventions humanitaires,

ECHO encourage ses partenaires à utiliser des approches de type développement *adaptées* afin d'accroître le potentiel de LRRD et d'améliorer la durabilité et donc l'impact à long terme de ses interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les interventions humanitaires devraient toujours engendrer des niveaux plus élevés d'autosuffisance qui peuvent atténuer les conséquences des fossés entre l'assistance humanitaire et le soutien au développement à plus long terme. Pour réussir, ces approches doivent être intégrées dans le programme depuis le départ.

Bonne pratique concernant les LRRD (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement)

Point clé	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les interventions d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement devraient poser les fondations des efforts de développement à long terme.</i>
Bonne pratique concernant les LRRD	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment de concevoir et de planifier des interventions d'urgence, faire ressortir les éléments qui peuvent soutenir la transition vers des interventions de développement, notamment l'organisation sociale, la formation de comités de gestion, l'établissement de systèmes E+M et de systèmes tarifaires réalistes afin de couvrir la maintenance et la réparation des composants du système et, le cas échéant, l'établissement de liens avec des agences sectorielles et des mécanismes de soutien nationaux. • Ces éléments, qui peuvent soutenir la durabilité des interventions d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, devraient être intégrés le plus tôt possible dans une réponse (d'aide) et dès qu'elle est réalisable compte tenu de la nécessité d'entreprendre des activités immédiates pour sauver des vies. • Coordonner avec les autorités et les programmes locaux et nationaux durant la phase d'urgence, car ceci peut faciliter une transition vers ces programmes dès que la phase d'urgence est passée. À titre d'exemple, assurer la cohérence avec les normes et standards nationaux. • Travailler en étroite collaboration avec les partenaires de mise en oeuvre nationaux dans le secteur. Ceci peut conduire au renforcement de leurs capacités et aura un effet positif sur la phase de développement à la fin de l'urgence. • Étudier des possibilités de liaison avec d'autres donateurs afin d'adopter des projets de développement à l'issue de la phase d'urgence, indépendamment de la question de savoir si ECHO est susceptible d'envisager d'autres décisions de financement d'urgence.

4 Principales phases de mise en œuvre des opérations d'ECHO dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Ce chapitre présente les grandes lignes des principales phases de mise en œuvre et de la bonne pratique pour les opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement qu'ECHO souhaiterait voir appliquées aux interventions qu'il finance. Il illustre comment les concepts peuvent être mis en pratique dans le cadre plus large de la gestion de cycle de projet (ECHO10). Ces approches ont été formulées en même temps que le mandat d'ECHO basé sur les besoins qui vise à fournir à ECHO des fonds aux endroits où ils sont les plus requis et couvrent les besoins prioritaires des personnes les plus vulnérables. Le cas échéant, les phases spécifiques dans la situation d'urgence auxquelles les bonnes pratiques se réfèrent sont mentionnées. Dans tous les autres cas, les pratiques et approches décrites s'appliquent en toutes circonstances.

4.1 *Évaluation des besoins*

Principales caractéristiques

Toute intervention devrait être basée sur une évaluation objective des besoins dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les décisions de programmation et de conception détaillée des projets devraient reposer sur une compréhension claire de la situation actuelle. Les évaluations des besoins ont pour but de fournir des informations et des données de base de qualité suffisante pour justifier les interventions de projet proposées. Si le problème n'est pas correctement identifié et compris, il sera difficile de concevoir et de planifier la réponse qui s'impose et d'informer la surveillance dans le temps.

La collecte d'informations est un élément crucial de l'évaluation des besoins. Les méthodes utilisées pour recueillir les informations devraient être sélectionnées avec soin afin de répondre à la situation et au type d'informations requis. La collecte d'informations devrait être plus fréquente lorsque la situation est en rapide évolution. Les méthodologies et procédures devraient être testées sur le terrain et documentées et exécutées par un personnel expérimenté. Seules les informations indispensables devraient être recueillies. Le temps passé pour récolter des informations superflues constitue une perte de temps.

Les informations requises peuvent dépendre du *stade de l'urgence*. Et la nécessité d'agir rapidement peut influencer la globalité de l'évaluation. Une *collecte rapide d'informations publiques* a lieu juste après une urgence aiguë, puis il est décidé de passer ou non à un stade ultérieur de l'évaluation rapide.

Cette *évaluation rapide* peut être exécutée dès que la zone touchée par la catastrophe peut être atteinte, si possible dans les 48 à 72 heures afin de déterminer les besoins prioritaires et les interventions les plus urgentes. Les évaluations peuvent être exécutées simultanément avec des interventions d'aide initiales si les besoins immédiats sont élevés. Dans le cas d'une *urgence chronique* et une *urgence post-aiguë*, une évaluation approfondie est exécutée sur la base d'une collecte de données plus intensive menée sur le terrain, et des informations seront également tirées des données secondaires (cf. également UNICEF1). Tant l'évaluation rapide que l'évaluation approfondie peuvent être complétées par des évaluations rapides des dommages subis par le système d'approvisionnement en eau et d'assainissement (scénario le plus probable dans les situations d'urgence aiguë), des études rapides menées auprès des ménages et des études de faisabilité technique (ces deux scénarios étant les plus probables dans les urgences post-aiguës et chroniques).

4.1.1 Évaluations des besoins dans les urgences aiguës

Collecte rapide d'informations publiques	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir une idée générale de la catastrophe, de la population touchée et des capacités d'adaptation. • Décider de la nécessité ou non de procéder à d'autres évaluations ou d'intervenir.
Points de concentration	<ul style="list-style-type: none"> • Étendue et type de dommage résultant de la catastrophe. • Menace pour la vie représentée par la catastrophe. • Zones réellement touchées. • Nombre de personnes affectées, mouvements de la population et autres caractéristiques démographiques/ • Capacités de réponse locale et mécanismes d'adaptation existants. • Normes nationales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et niveaux de service existant avant la catastrophe pour l'événement dans les zones nécessitant une aide humanitaire. • Autres agences intervenant déjà ou susceptibles d'être actives dans la même région. • Accès physique aux communautés, villes et autres zones peuplées et situation générale de sécurité.
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des médias locaux, nationaux et internationaux tels que la télévision, la radio, les journaux et l'Internet. • Recueil d'informations mises à disposition par d'autres organisations (ONG, ministères, organismes des Nations unies). • Consultation des partenaires locaux et contacts individuels.
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sont présentées de façon à permettre la prise d'une décision transparente et cohérente. • Les résultats sont mis à la disposition des autres secteurs, autorités nationales et locales et des ONG sur demande. • Des recommandations sont faites concernant la nécessité probable d'une assistance, les interventions les plus urgentes et le besoin de procéder à d'autres évaluations si nécessaire.

Évaluation rapide de la région ou de la communauté	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des informations sur les conditions et les caractéristiques locales, ainsi que sur les besoins prioritaires des populations affectées. • Décider de l'intervention ou non dans la région ou la communauté spécifique. • Établir des priorités pour la fourniture d'aide dans une zone ou entre des communautés spécifiques. • Sélectionner les interventions les plus urgentes et obtenir des informations en vue de leur planification et de leur conception. • Déterminer des exigences d'informations supplémentaires. • Le cas échéant, sélectionner les sites adéquats pour y loger des personnes déplacées en fonction des potentiels dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Points de concentration	<p><u>La partie EauAss de l'évaluation se concentre sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • le nombre de personnes affectées, les mouvements de la population et d'autres caractéristiques démographiques; • les maladies et fardeaux actuels et potentiels associés à l'eau et à l'assainissement; • l'accès actuel aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement; • les besoins prioritaires; • les pratiques de santé et d'hygiène associées à l'eau et à l'assainissement; • les dommages causés aux petits systèmes d'eau et d'assainissement existants et aux institutions qui les exploitent, ainsi que les exigences de réhabilitation; • les besoins potentiels des interventions d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; • les effets négatifs actuels ou potentiels des interventions ou facilités existantes en matière d'eau et d'assainissement; • les activités et plans pour les interventions menées par d'autres organisations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; • la disponibilité locale d'équipements, de matériel, de pièces de rechange ou de personnel qualifié (et leurs coûts); • les institutions et mécanismes de coordination et de coopération existants dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; • les normes EauAss nationales et les niveaux de service avant l'événement dans le domaine et les lignes directrices régissant leur application à la suite d'une catastrophe si celles-ci sont disponibles; • l'accès physique aux communautés, villes et autres zones d'habitation et la situation de sécurité générale.
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Observations structurées et semi-structurées dans les zones affectées. • Entretiens et discussions semi-structurés avec les parties prenantes. • Revue de la documentation pertinente concernant le contexte local.
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Autres informations, cf. : SPHERE2, IRC4, IRCNL1, REDR1, WEDC2, OMS15, ODI1, OXFAM6. • Les informations sont présentées d'une manière qui permet de prendre une décision transparente et cohérente. • Les observations sont mises à la disposition d'autres secteurs, autorités nationales et locales, ONG et représentants masculins et féminins de la population concernée. • Des recommandations sont formulées sur la nécessité d'une assistance, d'interventions classées par priorité et de toute exigence d'information et d'évaluation supplémentaire.

Études rapides des ménages	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des informations détaillées au niveau ménager à des fins de sélection de ménages • Déterminer le type d'assistance qui sera fournie à chaque ménage évalué dans le domaine de l'eau et de l'assainissement • Sélectionner les interventions les plus urgentes et obtenir des informations concernant leur conception.
Points de concentration	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de systèmes domestiques d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les ménages évalués, les dommages subis et leur capacité résiduelle. Il est parfois aussi nécessaire d'évaluer si les interventions doivent se concentrer sur les comportements à haut risque et, le cas échéant, identifier ces pratiques. • Niveau général de vulnérabilité des ménages, en particulier en ce qui concerne les risques pour la santé qui sont associés à l'eau et à l'assainissement • Accès aux systèmes communautaires d'approvisionnement en eau ou d'assainissement ou accès aux facilités EauAss au niveau des autres ménages

Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens et discussions semi-structurées avec les ménages (généralement avec les femmes chefs de ménage) • Observations au sein des ménages
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • La sélection des ménages auxquels une assistance doit être fournie repose sur les informations obtenues et les critères de vulnérabilité. Le niveau d'assistance par ménage devrait être déterminé, notamment les interventions physiques ou les activités de promotion de l'hygiène. • Les décisions finales concernant le niveau d'intervention et les ménages à inclure devraient, dans la mesure du possible, être prises conjointement avec les représentants communautaires. • Pour de plus amples informations : OXFAM8

Évaluation rapide des dommages au système d'eau et d'assainissement	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des informations sur les dommages encourus lors d'une catastrophe concernant à la fois l'infrastructure et les institutions les gérant • Déterminer les parties du système qui peuvent être réparées rapidement, les actions requises et les autres mesures susceptibles d'être entreprises afin de faire fonctionner le système (ou une partie de celui-ci) le plus rapidement possible • Établir des priorités parmi les systèmes à réparer
Points de concentration	<ul style="list-style-type: none"> • Détails des dommages aux systèmes • Évaluation des mesures rapides et des réparations visant à rendre le système (ou partie de celui-ci) opérationnel • Capacité des structures/institutions de gestion du système et besoins de modernisation des opérations d'urgence du système • Ressources requises, disponibilité locale et coûts
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations des institutions, des bénéficiaires et des principaux informateurs pertinents. • Contrôles physiques rapides (observations), inspections sanitaires, investigations et mesures.
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sont présentées de manière à permettre une prise de décision transparente et cohérente. • Les observations sont mises à la disposition d'autres secteurs, autorités nationales et locales, ONG et représentants masculins et féminins de la population affectée. • Des recommandations sont formulées quant aux interventions les plus urgentes et réalisables, aux informations supplémentaires requises et aux exigences d'évaluation.

4.1.2 Évaluations des besoins dans les urgences post-aiguës ou chroniques

Évaluations de la communauté	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des informations sur les besoins prioritaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et l'état de préparation aux catastrophes de la communauté. • Établir le premier pas d'un processus participatif activé par la demande au sein de la communauté.

Points de concentration	<ul style="list-style-type: none"> • Situation sanitaire et comportements à haut risque typiques dans la communauté • Situation et besoins ressentis dans le domaine de l'eau et de l'assainissement • Analyse de la vulnérabilité communautaire, notamment cartographie des risques et évaluation des besoins d'état de préparation aux catastrophes • Priorités et préférences au sein de la communauté.
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation participative rurale (PRA) (CI1, OXFAM6, IRC4) • Exercices participatifs visant à créer un aperçu de la situation et de sensibilisation des personnes pour les questions d'eau et d'assainissement, par exemple, PHAST (OMS17) • Observations structurées et non structurées lors de balades à travers le village, visites du village, etc.. • Discussions et entretiens ouverts avec les parties prenantes • Revue des documents pertinents concernant le contenu local • Autres évaluations, par exemple, études de faisabilité technique, études sanitaires et études auprès des ménages
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus d'informations, cf. : IRC4, IRCNL1, REDR1, WEDC2, OMS15, ODI1 • Les informations sont présentées d'une manière qui permet une prise de décision transparente et cohérente. • Les observations sont mises à la disposition d'autres secteurs, autorités nationales et locales, ONG et représentants masculins et féminins de la population affectée. • Des recommandations sont formulées quant aux interventions les plus urgentes et réalisables, aux informations supplémentaires requises et aux exigences d'évaluation.

Études auprès des ménages	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des informations détaillées sur la situation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les ménages et la sensibilisation des membres des ménages aux questions de santé et d'hygiène • Sélectionner les interventions de la plus haute priorité et les plus adéquates et obtenir des informations concernant leur conception.
Points de concentration	<ul style="list-style-type: none"> • Profil des ménages • Niveau général de vulnérabilité des ménages, en particulier en ce qui concerne les risques pour la santé qui sont associés à l'eau et à l'assainissement • Situation de l'eau dans les ménages • Situation sanitaire dans les ménages • Sensibilisation en ce qui concerne les aspects de la santé et de l'hygiène associés à l'eau et à l'assainissement chez les membres des ménages
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens auprès des ménages et discussions semi-structurées (généralement avec la femme chef de ménage) • Observations au sein des ménages • Vu les contraintes en matière de ressources, les études des ménages sont généralement exécutées sur une base d'échantillon ; dans ce cas, il est important de veiller à ce que des groupes de ménages différents soient représentés dans l'échantillon, c'est-à-dire des ménages plus pauvres et des ménages composés de différents groupes ethniques ou religieux dans le cas des communautés mixtes.

Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse se fait de préférence avec des représentants (masculins et féminins) de la communauté. • Les informations sont présentées d'une manière permettant une prise de décision transparente et cohérente. • Les observations sont mises à la disposition d'autres secteurs, autorités nationales et locales, ONG et représentants masculins et féminins de la population affectée. • Pour plus d'informations, cf. : CI1, OXFAM6, OXFAM7
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Analyse de la vulnérabilité du système d'eau et d'assainissement	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les contraintes existantes pour répondre à la capacité et à la couverture requise et au niveau d'état de préparation aux catastrophes à la fois du système physique et des aspects institutionnels du système (capacité de gestion, planification de l'état d'urgence, etc.) en ce qui concerne les futures catastrophes naturelles.
Points de concentration	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la vulnérabilité de grands systèmes (urbains) d'approvisionnement en eau et d'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> i. Aspects opérationnels ii. Administration et capacité de réponse iii. Aspects physiques et impacts sur le système iv. Besoin probable de mesures organisationnelles, institutionnelles et physiques et leurs coûts (PAHO1, PAHO3) • Évaluation de la vulnérabilité des systèmes EauAss ruraux (OXFAM1, OXFAM2)
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des institutions, des bénéficiaires et des principaux informateurs pertinents • Contrôles physiques (observations), investigations, mesures et études techniques • Autoévaluation et planification par les institutions urbaines dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (PAHO1, PAHO3, CI4, DQI1)
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sont présentées de manière à permettre une prise de décision transparente et cohérente. • Des recommandations concernant les interventions les plus efficaces et rentables sont formulées.

Études de faisabilité technique	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les solutions techniques les plus adéquates et les contraintes concernant la mise en œuvre de nouveaux systèmes ou la réhabilitation de systèmes existants en matière d'eau et d'assainissement. • Développer des évaluations de coûts pour la mise en œuvre des solutions techniques les plus adéquates.
Points de concentration	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions hydrogéologiques (exploration des eaux souterraines) (ITDG 1, JS 1) • Type et composition du sol (pour les projets de latrines à puits, les projets incluant la réalisation de tranchées pour y loger les tuyaux ou d'autres infrastructures, les projets incluant la construction de fondations pour les bâtiments, les digues, des mélanges de béton et de mortier, etc.) (REDR1) • Qualité de l'eau (eau à boire et eau servant à d'autres usages, par exemple, l'abreuvement du bétail, le nettoyage, etc.) (ITDG1, JS1, REDR1) • Production d'eau (de puits, de sondes, de rivières, etc.) (ITDG1, JS1, REDR1) • Mesures topographiques (pour la planification de camps, la conception de pipelines, etc.) (ITDG3)
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations d'institutions pertinentes et des principaux informateurs • Collecte et analyse des données techniques existantes et d'autres informations pertinentes • Études techniques, analyses des sols et mesures • Observations sur le terrain

Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des études de faisabilité technique sont presque toujours complétés par des informations tirées d'autres types d'évaluation dans le but de déterminer la faisabilité réelle des interventions en cours d'examen. • L'analyse tient compte des normes nationales et spécifications techniques existantes, ainsi que de la disponibilité locale de pièces de rechange et du degré de familiarisation avec la technologie. • Les informations sont présentées de manière à permettre une prise de décision transparente et cohérente. • Les observations sont mises à la disposition d'autres secteurs, autorités nationales et locales, ONG et représentants masculins et féminins de la population affectée.
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2 *Approches intégrées*

Principales caractéristiques

Les professionnels du secteur reconnaissent généralement aujourd'hui la nécessité d'intégrer des améliorations dans l'hygiène, l'assainissement et l'approvisionnement en eau afin d'avoir un impact positif sur la santé publique. La fourniture d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne garantit pas forcément leur utilisation efficace par les personnes. La promotion de l'hygiène vise à garantir la maximisation et le soutien des avantages potentiels de ces installations. Des études sur le terrain (voir entre autres EHP2) ont démontré que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène peuvent constituer chacun un moyen efficace pour empêcher la diarrhée. Il est toutefois notoire qu'un programme intégré, reprenant les trois composants (par exemple, l'accès amélioré à des approvisionnements en eau sûrs, des équipements d'assainissement et des comportements d'hygiène positifs) est nettement plus efficace pour réduire la transmission de nombreuses maladies. L'importance de l'adoption d'une approche intégrée, y compris dans les environnements d'exploitation restreints d'une réponse humanitaire, est généralement acceptée par les praticiens de l'aide humanitaire, même si la manière d'y parvenir sur le terrain reste obscure pour un grand nombre de personnes.

Bonne pratique d'approches intégrées

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Promouvoir l'intégration des volets approvisionnement en eau, assainissement et changement du comportement hygiénique dans les activités d'aide d'urgence s'adressant à la même population cible</i>
Bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Il est important que les interventions dans le domaine de l'hygiène, de l'assainissement et de l'eau soient bien coordonnées. Si possible, les trois volets devraient être exécutés par le même organisme de façon à garantir leur pleine intégration et veiller au renforcement mutuel de chaque intervention (par exemple, une démonstration de pratique d'hygiène améliorée nécessitant de l'eau (ex. : se laver les mains) ne devrait être faite que si les facilités sont en place pour permettre aux personnes de revenir et d'exercer ce comportement). • Lorsque des améliorations d'hygiène, d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont apportées par la même équipe, l'intégration relève de la responsabilité de tous les membres de l'équipe et doivent être soutenues par l'ensemble des niveaux de gestion. Le personnel technique et le personnel de promotion sociale devraient communiquer régulièrement, partager les plans de travail et avoir connaissance des avancées enregistrées dans les travaux mutuels de façon à garantir une meilleure intégration. Le cas échéant, le personnel technique tel que les ingénieurs devraient essayer de renforcer les messages de promotion de l'hygiène, étant donné que dans de nombreuses cultures, les ingénieurs ont plus d'autorité que les promoteurs sociaux. • Des ressources financières et humaines adéquates (temps consacré par le personnel) devraient être prévues dans les budgets et les propositions afin d'accorder une attention adéquate au travail promotionnel d'hygiène ; des fonds supplémentaires devraient être utilisés pour permettre la production d'articles favorisant l'hygiène, de savon pour se laver les mains, de récipients de stockage ménagers sûrs et de langes pour les enfants, le cas échéant, afin de garantir un meilleur traitement et une meilleure élimination des fèces des jeunes et des petits enfants (ITDG2). • Lorsque les améliorations en matière d'hygiène, d'approvisionnement en eau et d'assainissement relèvent de la responsabilité partagée de plus d'un organisme, les parties impliquées devraient, pour parvenir à une bonne intégration, être co-responsables de la coordination, du partage d'informations et du partage de coûts. • Il est essentiel que toutes les personnes impliquées tentent de comprendre le sens profond de la promotion de l'hygiène et la manière dont elle peut contribuer aux résultats du programme et du projet ; le cas échéant, le personnel devrait bénéficier d'une formation de recyclage et recevoir une orientation sur les voies de transmission des maladies, les comportements à haut risque et les méthodes de promotion de l'hygiène. • Les réunions avec les membres de la communauté qui impliquent des discussions concernant la conception d'installations devraient se dérouler, dans un premier temps, en présence à la fois d'ingénieurs et de promoteurs d'hygiène (OXFAM6). • Veiller à ce que les personnes utilisent les installations d'eau et d'assainissement de la façon prévue et en tirent le plus grand profit. Ceci vaut, en particulier, pour les installations d'assainissement qui peuvent être rapidement et aisément rejetées lorsqu'elles deviennent obsolètes. • En encourageant l'utilisation prévue des installations d'eau et d'assainissement, les approches didactiques devraient être évitées, tandis que les techniques d'apprentissage non formelles et les approches d'apprentissage participatives telles que PHAST, par exemple, devraient être adoptées (OMS17).

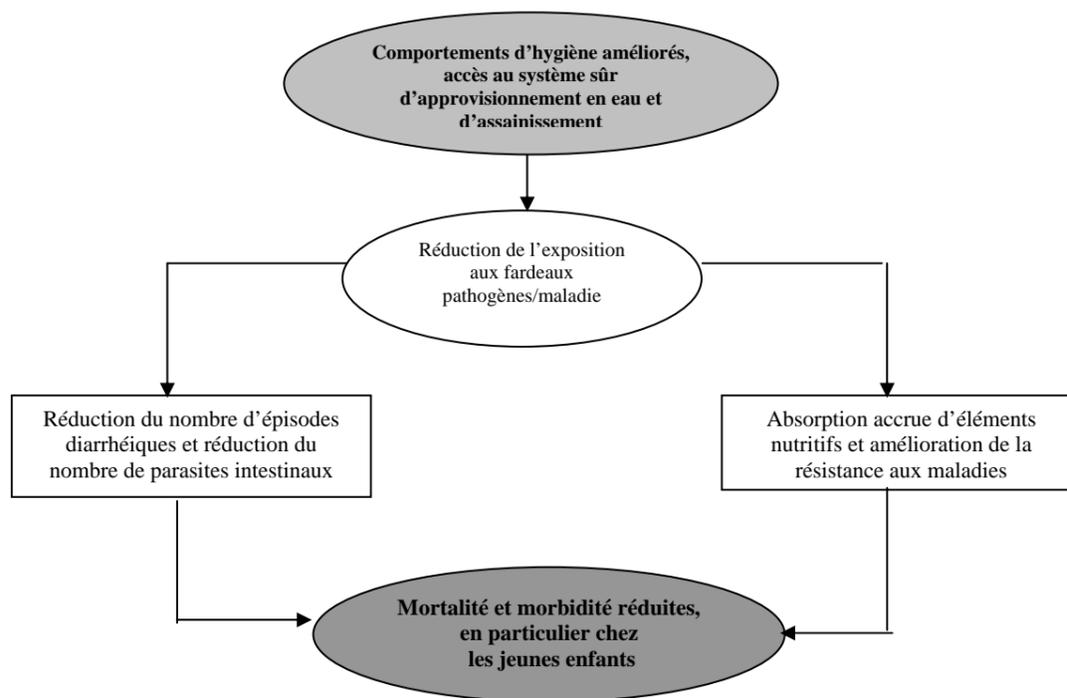
De plus, les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement devraient être intégrées dans une stratégie plus large qui répond aux besoins multisectoriels, et pas simplement à ceux concernant l'eau et l'assainissement. Afin d'y parvenir, une bonne coordination s'impose entre les organismes d'aide. À titre d'exemple, les niveaux d'accès à l'eau salubre et l'élimination adéquate des excréments (latrines) deviendront un élément déterminant de la prévalence de la diarrhée et des infections parasitaires qui ont toutes le potentiel d'affecter la capacité des personnes à absorber efficacement les éléments nutritifs de l'alimentation. Comme telles, les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont directement liées au statut nutritionnel de la population affectée et de leur état de santé plus large (cf. figure 1 ci-dessous).

4.3 Durabilité

Principales caractéristiques

Une faible durabilité se caractérise par le fait que la nouvelle infrastructure devient inopérante à la suite soit de problèmes techniques, soit d'un manque de maintenance adéquate, soit d'un financement inadapté pour remplacer des parties du système. Les problèmes de faible durabilité sont bien documentés dans le secteur du développement, mais les organismes d'aide, et notamment ceux qui sont impliqués dans l'aide humanitaire, sont désormais mis sous une pression croissante dans le but de garantir que leurs activités tiennent également compte, le cas échéant, de mesures qui veilleront à la durabilité à long terme des systèmes et aideront à établir des liens avec la programmation développementale.

Figure 1 : Effets sur la santé des améliorations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement



[Source : Billig, Bendahmane et Swindon, 1999]

La durabilité des installations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ne constitue pas un objectif d'ECHO et des situations d'urgence les plus aiguës ; il ne s'agit pas toujours d'une option réaliste. Il est toutefois de plus en plus admis que la fourniture d'une aide immédiate, en particulier dans des situations persistantes, et le traitement du problème de la durabilité ne s'auto-excluent pas. Dans de nombreuses situations d'urgence post-aiguë et d'urgence chronique, ECHO a l'obligation de trouver des manières de garantir que l'infrastructure dure le plus longtemps possible et n'a aucun impact négatif sur les futurs efforts de développement. ECHO incite les partenaires à adapter des approches de type développemental à intégrer dans le cycle de projet d'un an afin de traiter la durabilité et de faciliter des liens avec les efforts de développement. Si dans des situations chroniques, un projet à court terme devait se concentrer uniquement sur les besoins immédiats, il pourrait aisément miner les capacités d'adaptation internes, aggraver les conditions environnementales ou provoquer un conflit en exacerbant les effets d'une crise à court terme. Ceci doit être évité à tout prix.

Bonnes pratiques pour la durabilité

Objectif	<ul style="list-style-type: none">• <i>Promouvoir la durabilité des services dans le domaine de l'eau et de l'assainissement fournis par les agences d'aide dans le contexte des opérations d'urgence</i>
Bonne pratique	<ul style="list-style-type: none">• Les systèmes d'eau et d'assainissement qui dépendent de ressources locales peuvent être exploités et entretenus plus facilement par les communautés. Pour cette raison, l'utilisation de ressources locales telles que l'équipement, le matériel et les aptitudes, est toujours préférée.• Tous travaux techniques exécutés après une urgence aiguë, autres que les installations temporaires, devraient être bien conçus, de bonne qualité, durables et, par conséquent, viables. La sélection de la technologie adéquate n'est pas forcément toujours la plus avantageuse sur le plan économique.• La bonne qualité des aspects logiciels (par exemple, la capacité de gestion, les finances, une exploitation et une maintenance adéquates, les mécanismes de soutien externes et le comportement hygiénique, etc.) contribuent fortement à la durabilité d'une intervention et à l'augmentation de la demande pour que le système reste opérationnel.• La participation des utilisateurs, démarrant dès la phase de planification initiale d'une urgence aiguë, peut garantir un plus grand champ d'action pour le partage des coûts, ne serait-ce qu'en espèces, par exemple, pour la main d'œuvre fournie par la communauté bénéficiaire. Le partage des coûts améliore le sens d'appropriation des utilisateurs, ce qui peut contribuer positivement à la durabilité.• Dans des situations chroniques, où les bénéficiaires pourraient contribuer financièrement aux coûts d'exploitation, les recettes tirées de la vente d'éléments (par exemple, de l'eau) produits grâce aux efforts financés par ECHO restent entre les mains du bénéficiaire intermédiaire (c'est-à-dire du propriétaire de la ressource donnée) et peut améliorer la durabilité du projet (notamment par l'achat de pièces de rechange, l'achat de mazout et la constitution d'un fonds pour le remplacement des composants du système).• Au moment de remettre des installations d'eau et d'assainissement endommagées en état, il convient de déterminer qui était initialement responsable de sa gestion. Si une structure de gestion communautaire établie de longue date existait pour la maintenance de ces installations, il ne devrait pas incomber à l'organisme d'aide de reprendre à sa charge la réhabilitation de ces installations sans impliquer la structure de gestion existante. Il est impératif d'éviter de saper l'autorité des structures de gestion existantes, car ceci réduit le sentiment d'appropriation et la responsabilité.• Il convient, dans le choix d'une technologie, de tenir compte de l'exploitation et de la maintenance, ainsi que de la gestion par les institutions locales ou la communauté elle-même. Des systèmes techniquement complexes exigent un personnel plus qualifié, des niveaux de main d'œuvre supérieurs et généralement, mais pas toujours, des niveaux de financement plus élevés. Les agences de mise en œuvre doivent s'interroger sérieusement et se demander si ces ressources et aptitudes seront disponibles (en particulier une fois que le projet sera finalisé et que l'organisme se sera retiré).• Si l'intention est de céder les systèmes d'eau et d'assainissement à un organisme gouvernemental ou à une ONG locale, une discussion sur les modalités de la transition et le niveau de la capacité de gestion requise s'imposera probablement. La délégation temporaire ou l'implication à un stade précoce du personnel gouvernemental ou du personnel d'ONG devrait être envisagée dès le début de la conception et de l'exécution de projets de façon à faciliter ce processus de transition.• La durabilité des réponses initiales peut être améliorée si elles sont compatibles avec de futurs développements éventuels. À titre d'exemple, les systèmes initiaux devraient être conçus en tenant compte de la nécessité éventuelle de l'expansion future suite à la croissance ou au mouvement de la population.

4.4 Surveillance et évaluation

Principales caractéristiques

En termes généraux, les activités de surveillance et d'évaluation évaluent la performance d'un programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement et son efficacité à répondre aux problèmes de santé qui sont associés à l'eau et à l'assainissement. Les données de base sont extraites de l'évaluation initiale des besoins par rapport à laquelle les résultats de post-intervention sont mesurés.

Un plan ou cadre minimal de *surveillance* doit être établi au début du programme et mettre l'accent sur la collecte systématique et l'analyse des informations concernant les progrès physiques et financiers du programme. Des indicateurs clés sont élaborés afin de mesurer certains aspects de la performance du système :

- des indicateurs d'activité tels que la quantité de matériaux ou les fonds utilisés pour la mise en œuvre du système;
- des indicateurs de sortie tels que le nombre de latrines construites ou de commissions d'eau formées;
- des indicateurs de résultat (également appelés "produits") tels que l'amélioration de l'utilisation adéquate de latrines, les changements dans les comportements d'hygiène ou le niveau de continuité d'un système d'approvisionnement en eau; et
- des indicateurs d'impact tels que la réduction des maladies liées à l'eau et à l'assainissement.

Les méthodes requises pour mesurer et enregistrer ces divers niveaux de surveillance (par exemple, les registres financiers des projets, les observations, les réunions communautaires, la mesure directe de la production d'eau, etc.) et les systèmes d'information (par exemple, les formats de rapport, les formulaires *pro forma* d'inspection sanitaire, etc.) doivent être clairement définis au stade initial du programme. Dans l'idéal, ces éléments de surveillance devraient toujours faire partie des procédures opératoires standard (POS) d'un organisme ou d'un programme spécifique.

Mesurer les changements du comportement d'hygiène est une opération assez complexe. Il est un fait cependant que la surveillance devrait se concentrer sur un petit nombre de comportements clés et se baser sur des études de base saines afin de définir l'ampleur du changement. La mesure directe des pratiques est difficile à réaliser, étant donné que, dans de nombreux cas, celle-ci est considérée comme une action privée. Des évaluations observationnelles indirectes peuvent toutefois être faites (par exemple, en examinant l'état des latrines domestiques ou en surveillant la présence d'équipements pour se laver les mains dans, sur ou à proximité des latrines ou des sites de défécation). D'autres techniques peuvent être utilisées afin de mesurer les changements de comportement, notamment la concentration sur les discussions de groupe, l'autosurveillance et les systèmes de surveillance basés sur la communauté (pour d'autres détails, cf. IRCNL3 et EHP1).

La surveillance et l'évaluation peuvent avoir lieu toutes deux à différents niveaux, en l'occurrence au niveau du projet ou du programme lui-même (à savoir mesure de la performance du projet, de son efficacité, de son administration, la performance du personnel, etc.) et au niveau des résultats réels lors de la mise en œuvre (à savoir, les systèmes eux-mêmes). Dans la plupart des cas, les informations recueillies pour surveiller les projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement peuvent être subdivisées comme suit en divers domaines clairement identifiables :

- technique : performance du système, continuité du service, qualité de l'eau;
- social et sanitaire : accès aux services et utilisation de ceux-ci par différents groupes, changements dans les pratiques comportementales (à savoir stockage sain de l'eau dans les ménages, lavage des mains à des moments critiques);
- institutionnel : performance des structures de gestion, rôles et responsabilités clairs, soutien reçu d'institutions externes;
- environnemental : impact sur la source d'eau, drainage, gestion des déchets solides; et
- financier : système tarifaire, capacité des utilisateurs à financer les coûts E+M.

À la différence de l'évaluation, la surveillance devrait s'exercer en continu pendant toute la durée d'exécution d'une intervention. Le but ultime du suivi est de mesurer dans quelle mesure il est satisfait aux objectifs de l'intervention et d'indiquer les ajustements auxquels il faut procéder pour améliorer la performance en cours d'intervention. Les données relatives à la surveillance soutiendront la gestion du programme en augmentant l'efficacité avec laquelle celui-ci répond aux besoins de la population affectée. La communauté touchée doit, dès lors, être impliquée et consultée pour savoir dans quelle mesure la fourniture de services est acceptable et adéquate. Un exemple de liste de contrôle de surveillance et un exemple de matrice pour la surveillance d'un programme peuvent être trouvés aux pages 53 et 54 du document d'Oxfam, 2003¹.

D'une manière plus générale, une *évaluation* mesure les activités, les indicateurs de sortie, les résultats et l'impact d'un programme mené à son terme par rapport aux objectifs et cibles fixés au début du programme. Une évaluation à mi-parcours peut être exécutée de temps à autre au cours d'un programme, bien que ceci apparaisse improbable dans le cadre temporel relativement court de la plupart des interventions financées par ECHO. Les données d'évaluation peuvent indiquer l'efficacité (rentabilité) globale d'une intervention et des méthodes utilisées. Une évaluation peut fournir des éléments de valeur pour la conception et l'exécution de futurs programmes.

Bonne pratique concernant la surveillance et l'évaluation

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation cohérente de systèmes de surveillance durant la mise en oeuvre de projets de soulagement de l'eau et de l'assainissement
Good practice	<ul style="list-style-type: none"> • Des systèmes sont en place afin de garantir la collecte systématique d'informations sur le statut physique des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. • Des systèmes sont en place pour surveiller l'utilisation (planifiée) des installations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les facteurs limitant l'utilisation d'installations devraient être pris en considération par le biais d'ajustements au programme. L'accès sûr aux installations d'eau et d'assainissement, en particulier pour les groupes vulnérables, est surveillé. • Des équipements et ressources adéquats sont disponibles et utilisés pour tester la qualité de l'eau de nouvelles sources d'eau lorsque celles-ci sont exploitées. L'échantillonnage et le test réguliers vérifient que les sources et l'eau fournie répondent aux critères spécifiés, mais une inspection sur site ou une « étude sanitaire » s'impose pour garantir que tous les risques potentiels de contamination ont été pris en considération. • Si des données épidémiologiques fiables sont disponibles, celles-ci sont consultées afin de surveiller les tendances d'évolution des maladies liées à l'eau et à l'assainissement au sein de la population affectée. Il se peut qu'un programme doive réagir aux changements de tendance mis en évidence par de telles données (à savoir, des interventions progressives de traitement de l'eau au point d'utilisation). • L'accès à l'eau et à l'assainissement et l'occurrence des maladies liées à l'eau et à l'assainissement au sein de la population d'accueil ou de la population vivant dans le voisinage du campement établi d'urgence sont surveillés. • La sécurité dans et autour des installations d'eau et d'assainissement est surveillée, en particulier la sécurité des femmes et des adolescentes. Les incidents sont enregistrés et déclarés. • Les informations recueillies devraient être utilisées de manière cohérente et transparente et mises à la disposition d'autres secteurs, d'autres agences, de la population affectée, des autorités locales pertinentes, des donateurs et d'autres personnes, le cas échéant. • La surveillance et l'évaluation des changements de comportement hygiéniques devraient être simples et se concentrer sur un ensemble limité d'indicateurs ; des méthodes permettant de mesurer les changements de comportement hygiéniques peuvent inclure des observations structurées (IRCNL3), des techniques d'étude et des méthodologies participatives (pour plus d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des promotions de l'hygiène, cf. IRCNL4 et IRCNL5 et pour la surveillance de la communauté et des ménages, cf. EHP1). • Le programme est évalué par référence aux objectifs déclarés et aux normes minimales convenues pour mesurer son efficacité globale et son impact sur la population affectée. Si le programme n'est pas conforme aux normes convenues dans la proposition, cette non-conformité doit être justifiée. • L'évaluation identifie les enseignements à tirer en ce qui concerne la préparation aux catastrophes futures, les mesures d'atténuation et l'assistance et encourage la responsabilisation morale. L'évaluation permet d'évaluer les impacts des investissements et de prendre des décisions plus efficaces concernant les nouveaux investissements et les nouvelles stratégies (BM1).

5 Urgences aiguës

5.1 Définition des urgences aiguës et de leurs causes

Pour ECHO, une urgence aiguë est une situation dans laquelle des niveaux inacceptables de mortalité, de morbidité et de souffrance humaine peuvent survenir à la suite d'une catastrophe au cours d'une période donnée si aucune aide externe n'est fournie.

D'une manière générale, les urgences aiguës sont provoquées par des catastrophes naturelles d'apparition soudaine telles que des inondations et des tremblements de terre, par le déclenchement brusque d'un conflit ou par une combinaison de ces causes. Leur durée est généralement de trois mois au maximum, ce qui correspond à la durée requise pour prise d'une décision de financement d'urgence primaire par ECHO. Des urgences aiguës peuvent influencer l'eau, l'assainissement et l'hygiène de la manière suivante :

- destruction de l'infrastructure d'eau et d'assainissement existante;
- contamination des sources et ressources hydrauliques;
- contamination de l'environnement avoisinant suite à la rupture de l'infrastructure dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, à la formation de dépôts de boues, de lave, de pierres, etc. et à la présence de cadavres humains et animaux;
- dégradation des comportements d'hygiène (par exemple, utilisation de sources d'eau contaminées, dormir dehors aux endroits où les moustiques ont le plus grand risque d'affecter les hommes, etc.);
- impacts négatifs sur les capacités et ressources organisationnelles des institutions spécialisées dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Les **principaux objectifs** de l'assistance fournie dans une situation aiguë sont les suivants :

- sauvegarde et préservation de vies durant et immédiatement après la crise;
- ramener la difficulté d'existence et la souffrance humaine le plus rapidement possible à leurs niveaux de pré-catastrophe;
- poser une base initiale pour le futur rétablissement et l'autosuffisance, le cas échéant.

Les stratégies sont orientées de manière à permettre une réponse rapide, l'accent étant fréquemment mis sur la construction d'installations temporaires. Même si le coût importe, l'opportunité de l'intervention (dans les deux ou trois jours généralement) est une préoccupation primaire. Dans de nombreux cas, l'installation d'une **infrastructure temporaire d'approvisionnement en eau et d'assainissement** s'impose afin de permettre une utilisation jusqu'au moment où des solutions plus permanentes sont trouvées. Cette infrastructure temporaire est soit construite au niveau local, soit amenée par avion et montée directement en utilisant des matériaux préfabriqués ou modulaires. Les équipements d'aide distribués, la qualité de l'eau fournie (goût, couleur, etc.) et la conception d'une installation d'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement devraient être adaptés au maximum aux caractéristiques culturelles, sociales et religieuses et aux préférences générales de la population affectée. Les **normes et indicateurs Sphère** devraient être utilisés en tant que guide, les niveaux et la couverture étant adaptés au contexte local, au degré de vulnérabilité de la population touchée et aux ressources disponibles.

Si les ressources sont insuffisantes pour aider toutes les personnes touchées, le **ciblage prudent** des zones les plus touchées et des personnes les plus vulnérables au sein de ces zones est essentiel.

Dans les urgences aiguës, le niveau d'intervention et la couverture des coûts par des agences externes sont souvent nettement plus élevés que dans les interventions à plus long terme. Lorsqu'un effort volontaire peut être réalisé par les bénéficiaires, ceci devrait être encouragé. Mais si la participation des bénéficiaires doit toujours être encouragée, les affects d'une situation d'urgence aiguë (par exemple, les traumatismes, la maladie et la mort) et la vitesse rapide de réponse qui est exigée dans de telles situations peuvent déboucher sur une diminution des possibilités d'engager pleinement la population affectée.

Les femmes et les filles sont souvent vulnérables aux abus pendant et immédiatement après une catastrophe aiguë, en particulier lorsque les populations affectées sont forcées de vivre dans des abris ou des camps. Par conséquent, les questions de protection telles que la protection de la **vie privée et la sécurité** doivent être soigneusement prises en considération dans toute intervention relevant du domaine de l'eau et de l'assainissement (c'est-à-dire dans les décisions concernant la situation et la conception d'installations. Cf. également le paragraphe 3.2). Compte tenu de la nécessité d'intervenir rapidement et d'utiliser des systèmes importés, le niveau de service fourni lors d'une phase d'aide peut différer des normes et standards reconnus localement et même les dépasser. De même, dans les **populations déplacées**, la norme des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut être supérieure dans un premier temps à celle qui est appliquée par la population d'accueil dans le but de compenser les risques accrus d'épidémies de maladie qui sont associés à toute population à forte densité, population mobile et population à faible densité.

L'urgence aiguë est suivie d'une **phase d'urgence post-aiguë** où des solutions plus durables et à plus long terme doivent être mises en œuvre (cette phase est parfois aussi appelée « phase de redressement et de relèvement » lorsqu'une délocalisation de personnes est superflue ou phase de *consolidation* lorsqu'un déplacement s'impose). Les objectifs sont les suivants :

- inverser les niveaux de service établis durant les opérations d'urgence pour atteindre les niveaux auxquels les personnes avaient accès avant la catastrophe;
- augmenter l'autosuffisance des bénéficiaires et la durabilité de leurs installations et systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier lorsque les personnes retournent dans leur région d'origine.

Lorsque les personnes restent plus longtemps dépendantes d'installations temporaires, l'objectif primaire est l'amélioration des niveaux de service et la qualité des installations jusqu'aux niveaux qui existaient avant la catastrophe. Dans de tels cas, l'autosuffisance et la durabilité des installations sont moins problématiques; l'assistance externe à long terme avec le fonctionnement des installations sera généralement requise dans de tels cas. Cf. section 5.5.

5.2 Approches d'intervention pour les urgences aiguës

5.2.1 Les stratégies d'expédition

Les interventions sont généralement mises en œuvre par le déploiement d'équipements et de matériel préemballés (pour l'exploitation d'un service ou la distribution d'éléments en rapport avec l'approvisionnement en eau et l'assainissement) et sont gérées par un personnel préalablement formé, souvent composé d'expatriés. Les équipements, le matériel et le personnel sont expédiés dans les plus brefs délais dans la zone d'urgence par avion, par camion ou par bateau ; un effort durable fourni par l'agence de mise en œuvre est généralement requis pendant la durée de l'événement (personnel qualifié, pièces de rechange, etc.).

Une approche d'expédition est adéquate lorsque :

- la rapidité d'une opération est un élément crucial ou les circonstances locales ne permettent pas d'adopter d'autres approches;
- les ressources requises (par exemple, le matériel, les équipements et le personnel) ne peuvent être obtenues au niveau local dans le cadre temporel fixé;
- les ressources externes peuvent être fournies sur le site dans les limites temporelles prévues (pas de restriction concernant les autorisations, l'accès au mode de transport utilisé, etc.).

Dès qu'ils sont en place, les installations et les services devraient être ajustés aux conditions locales en concertation avec les bénéficiaires et les institutions sectorielles. Dès que possible, les communautés locales devraient avoir la possibilité de gérer et d'entretenir les systèmes chaque fois qu'une telle opportunité s'avère réalisable. À titre alternatif, les équipements importés peuvent être remplacés par d'autres systèmes

d'approvisionnement en eau et d'assainissement plus durables, basés sur les ressources, les préférences et les capacités locales. Ceci est particulièrement important si l'agence de mise en œuvre est présente pendant une durée limitée seulement et s'il est probable que les services seront toujours requis après son départ.

Les équipements offerts par des tiers (par exemple, une entreprise proposant une installation de traitement des eaux de haute technologie) peuvent avoir une influence positive si :

- l'agence de mise en œuvre dispose de pièces de rechange, du personnel, des capacités et du temps nécessaires pour assurer la mise en œuvre et la gestion de l'équipement; ou
- si le tiers consent à fournir toutes les ressources requises, notamment les pièces de rechange, le personnel opérationnel, le combustible, etc., et garantit un fonctionnement adéquat de l'équipement sur une période donnée.

5.2.2 Stratégies basées sur la communauté

Dans les urgences aiguës, les stratégies basées sur la communauté sont généralement utilisées pour répondre aux urgences qui touchent les populations rurales ou aux urgences basées sur des systèmes à petite échelle. Elles conviennent le mieux pour :

- permettre la consultation des bénéficiaires à tous les stades du cycle de projet;
- faciliter la mise en œuvre d'activités par les bénéficiaires eux-mêmes;
- établir l'opération d'aide de manière à ce qu'elle facilite une transition vers une gestion communautaire à long terme.

Dans ce contexte, il est préférable de travailler avec des ressources locales (équipement, matériaux, personnel local qualifié, etc.) et d'établir des systèmes pouvant être exploités et maintenus par les communautés ou pouvant du moins être transformés ultérieurement en de tels systèmes. Cependant, si l'implication des bénéficiaires, des institutions locales d'approvisionnement en eau et d'assainissement ou d'entreprises devaient compromettre la sauvegarde des vies (parce qu'elle prendrait trop de temps, par exemple), une manière de travailler basée sur la communauté ne devrait pas être envisagée ou devrait être adaptée de façon à répondre promptement aux besoins réels. Dans la majorité des cas cependant, l'implication des parties prenantes permettra, si elle est correctement orchestrée, de fournir une aide plus rapide et plus efficace.

La demande doit parfois être **créée ou augmentée**. À titre d'exemple, il se peut qu'une demande de latrines soit établie alors que les personnes sont habituées à déféquer en plein air ou bien il se peut qu'il faille imposer l'eau chlorée alors que les personnes sont habituées à l'eau de surface (trouble) ou en préfèrent le goût. Des méthodes et messages efficaces de promotion de l'hygiène s'imposeront dans pareils cas. À titre exceptionnel, il se peut aussi que les personnes soient obligées d'adapter certains de leurs comportements, en particulier lorsque le temps est très court alors que les risques associés à des comportements incertains sont très élevés. Dans de telles circonstances, une bonne approche consiste à travailler intensivement avec les chefs de village, les leaders d'opinion et les organisations communautaires existantes de façon à amener les bénéficiaires à comprendre les mesures prises le plus rapidement possible.

Les besoins et priorités devraient être évalués avec les bénéficiaires, les structures de gestion communautaires et, le cas échéant, en coordination avec les autorités gouvernementales locales. L'aide peut être apportée par le biais d'organisations et de contreparties locales. Un avantage considérable de cette approche réside dans leur compréhension de la culture locale, des besoins et priorités spécifiques, des relations sociales et de l'absence de barrières linguistiques. Bien que les organisations locales puissent avoir besoin d'une orientation intensive de la part d'une organisation externe professionnelle au cours de la période d'urgence, elles sont souvent à même d'exécuter des interventions en utilisant leurs propres approches, leurs propres mécanismes et leurs propres réseaux. Les partenariats avec les organisations locales peuvent, en effet, être très bénéfiques ; à titre d'exemple, si elles sont gérées correctement, les évaluations menées par le biais d'un réseau local d'assistants sociaux peuvent se révéler plus rapides et déboucher sur des informations de meilleure qualité que si elles sont faites par des expatriés seuls.

5.2.3 Stratégies basées sur le système

Lorsque les personnes se fondent sur une grande infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement complexe, il est impératif de prévoir des interventions qui se concentrent sur ces systèmes et sur les institutions qui les gèrent plutôt que sur la prise d'une approche à base communautaire. Ces systèmes desservent généralement, mais pas toujours, les populations urbaines et se fondent sur des technologies plus sophistiquées et complexes qui vont normalement au delà du champ d'application de la participation communautaire active. En fonction des circonstances cependant, d'autres stratégies d'intervention peuvent être exécutées en parallèle dans le but de garantir l'évaluation et la couverture des besoins en eau et en assainissement au niveau communautaire et au niveau domestique, en évitant ainsi des lacunes dans la fourniture d'aide. L'accent, dans cette approche, est mis sur des réparations qui peuvent être exécutées rapidement afin de permettre aux composants clés du système de recommencer à fonctionner. Une évaluation rapide du système est exécutée en collaboration avec l'institution locale chargée de l'eau et de l'assainissement dans le but de recueillir des informations sur l'ampleur et la localisation du dommage, ainsi que le potentiel de réparation rapide. Des plans sont ensuite élaborés avec les institutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement locales et mis en œuvre le plus rapidement possible.

Si le personnel d'une institution locale responsable de l'eau et de l'assainissement a survécu et est motivé à fournir une assistance de secours, il devrait être encouragé et incité à le faire ; dans le cas contraire, l'assistance requise en phase d'aide d'urgence devrait être fournie par une agence externe. Par la suite, cette même agence peut continuer à aider l'institution responsable de l'eau et de l'assainissement à exécuter des réparations structurelles et à (re)construire la capacité de gestion ; une activité clé dans cette phase est la fourniture de **mesures d'atténuation** visant à mettre le système à l'abri de l'impact de futures catastrophes (cf. chapitre 7).

5.3 Urgences aiguës provoquées par des catastrophes naturelles

La majorité des grandes catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, ouragans, éruptions volcaniques ...), à l'exception des sécheresses, présentent les caractéristiques et impacts suivants :

- ils s'agit d'événements à déclenchement soudain, pouvant survenir en l'espace de quelques minutes;
- ils ont le potentiel de provoquer des dommages physiques à l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement; et
- ils peuvent contaminer les sources hydrauliques.

Les dommages provoqués par des catastrophes naturelles aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement existants sont souvent associés à un mauvais choix de site, une mauvaise conception et une construction inférieure à la norme. Si une catastrophe naturelle peut engendrer de grands dommages physiques à l'infrastructure, les institutions locales dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (connaissances, procédures, personnel, finances) ne sont généralement pas très affectées (sauf en cas de décès d'un grand nombre de membres du personnel). L'assistance peut, dès lors, souvent être fournie avec fruit conjointement avec ces institutions, voire par celles-ci. Ceci contraste avec les urgences aiguës liées au conflit dans lesquelles les institutions locales subissent généralement un impact négatif (pillage, destruction volontaire des bureaux, etc.), ainsi qu'à la dégradation des infrastructures physiques.

5.3.1 Inondations

Principales caractéristiques

Les inondations sont des événements qui surviennent soudainement à la suite de pluies excessives, d'une augmentation anormale du niveau de la mer (par exemple, tsunami), de la fonte massive de neige ou d'une combinaison de ces phénomènes. Les effets des inondations sont souvent renforcés par des mesures de contrôle des inondations mal conçues, le déboisement des bassins-versants ou une mauvaise construction de barrages hydroélectriques. Les impacts négatifs des inondations peuvent être plus importants en cas de défaut ou d'absence de systèmes d'alerte rapide. En fonction de leur force, les inondations peuvent avoir les impacts suivants :

- l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut être physiquement endommagée (fortes inondations);
- les apports d'eau peuvent être contaminés (soit en raison d'une augmentation de la salinité, dans le cas d'intrusion par de l'eau de mer, soit par les substances organiques ou les débris qui sont transportés lors d'une inondation);
- les personnes peuvent être temporairement déplacées vers les zones avoisinantes généralement suite à la présence d'eau stagnante (cf. paragraphe 5.6 pour les interventions auprès des personnes déplacées).

Impacts

Systèmes d'assainissement de l'environnement	Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des moyens de subsistance, des habitations, des systèmes électriques, des routes et des ponts. • Noyade des personnes ou du bétail. • Dégradation des bâtiments et équipements utilisés par les institutions pour exploiter leurs systèmes EauAss (voitures, camions, ordinateurs, bureaux, etc.). • Destruction/rupture/dégradation des arrivées d'eau, des structures en béton, des tuyauteries et de leurs raccordements et des équipements de pompage sous l'effet des vagues et des marées.
	Systèmes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts de boue et formation d'autres dépôts dans les réservoirs d'eau, les puits, les trous de sonde, les filtres et les pipelines. • Intrusion d'eau salée dans les aquifères continentaux. • Contamination ou réduction du niveau des eaux de surface ou des eaux souterraines.
Hygiène et comportements hygiéniques	Systèmes d'assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure hydraulique suite à des coupures électriques ou à des courts-circuits. • Destruction/rupture/endommagement des systèmes d'égouttage, des toilettes/latrines, des canaux de drainage, des sites d'élimination des déchets, etc. • Dépôts de boue dans les latrines, les égouts et les canaux de drainage. • Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure hydraulique suite à des coupures électriques ou à des courts-circuits.
	Systèmes d'assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts de boue, de débris et d'autres matériaux dans des zones peuplées. • Étendues stagnantes d'eau contaminée ou d'eau d'égout. • Cadavres animaux et humains non inhumés. • Augmentations de la reproduction des vecteurs combinée à des comportements favorisant le risque de transmission des maladies vectorielles. • Consommation de l'eau contaminée pour se désaltérer. • Augmentation de la pratique de défécation en plein air.

Principaux problèmes sanitaires

- Risque accru de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A. Le risque est généralement faible sauf en cas de déplacement massif de la population ou de mise en péril des sources d'eau. Le risque peut être réduit en fournissant une eau propre et chlorée et en utilisant des sources d'eau salubres pour boire. Les coupures de courant provoquées par les inondations peuvent interrompre le traitement et l'approvisionnement en eau.
- Risque accru de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'égouttage ou les latrines sont en dérangement et lorsque les personnes n'ont pas la possibilité d'évacuer les excréments en toute sécurité.

- Augmentations des **maladies vectorielles** telles que la malaria, la dengue et la dengue à fièvre hémorragique, la fièvre jaune et la fièvre du Nil occidental suite à l'expansion du nombre de vecteurs et à l'extension de leurs habitats. Les étendues d'eau stagnante, résultant des inondations, peuvent être un site de reproduction pour les moustiques. Dans un premier temps, il se peut que les inondations chassent les moustiques en phase de reproduction, mais ceux-ci reviennent ensuite dès que les eaux reculent. Le temps d'incubation est généralement de six à huit semaines. Le risque de fléau augmente sous l'effet des changements du comportement de l'homme (exposition accrue aux moustiques en dormant à la belle étoile, arrêt des mesures de lutte contre les maladies, surpeuplement) ou des changements d'habitat propices à la reproduction des moustiques (glissements de terrain, déboisement, endiguement des rivières et réorientation des cours de rivière).
- Rien ne prouve que les **cadavres humains** constituent un risque pour le grand public (PAHO2). La survie *post-mortem* dans l'organisme humain de la plupart des agents est relativement courte (à l'exception du VIH qui peut survivre pendant six jours). Les restes humains ne posent un risque pour la santé que dans de rares cas nécessitant des précautions particulières telles que le choléra et les fièvres hémorragiques. Les travailleurs qui manipulent les cadavres de façon routinière sont toutefois exposés à un risque de contracter la tuberculose, des virus à diffusion hématogène (tels que l'hépatite B/C et le VIH) et des infections gastro-intestinales. Il convient de conseiller judicieusement les travailleurs sociaux et le public en général afin d'éviter toute panique et toute destruction inadéquate des corps, tandis que des précautions suffisantes devraient être prises concernant la manipulation des cadavres. Un problème associé peut être celui de la **peur** qui amène les individus à **refuser** les sources d'eau qu'ils suspectent de contenir ou d'avoir été en contact avec des cadavres. Dans de tels cas, la qualité des sources d'eau alternatives devient plus importante, *a fortiori* en cas de rejet des sources (sûres) améliorées. Dans certains cas, un puits ne sera à nouveau acceptable que s'il a été vidangé, nettoyé et récuré ; mais en fonction des pratiques et des croyances culturelles locales, il se peut qu'une source qui a été en contact avec des cadavres ne soit jamais réacceptée.

Résultats principaux

- Les bénéficiaires ont accès à de l'eau d'une qualité adéquate et en quantité suffisante pour boire et assouvir leurs besoins domestiques fondamentaux.
- Les bénéficiaires ont accès à des installations sûres pour l'évaluation des excréments.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement exempt d'alluvionnement ou d'autres débris et de cadavres animaux et humains.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement où la multiplication des vecteurs liée aux inondations est contrôlée.
- Des messages d'hygiène positifs en rapport avec l'eau et l'assainissement ont été diffusés auprès des bénéficiaires en ciblant les comportements à haut risque. Les moyens nécessaires à la mise en pratique de ces comportements améliorés ont été libérés.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations rapides (IRC4, paragraphe 4.1.1). • Amélioration de la coordination de l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. • Répartition rapide ou remplacement temporaire des systèmes d'approvisionnement électriques endommagés (REDR1). • Plaidoyer.
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de l'eau (REDR1, IRC8, CI2, CDC1, OXFAM5). • Nettoyage rapide et chloration des trous de sonde et des puits (OMS6, OMS7, IRC8, REDR1). • Distribution d'éléments domestiques pour prendre l'eau (REDR1, IRC8, OMS3, OMS10, CDC1). • Réparation des systèmes hydrauliques affectés (REDR1, IRC8). • Développement de nouveaux systèmes (REDR1, IRC8, ITDG3, JS1). • Constitution de réserves d'eau dans des réservoirs (REDR1, IRC8, OMS8, OMS3). • Raccordement des systèmes hydrauliques sur l'eau potable. • Fourniture d'éléments de système hydrauliques aux communautés ou institutions travaillant dans le domaine de l'eau (REDR1, IRC8).
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de toilettes d'urgence (REDR1, IRC9). • Distribution de kits sanitaires (REDR1). • Enlèvement et inhumation des corps et des cadavres (REDR1, OMS9, PAH02). • Nettoyage rapide et réparation des systèmes d'évacuation des excréments (REDR1). • Enlèvement des débris, des déchets solides et des matières organiques (REDR1, OMS13). • Lutte contre les vecteurs (HCNUR1, REDR1, IRC10, IRC22, OXFAM4, OXFAM8, WEDC6). • Promotion par le biais de la radio et de la télévision, des journaux et d'affiches (ITDG2, IRC11).
Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion par le biais de messages personnels (ITDG2, IRC11).

5.3.2 Tremblements de terre

Principales caractéristiques

Les tremblements de terre ont souvent un effet dévastateur sur l'infrastructure d'eau et d'assainissement, parce qu'ils produisent des failles dans la pierre et le sous-sol, des tassements de la surface du sol, des cavités, des glissements de terrain, des coulées de boues et la liquéfaction du sol (amollissement des sols saturés). Si un tremblement de terre survient sous le lit marin, il risque de provoquer un tsunami. Si le tremblement de terre affecte certains types d'infrastructure, ceci peut engendrer des impacts secondaires. Ainsi, par exemple, un tremblement de terre endommageant un barrage peut engendrer des inondations secondaires et soudaines. Le degré d'endommagement est généralement associé à l'amplitude et à l'étendue du tremblement de terre, à la résistance des systèmes d'eau et d'assainissement (qualité de la construction, choix du site, etc.) et aux caractéristiques du sol sur lequel les systèmes d'eau et d'assainissement sont situés.

Même si le nombre de victimes directes est faible, un risque d'épidémies existe en raison de la rupture soudaine d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'installations sanitaires. Les tremblements de terre peuvent avoir les impacts suivants en fonction de leur force et de leurs autres caractéristiques :

- l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut être physiquement endommagée;
- les sources hydrauliques peuvent être modifiées (courant, débouché, etc.);
- les personnes peuvent être temporairement déplacées, généralement vers des zones de proximité (cf. 5.6 pour les interventions traitant les personnes déplacées).

Impacts

Généralités	<ul style="list-style-type: none">• Destruction des moyens de subsistance (par exemple, canaux d'irrigation, usines, etc.), des habitations, des systèmes d'alimentation électrique, des routes et des ponts.• Décès de personnes ou mort du bétail .• Dégradation des bâtiments et équipements utilisés par les institutions pour exploiter leurs systèmes EauAss (voitures, camions, ordinateurs, bureaux, etc.).
	<ul style="list-style-type: none">• Glissements de terrain dans les bassins-versants généralement provoqués par les tremblements de terre, ce qui affecte la nature des ressources hydrauliques disponibles.• Endommagement physique des infrastructures d'approvisionnement en eau (tant à la surface du sol qu'en dessous, par exemple, prises d'eau, carters des puits de sonde, structures de transport, barrages, structures en béton, traitement, stockage et lignes de distribution), provoquant la perte d'eau et la contamination de l'eau.
Systèmes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none">• Dommages aux installations hydrauliques dans les habitations domestiques individuelles/logements combinés.• Changements dans la qualité de l'eau suite aux glissements de terrain.• Variation (diminution) du flux dans les collecteurs souterrains et aériens, perte d'eau par suite de ruptures, effets d'inondations (tsunami, rupture de barrage), changement dans le site des débouchés d'eau dans les sources.
Systèmes d'assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure hydraulique suite à des coupures de courant et à des courts-circuits.• Dommages physiques à l'infrastructure d'assainissement (égouts, fosses septiques, latrines, etc.).• Destruction/rupture/endommagement des canaux de drainage.• Destruction/rupture/endommagement des sites d'élimination des déchets.
Hygiène et comportements hygiéniques	<ul style="list-style-type: none">• Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure d'assainissement suite à des coupures de courant et à des courts-circuits.• Décombres, pierres et autres débris déposés dans les environnements humains.• Étendues stagnantes d'eau contaminée ou d'eau d'égout si le système hydraulique ou le système d'égouttage est touché.• Cadavres animaux et humains non inhumés.• Utilisation d'eau contaminée pour se désaltérer.• Augmentation de la pratique de la défécation en plein air.• Interruption des mesures de lutte contre les vecteurs.

Principaux problèmes sanitaires

- Risque accru de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A. Le risque est généralement faible sauf en cas de déplacement massif de la population ou de mise en péril des sources d'eau. Le risque peut être réduit en fournissant une eau propre et chlorée et en utilisant des sources d'eau salubres pour boire. Les coupures de courant ou **suspension des programmes de santé publique** dues aux tremblements de terre peuvent interrompre le traitement et l'approvisionnement en eau, augmentant le danger de maladies hydriques.
- Risque accru de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'égouttage ou les latrines sont en dérangement et lorsque les personnes n'ont pas la possibilité d'évacuer les excréments en toute sécurité.
- Rien ne prouve que les **cadavres humains** constituent un risque pour le grand public (PAHO2). La survie *post-mortem* dans l'organisme humain de la plupart des agents est relativement courte (à l'exception du VIH qui peut survivre pendant six jours). Les restes humains ne posent un risque pour

la santé que dans de rares cas nécessitant des précautions particulières telles que le choléra et les fièvres hémorragiques. Les travailleurs qui manipulent les cadavres de façon routinière sont toutefois exposés à un risque de contracter la tuberculose, des virus à diffusion hématogène (tels que l'hépatite B/C et le VIH) et des infections gastro-intestinales. Il convient de conseiller judicieusement les travailleurs sociaux et le public en général afin d'éviter toute panique et toute destruction inadéquate des corps, tandis que des précautions suffisantes devraient être prises concernant la manipulation des cadavres. Un problème associé peut être celui de la **peur** qui amène les individus à **refuser** les sources d'eau qu'ils suspectent de contenir ou d'avoir été en contact avec des cadavres. Dans de tels cas, la qualité des sources d'eau alternatives devient plus importante, *a fortiori* en cas de rejet des sources (sûres) améliorées. Dans certains cas, un puits ne sera à nouveau acceptable que s'il a été vidangé, nettoyé et récuré ; mais en fonction des pratiques et des croyances culturelles locales, il se peut qu'une source qui a été en contact avec des cadavres ne soit jamais réacceptée.

Principaux résultats

- Les bénéficiaires ont accès à de l'eau d'une qualité adéquate et en quantité suffisante pour boire et assouvir leurs besoins domestiques fondamentaux.
- Les bénéficiaires ont accès à des installations sûres pour l'évacuation des excréments.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement exempt d'alluvionnement ou d'autres débris et de cadavres animaux et humains provoqués par le tremblement de terre.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement où la multiplication des vecteurs liée au tremblement de terre est contrôlée.
- Des messages d'hygiène positifs en rapport avec l'eau et l'assainissement ont été diffusés auprès des bénéficiaires en ciblant les comportements à haut risque. Les moyens nécessaires à la mise en pratique de ces comportements améliorés ont été libérés.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations rapides (IRC4, paragraphe 4.1.1). • Amélioration de la coordination de l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. • Réparation rapide ou remplacement temporaire des systèmes d'alimentation électrique endommagés (REDR1). • Plaidoyer.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de l'eau (REDR1, IRC8, CI2, CDC1, OXFAM5). • Distribution d'accessoires à usage domestique pour le traitement de l'eau (REDR1, IRC8, OMS3, OMS10, CDC1). • Réparation des systèmes hydrauliques affectés (REDR1, IRC8). • Développement de nouveaux systèmes hydrauliques (REDR1, IRC8, ITDG3, JS1). • Fourniture d'accessoires aux communautés ou aux institutions hydrauliques (REDR1, IRC8). • Constitution de réserves d'eau dans des citernes (REDR1, IRC8, OMS8, OMS3). • Raccordement des systèmes hydrauliques intacts sur l'eau potable.
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de toilettes d'urgence (REDR1, IRC9). • Distribution de kits sanitaires (REDR1). • Enlèvement et inhumation des corps et des cadavres (REDR1, OMS9, PAHO2). • Nettoyage rapide et réparation des systèmes d'évacuation des excréments (REDR1). • Enlèvement des débris et des déchets solides (REDR1, OMS13). • Lutte contre les vecteurs (HCNUR1, REDR1, IRC10, IRC22, OXFAM4, OXFAM8, WEDC6).

Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des femmes dans les formations portant sur l'eau et l'assainissement. • Promotion par le biais de la radio et de la télévision, des journaux ou d'affiches (ITDG2, IRC11). • Promotion par le biais de messages personnels (ITDG2, IRC11).
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3.3 Ouragans et cyclones

Les ouragans endommagent essentiellement les ouvrages aériens. Le risque de dommage augmente avec la hauteur des structures et la surface exposée au vent. Les ouragans s'accompagnent généralement de fortes pluies qui peuvent provoquer des glissements de terrain et faire déborder les rivières. Les ouragans et les cyclones peuvent avoir les impacts suivants en fonction de leur force :

- l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut être physiquement endommagée;
- les sources hydrauliques peuvent être modifiées (cours, débouchés, etc.);
- les personnes peuvent être temporairement déplacées, généralement vers des zones de proximité (cf. 5.6 pour les interventions traitant les personnes déplacées).

Impacts

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes et bétail tués. • Alluvionnement, érosion et perte de capacité de retenue dans les bassins-versants. • Destructons possibles des bâtiments utilisés par les institutions. • Dommages aux systèmes de transmission et de distribution électriques suite à l'interruption du fonctionnement des équipements, des instruments et de la communication. • Les fortes pluies qui accompagnent souvent les ouragans peuvent provoquer des inondations et des glissements de terrain (cf. les paragraphes respectifs traitant de ces catastrophes). • Endommagement physique de l'infrastructure aérienne d'approvisionnement en eau suite aux grands vents et aux débris soufflés par le vent (destruction des toitures, ruptures de canalisations dans les jonctions exposées au dessus des rivières, ruptures des canalisations exposées suite à la chute d'arbres, endommagement des châteaux d'eau, etc.)
Systèmes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation physique due aux courants d'eau et aux glissements de terrain provoqués par l'ouragan ; par exemple, rupture de canalisations dans les croisements exposés au dessus des rivières, endommagement des châteaux d'eau et des réservoirs aériens, contamination de l'eau dans les réservoirs et les tuyauteries, ruptures et endommagement structurel des canalisations suite à des dépôts de terre associés à l'inondation, endommagement des quais ou des barrages et des structures de prise d'eau par les vagues, etc. (cf. également les paragraphes traitant respectivement des glissements de terrain et des inondations) • Dommages aux sources hydrauliques, canalisations, prises d'eau en rivière, barrages et bassins de retenue et sources protégées suite au déracinement d'arbres ou à la chute d'arbres et de poteaux électriques • Blocages et dégradation des sources hydrauliques, des sources protégées (écrans), des écrans de prise d'eau en rivière, des usines de traitement des eaux, des systèmes de stockage d'eau, des barrages et bassins de retenue (remplissage et débordement de réservoirs) et des stations de pompage causés par les débris • Inondations et vidange excessive des fondations des pompes et équipements électriques aériens, des usines de traitement, des réservoirs de stockage et des canalisations • Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure hydraulique suite à des coupures de courant et à des courts-circuits • Changements dans la qualité de l'eau suite aux glissements de terrain provoqués par l'ouragan

**Hygiène et
comportements
hygiéniques**

- Dommages physiques à l'infrastructure d'assainissement aérienne suite aux grands vents (destruction des superstructures des latrines, systèmes de collecte des déchets, etc.).
- Dommages associés aux inondations et aux glissements de terrain provoqués par les ouragans (cf. les paragraphes respectifs traitant des glissements de terrain et des inondations).
- Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure d'assainissement suite à des coupures de courant ou des courts-circuits.

**Hygiène & hygiène
behavours**

- Étendues stagnantes d'eau contaminée ou d'eau d'égout si les systèmes hydrauliques ou d'égouttage sont touchés.
- Débris et boues provoquant généralement des conditions non hygiéniques.
- Cadavres animaux et humains non inhumés.
- Utilisation d'eau contaminée pour boire.
- Augmentation de la pratique de la défécation en plein air.
- Interruption des mesures de lutte contre les vecteurs.

Principaux problèmes sanitaires

- Risque accru de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A. Le risque est généralement faible sauf en cas de déplacement massif de la population ou de mise en péril des sources d'eau. Le risque peut être réduit en fournissant une eau propre et chlorée et en utilisant des sources d'eau salubres pour boire. Les coupures de courant ou la **suspension de programmes de santé publique** provoqués par les ouragans ou les cyclones peuvent interrompre le traitement et l'approvisionnement en eau, augmentant le danger de maladies hydriques.
- Risque accru de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'égouttage ou les latrines sont en dérangement et lorsque les personnes n'ont pas la possibilité d'évacuer les excréments en toute sécurité.

Principaux résultats

- Les bénéficiaires ont accès à de l'eau d'une qualité adéquate et en quantité suffisante pour boire et assouvir leurs besoins domestiques fondamentaux.
- Les bénéficiaires ont accès à des installations sûres pour l'évacuation des excréments.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement exempt d'alluvionnement ou d'autres débris et de cadavres animaux et humains déposés ou provoqués par l'ouragan ou le cyclone.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement où la multiplication des vecteurs liée aux inondations est contrôlée.
- Des messages d'hygiène positifs en rapport avec l'eau et l'assainissement ont été diffusés auprès des bénéficiaires en ciblant les comportements à haut risque. Les moyens nécessaires à la mise en pratique de ces comportements améliorés ont été libérés.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none">• Évaluations rapides (IRC4, paragraphe 4.1.1)• Amélioration de la coordination de l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement• Réparation rapide ou remplacement temporaire des systèmes d'alimentation électrique endommagés (REDR1)• Plaidoyer
Eau	<ul style="list-style-type: none">• Traitement de l'eau (REDR1, IRC8, CI2, CDC1, OXFAM5)• Distribution d'accessoires à usage domestique pour le traitement de l'eau (REDR1, IRC8, OMS3, OMS10, CDC1)• Réparation des systèmes hydrauliques touchés (REDR1, IRC8)• Développement de nouveaux systèmes hydrauliques [T.O.M.99] (REDR1, IRC8, ITDG3, JS1)• Fourniture d'accessoires aux communautés ou aux institutions en charge de l'eau (REDR1, IRC8)• Constitution de réserves d'eau dans des citernes (REDR1, IRC8, OMS8, OMS3)• Raccordement des systèmes hydrauliques intacts sur l'eau potable

Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de toilettes d'urgence (REDR1, IRC9) • Distribution de kits sanitaires (REDR1) • Enlèvement et inhumation des corps et des cadavres (REDR1) • Enlèvement des débris et des déchets solides et des eaux usées (REDR1, OMS13) • Lutte contre les vecteurs (HCNUR1, REDR1, IRC10, IRC22, OXFAM4, OXFAM8, WEDC6)
Hygiène Promotion	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion par le biais de la radio et de la télévision, des journaux ou d'affiches (ITDG2, IRC11) • Promotion par le biais de messages personnels (ITDG2, IRC11).

5.3.4 Volcans

Les éruptions volcaniques varient en durée et peuvent se composer de coulées de lave et de pluies de cendres. La fréquence d'éruption peut fluctuer considérablement non seulement au sein d'un même volcan, mais aussi entre différents volcans, allant d'une à deux éruptions tous les dix ans à une éruption tous les cent ans environ. Une éruption volcanique peut provoquer une chaîne de catastrophes dont les conséquences peuvent être plus graves que celles de l'éruption en soi :

- effets séismiques,
- inondations,
- chutes de neige plus importantes,
- coulées de terre ou de boue résultant du réchauffement de la terre et tremblements de terre localisés,
- dispersion de cendres, poussière, gaz, pierres et lave sur de grandes zones.

Ces événements peuvent abîmer physiquement l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement, contaminer ou altérer les sources hydrauliques et provoquer le déplacement de la population.

Les éruptions volcaniques se caractérisent généralement soit par un déplacement à court terme des populations qui fuient la région immédiate, mais retournent relativement vite au pays dès que l'éruption s'est arrêtée, soit par des déplacements globaux et définitifs lorsque l'éruption détruit des zones complètes et les rend inhabitables. Cf. section 5.6 pour les interventions traitant des personnes déplacées.

Impacts

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Bassins-versants détruits par des incendies, des coulées de boue et des dépôts de cendres • Destruction de routes d'accès, d'usines de production électrique, de lignes de communication et d'autres facilités par les incendies, inondations, glissements de terrain et coulées de lave provoqués par les éruptions • Endommagement des bâtiments utilisés par les institutions chargées de l'eau et de l'assainissement
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Systèmes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination ou altération des ressources hydrauliques (ex. : changement ou perte de sorties de source) • Destruction d'installations hydrauliques se trouvant sur la trajectoire directe de la coulée de lave, généralement limitée aux sillons trouvant leur origine dans le volcan • Dommages physiques causés par la chute de pierres, les incendies, les inondations et les glissements de terrain provoqués par les éruptions volcaniques (cf. également les paragraphes traitant respectivement des glissements de terrain et des inondations) • Obstruction des prises d'eau, des bassins de sédimentation, des canalisations, des floculations, des barrages, des puits (effondrement de la coiffe sous la charge des cendres), des réservoirs de sédimentation et des filtres suite à la chute de pierres et aux cendres • Changement de la qualité des eaux de surface et de l'eau dans des citernes à la suite principalement de la chute de cendres, des lahars et des coulées de boue, ainsi qu'à la présence de cadavres animaux dans certains cas • Arrêt de fonctionnement de l'installation hydraulique par suite d'une panne d'électricité ou d'un court-circuit
Systèmes d'assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'installations d'assainissement se trouvant dans le sillon direct de la coulée de lave, généralement limitée aux sillons trouvant leur origine dans le volcan • Dommages physiques causés par la chute de pierres, les incendies, les inondations et les glissements de terrain provoqués par les éruptions volcaniques (cf. également les paragraphes respectifs traitant des glissements de terrain et des inondations) • Obstruction de systèmes d'assainissement en raison de la chute de pierres et de cendres • Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure d'assainissement par suite de pannes d'électricité et de courts-circuits
Hygiène et comportements hygiéniques	<ul style="list-style-type: none"> • Étendues stagnantes d'eau contaminée ou d'eau d'égout si les systèmes hydrauliques ou d'égouttage sont touchés • Les cendres, les pierres, les débris et les boues causent généralement des conditions hygiéniques • Utilisation d'eau contaminée pour boire • Augmentation de la pratique de la défécation en plein air

Principaux problèmes sanitaires

- Risque accru de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A. Le risque est généralement faible sauf en cas de déplacement massif de la population ou de mise en péril des sources d'eau. Le risque peut être réduit en fournissant une eau propre et chlorée et en utilisant des sources d'eau salubres pour boire. Les coupures de courant ou **suspension des programmes de santé publique** dues aux éruptions volcaniques peuvent interrompre le traitement et l'approvisionnement en eau, augmentant le danger de maladies hydriques.
- Risque accru de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'égouttage ou les latrines sont en dérangement et lorsque les personnes n'ont pas la possibilité d'évacuer les excréments en toute sécurité.

Principaux résultats

- Les bénéficiaires ont accès à de l'eau d'une qualité adéquate et en quantité suffisante pour boire et assouvir leurs besoins domestiques fondamentaux.
- Les bénéficiaires ont accès à des installations sûres pour l'évacuation des excréments.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement exempt de lave, de pierres, de cendres et d'autres débris provoqués par le tremblement de terre.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement où la multiplication des vecteurs liée au tremblement de terre est contrôlée.

- Des messages d'hygiène positifs en rapport avec l'eau et l'assainissement ont été diffusés auprès des bénéficiaires en ciblant les comportements à haut risque. Les moyens nécessaires à la mise en pratique de ces comportements améliorés ont été libérés.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations rapides (IRC4, paragraphe 4.1.1). • Amélioration de la coordination de l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement • Réparation rapide ou remplacement temporaire des systèmes d'alimentation électrique endommagés (REDR1) • Plaidoyer
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de l'eau (REDR1, IRC8, CI2, CDC1, OXFAM5) • Distribution d'accessoires à usage domestique pour le traitement de l'eau (REDR1, IRC8, OMS3, OMS10, CDC1) • Réparation de systèmes hydrauliques affectés (REDR1, IRC8) • Développement de nouveaux systèmes hydrauliques (REDR1, IRC8, ITDG3, JS1) • Fourniture d'accessoires aux communautés ou aux institutions hydrauliques (REDR1, IRC8) • Constitution de réserves d'eau dans des citernes (REDR1, IRC8, OMS8, OMS3) • Raccordement des systèmes hydrauliques intacts sur l'eau potable
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de toilettes d'urgence (REDR1, IRC9) • Distribution de kits sanitaires (REDR1) • Nettoyage rapide et réparation des systèmes d'évacuation des excréments (REDR1) • Enlèvement des cendrées et de la poussière et drainage des eaux usées (REDR1, OMS13)
Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion par le biais de la radio et de la télévision, des journaux ou d'affiches (ITDG2, IRC11) • Promotion par le biais de messages personnels (ITDG2, IRC11)

5.3.5 Glissements de terrain

Les glissements de terrain se produisent généralement dans des zones accidentées et montagneuses suite à des combinaisons d'événements et de circonstances tels que :

- des sols ou champs de neige saturés ou instables,
- de fortes pluies,
- l'érosion des montagnes et des coteaux,
- des tremblements de terre et séismes anthropogènes.

Les glissements de terrain peuvent également être déclenchés ou causés par l'activité de l'homme. Ainsi par exemple, des niveaux élevés de déboisement peuvent engendrer une moindre stabilité du sol. Les zones frappées par des glissements de terrain dans le passé sont généralement fortement sujettes à des événements récurrents. Les glissements de terrain peuvent avoir les impacts suivants :

- l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut être physiquement endommagée ;
- les sources hydrauliques peuvent être modifiées (cours, débouché, etc.) ;
- les personnes peuvent être temporairement déplacées, généralement vers des zones de proximité (cf. 5.6 pour les interventions traitant des personnes déplacées).

Impacts

Généralités	<ul style="list-style-type: none">• Endommagement possible des bâtiments utilisés par les institutions• Dommages aux systèmes de transmission et de distribution électriques suite à l'interruption du fonctionnement des équipements, des instruments et de la communication• Dégradation des bassins-versants (déracinement d'arbres, perte de végétation, perte de capacité de retenue)• Endommagement des installations de communication• Blocage de routes
Systèmes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none">• Endommagement physique des installations hydrauliques, en particulier des prises d'eau, structures de distribution, sources protégées, galeries d'infiltration, barrages, stations de pompage, usines de traitement, etc., situés sur la trajectoire principale des coulées actives, en particulier dans les zones montagneuses instables aux flancs raides et propices aux glissements• Contamination due à la pénétration de vase et de terre dans les tuyaux, dans les eaux de surface et dans les structures de prise d'eau• Changements du cours des rivières liés aux blocages provoqués par les glissements de terrain• Perte du volume de retenue des barrages et des réservoirs• Blocage des sources hydrauliques, des points d'eau et d'autres infrastructures hydrauliques par les glissements de terrain (pénétration de débris et de boue dans les puits, les puits de sonde, les sources protégées, les galeries d'infiltration, les structures de prise d'eau, etc.)• Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure d'approvisionnement en eau suite à des coupures de courant et des courts-circuits

Systèmes d'assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages physiques aux installations d'assainissement situées sur la trajectoire principale des glissements actifs, en particulier dans les zones montagneuses instables aux flancs raides, propices aux glissements • Arrêt de fonctionnement de l'infrastructure d'assainissement par suite d'une panne de courant ou de courts-circuits
Hygiène et comportements hygiéniques	<ul style="list-style-type: none"> • Étendues stagnantes d'eau contaminée ou d'eau d'égout si le système hydraulique ou d'égouttage est touché • Les débris et la boue engendrent généralement des conditions non hygiéniques. • Utilisation d'eau contaminée pour boire • Pratique accrue de la défécation en plein air

Principaux problèmes sanitaires

- Risque accru de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A. Le risque est généralement faible sauf en cas de déplacement massif de la population ou de mise en péril des sources d'eau. Le risque peut être réduit en fournissant une eau propre et chlorée et en utilisant des sources d'eau salubres pour boire. Les coupures de courant provoquées par les glissements de terrain peuvent interrompre le traitement et l'approvisionnement en eau, augmentant le danger de maladies hydriques.
- Risque accru de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'égouttage ou les latrines sont en dérangement et lorsque les personnes n'ont pas la possibilité d'évacuer les excréments en toute sécurité.
- Rien ne prouve que les **cadavres humains** constituent un risque pour le grand public (PAHO2). La survie *post-mortem* dans l'organisme humain de la plupart des agents est relativement courte (à l'exception du VIH qui peut survivre pendant six jours). Les restes humains ne posent un risque pour la santé que dans de rares cas nécessitant des précautions particulières telles que le choléra et les fièvres hémorragiques. Les travailleurs qui manipulent les cadavres de façon routinière sont toutefois exposés à un risque de contracter la tuberculose, des virus à diffusion hématogène (tels que l'hépatite B/C et le VIH) et des infections gastro-intestinales. Il convient de conseiller judicieusement les travailleurs sociaux et le public en général afin d'éviter toute panique et toute destruction inadéquate des corps, tandis que des précautions suffisantes devraient être prises concernant la manipulation des cadavres. Un problème associé peut être celui de la **peur** qui amène les individus à **refuser** les sources d'eau qu'ils suspectent de contenir ou d'avoir été en contact avec des cadavres. Dans de tels cas, la qualité des sources d'eau alternatives devient plus importante, *a fortiori* en cas de rejet des sources (sûres) améliorées. Dans certains cas, un puits ne sera à nouveau acceptable que s'il a été vidangé, nettoyé et récuré ; mais en fonction des pratiques et des croyances culturelles locales, il se peut qu'une source qui a été en contact avec des cadavres ne soit jamais réacceptée.

Principaux résultats

- Les bénéficiaires ont accès à de l'eau d'une qualité adéquate et en quantité suffisante pour boire et assouvir leurs besoins domestiques fondamentaux.
- Les bénéficiaires ont accès à des installations sûres pour l'évacuation des excréments.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement exempt de lave, de pierres, de cendres et d'autres débris provoqués par des glissements de terrain.
- Les bénéficiaires vivent dans un environnement où la multiplication des vecteurs liée à l'ouragan ou au cyclone est contrôlée.
- Des messages d'hygiène positifs en rapport avec l'eau et l'assainissement ont été diffusés auprès des bénéficiaires en ciblant les comportements à haut risque. Les moyens nécessaires à la mise en pratique de ces comportements améliorés ont été libérés.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations rapides (IRC4, paragraphe 4.1.1) • Amélioration de la coordination de l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement • Réparation rapide ou remplacement temporaire des systèmes d'alimentation électrique endommagés (REDR1) • Plaidoyer
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de l'eau (REDR1, IRC8, CI2, CDC1, OXFAM5) • Distribution d'accessoires à usage domestique pour le traitement de l'eau (REDR1, IRC8, OMS3, OMS10, CDC1) • Réparation des systèmes hydrauliques affectés (REDR1, IRC8) • Développement de nouveaux systèmes hydrauliques (REDR1, IRC8, ITDG3, JS1) • Fourniture d'accessoires aux communautés ou aux institutions hydrauliques (REDR1, IRC8) • Constitution de réserves d'eau dans des citernes (REDR1, IRC8, OMS8, OMS3) • Raccordement des systèmes hydrauliques intacts sur l'eau potable
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de toilettes d'urgence (REDR1, IRC9) • Distribution de kits sanitaires (REDR1) • Enlèvement et inhumation des corps et des cadavres (REDR1, OMS9, PAHO2) • Nettoyage rapide et réparation des systèmes d'évacuation des excréments (REDR1) • Enlèvement des poussières et drainage des eaux usées (REDR1, OMS13) • Lutte contre les vecteurs (HCNUR1, REDR1, IRC10, IRC22, OXFAM4, OXFAM8, WEDC6)
Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion par le biais de la radio et de la télévision, des journaux ou d'affiches (ITDG2, IRC11) • Promotion par le biais de messages personnels (ITDG2, IRC11)

5.4 Urgences aiguës provoquées par un conflit

La guerre et le conflit sont souvent des événements imprévisibles, qui s'embrasent sans avertir. Le conflit peut être un facteur d'influence directe sur l'eau et l'assainissement, soit en coupant l'accès, soit en participant à la dégradation des ressources matérielles et humaines requises pour gérer et fournir les services. Dans le conflit armé moderne, il n'est pas rare qu'un grand nombre de personnes soient intérieurement déplacées et réellement privées des services publics. Les urgences complexes, impliquant des conflits armés, tendent à provoquer des mouvements soudains de grands nombres de personnes et des taux de mortalité qui sont souvent nettement plus élevés parmi les populations déplacées, en particulier lorsque l'exode est rapide. Les informations ci-après se concentrent sur l'assistance aux personnes qui n'ont pas fui pour échapper à un conflit soudain. Cf. section 5.6 pour les interventions traitant des personnes déplacées.

Principales caractéristiques

Dans les situations de conflit, les dommages physiques à l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement existante peuvent être élevés et les institutions et autorités responsables de l'eau et de l'assainissement peuvent aussi être très touchées (le personnel peut avoir fui ou être mort ; l'argent, les équipements et autres ressources peuvent avoir été pillés ou endommagés, etc.). Dans des situations de conflit, il est souvent difficile d'obtenir l'autorisation de procéder à des travaux et la situation ou le conflit direct concernant la possession légale et l'accès aux sources d'eau est souvent flou. La récupération des coûts et la perception de taxes basées sur l'utilisation de systèmes d'approvisionnement en eau sont souvent difficiles à organiser et risquent encore, dans des situations de conflit, de faire l'objet de corruption (ACF2).

Les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement mis sur pied pour répondre à un conflit aigu risquent eux-mêmes de devenir un objet de destruction (intentionnelle ou accidentelle), de convoitise ou de corruption et d'exacerber ainsi le conflit. Un manque de sécurité peut faire obstacle ou s'opposer à la capacité des organisations d'aide de fournir les services d'eau et d'assainissement fondamentaux aux personnes se trouvant dans le besoin. Il peut également menacer les bénéficiaires qui tentent d'utiliser les installations d'eau et d'assainissement ; les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables dans ce domaine. Par ailleurs, dans des situations de conflit, une crainte de pollution délibérée – et avérée dans certains cas – des sources hydrauliques peut exister. Enfin, un groupe armé particulier ou une faction politique particulière peut détourner la fourniture d'eau dans des situations de conflit, qui se caractérisent par l'absence d'ordre et de loi, afin de produire illégalement des drogues dont les profits sont ensuite utilisés pour financer d'autres actions illégales.

Dans des situations où la sécurité (et notamment les embrasements liés au conflit), la corruption ou le potentiel de détournement de l'eau en tant que ressource sont des facteurs probables, il faudrait envisager la possibilité d'installer des systèmes hydrauliques domestiques par opposition aux systèmes publics. Cette décision dépend toutefois manifestement de l'existence de ressources hydrauliques adéquates, des aspects financiers et de la technologie disponible. L'utilisation des systèmes de captage et de stockage d'eau de pluie au niveau domestique est un bon exemple de cette approche à un coût relativement faible.

Impacts

Généralités	<ul style="list-style-type: none">• Destruction des moyens de subsistance, des habitations, des systèmes électriques, des routes et des ponts• Personnes tuées et blessées• Dégradation ou pillage des bâtiments et équipements utilisés par les institutions pour exploiter leurs systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement (voitures, camions, ordinateurs, bureaux, etc.)• Mort ou fuite du personnel des institutions chargées de l'eau et de l'assainissement
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Systèmes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation physique de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et en particulier des systèmes publics • Distribution inégale des ressources hydrauliques entre les parties en conflit • Vol ou détournement de l'eau en tant que ressource ou moyen de corruption grâce aux revenus générés par sa vente • Arrêt de fonctionnement des systèmes suite au manque de substances ou de matériel (produits chimiques, combustibles, pièces de rechange, etc.), de fonds, de personnel et d'équipement • Conflit concernant les sources/points d'eau ou les ressources générées à partir de tarifs et d'autres paiements effectués en vue d'utiliser les systèmes
Systèmes d'assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Endommagement physique de l'infrastructure publique d'assainissement (égouts, toilettes publiques/privées ou latrines, systèmes d'élimination des déchets) • Arrêt de fonctionnement des systèmes suite au manque de substances ou de matériel (produits chimiques, combustibles, pièces de rechange, etc.), de fonds, de personnel et d'équipement
Hygiène et comportements hygiéniques	<ul style="list-style-type: none"> • Étendues stagnantes d'eau contaminée, d'eau d'égout ou de déchets solides si les systèmes de distribution d'eau, d'égouttage ou d'élimination des déchets sont touchés • Utilisation d'eau contaminée pour boire • Pratique accrue de la défécation en plein air • Mauvais comportement hygiénique suite à l'interruption du système d'approvisionnement en eau

Principaux problèmes sanitaires

- Risque accru de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A. Le risque est généralement faible sauf en cas de déplacement massif de la population ou de mise en péril des sources d'eau. Le risque peut être réduit en fournissant une eau propre et chlorée et en utilisant des sources d'eau salubres pour boire. Les coupures de courant provoquées par le conflit peuvent interrompre le traitement et l'approvisionnement en eau, augmentant le danger de maladies hydriques.
- Risque accru de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'égouttage ou les latrines sont en dérangement et lorsque les personnes n'ont pas la possibilité d'évacuer les excréments en toute sécurité.
- Rien ne prouve que les **cadavres humains** constituent un risque pour le grand public (PAHO2). La survie *post-mortem* dans l'organisme humain de la plupart des agents est relativement courte (à l'exception du VIH qui peut survivre pendant six jours). Les restes humains ne posent un risque pour la santé que dans de rares cas nécessitant des précautions particulières telles que le choléra et les fièvres hémorragiques. Les travailleurs qui manipulent les cadavres de façon routinière sont toutefois exposés à un risque de contracter la tuberculose, des virus à diffusion hématogène (tels que l'hépatite B/C et le VIH) et des infections gastro-intestinales. Il convient de conseiller judicieusement les travailleurs sociaux et le public en général afin d'éviter toute panique et toute destruction inadéquate des corps, tandis que des précautions suffisantes devraient être prises concernant la manipulation des cadavres. Un problème associé peut être celui de la **peur** qui amène les individus à **refuser** les sources d'eau qu'ils suspectent de contenir ou d'avoir été en contact avec des cadavres. Dans de tels cas, la qualité des sources d'eau alternatives devient plus importante, *a fortiori* en cas de rejet des sources (sûres) améliorées. Dans certains cas, un puits ne sera à nouveau acceptable que s'il a été vidangé, nettoyé et récuré ; mais en fonction des pratiques et des croyances culturelles locales, il se peut qu'une source qui a été en contact avec des cadavres ne soit jamais réacceptée.

Principaux résultats

- Les bénéficiaires ont accès à de l'eau d'une qualité adéquate et en quantité suffisante pour boire et assouvir leurs besoins domestiques fondamentaux.
- Les bénéficiaires ont accès à des installations sûres pour l'évacuation des excréments.
- Des messages d'hygiène positifs en rapport avec l'eau et l'assainissement ont été diffusés auprès des bénéficiaires en ciblant les comportements à haut risque. Les moyens nécessaires à la mise en pratique de ces comportements améliorés ont été libérés.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations rapides (IRC4, paragraphe 4.1.1) • Amélioration de la coordination de l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement • Réparation rapide ou remplacement temporaire des systèmes d'alimentation électrique endommagés (REDR1) • Plaidoyer
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'accessoires à usage domestique pour le traitement de l'eau (REDR1, IRC8, OMS3, OMS10, CDC1, NWP1) • Réparation de systèmes hydrauliques affectés (REDR1, IRC8) • Développement de nouveaux systèmes hydrauliques (REDR1, IRC8, ITDG3, JS1) • Fourniture d'accessoires aux communautés ou aux institutions hydrauliques (REDR1, IRC8) • Mise en réserve d'eau (REDR1, IRC8, OMS8, OMS3) • Raccordement des systèmes hydrauliques intacts sur l'eau potable
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de toilettes d'urgence (REDR1, IRC9) • Distribution de kits sanitaires (REDR1) • Enlèvement et inhumation des corps et des cadavres (REDR1, OMS9, PAHO2) • Nettoyage rapide et réparation des systèmes d'évacuation des excréments (REDR1) • Enlèvement de la poussière et drainage des eaux usées (REDR1, OMS13)
Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion par le biais de la radio et de la télévision, des journaux ou d'affiches (ITDG2, IRC11) • Promotion par le biais de messages personnels (ITDG2, IRC11)

5.5 Phase d'urgence post-aiguë dans le cadre de catastrophes naturelles et de conflits aigus

Durant la phase d'urgence post-aiguë pour les populations affectées qui n'ont pas été déplacées (que la personne soit victime d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit), l'accent est mis sur la récupération et la réhabilitation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et sur un retour à l'autosuffisance. S'il existe une possibilité de récurrence future des catastrophes, les activités dans cette phase doivent inclure à la fois des mesures d'atténuation et des activités de préparation aux catastrophes (cf. section 7). L'urgence post-aiguë a généralement une durée d'un à neuf mois, ce qui correspond à la durée de validité de la décision de financement d'urgence d'ECHO. L'établissement de liens entre l'aide d'urgence, la

réhabilitation et le développement constitue un élément critique des approches dans ces scénarios et la conception et la planification des projets, comme telles, doivent tenir compte, depuis le début, d'une plage de problèmes, notamment :

- chercher à impliquer les agences du gouvernement central ou local dans la planification et l'identification des zones/communautés prioritaires pour les interventions, chaque fois que cela s'avère possible ;
- d'une manière générale, les interventions d'urgence post-aiguë sont mises en œuvre dans les trois mois suivant la catastrophe ;
- chercher à impliquer en permanence le personnel du gouvernement local et à obtenir son soutien dans le cycle complet du projet de façon à les familiariser avec les interventions et leur donner la possibilité de soutenir en permanence les modèles de gestion basés sur la communauté au moment où l'agence de mise en œuvre financée par ECHO se retirera ;
- adoption de modèles et d'approches qui tiennent compte des normes et standards locaux et nationaux ou y répondent ;
- sélection de technologies adéquates pouvant être utilisées, maintenues et réparées avec un minimum de pièces importées ou avec des pièces aisément accessibles sur le marché local ;
- baser la conception et les approches du projet sur la politique du secteur national en ce qui concerne les questions principales telles que la récupération des coûts, les tarifs, les modèles de gestion communautaire (notamment l'établissement légal de commissions de l'eau) et le régime foncier pour l'appropriation du système ;
- coordination avec d'autres organismes publics de ressources hydrauliques ou d'autres organismes de mise en œuvre (notamment des ONG) afin de prévoir et de déterminer l'influence réelle et potentielle d'un projet proposé sur les ressources d'eau de surface et d'eau souterraine ;
- une forte implication des bénéficiaires des communautés qui prendront part au projet, et notamment des femmes, afin de promouvoir l'appropriation, créer la capacité organisationnelle et développer le transfert d'aptitudes.

Principaux résultats

- Les bénéficiaires ont à leur disposition des systèmes hydrauliques qui fonctionnent bien et qui délivrent de l'eau d'une qualité acceptable et en quantité suffisante pour boire et assouvir leurs besoins domestiques fondamentaux, ainsi que, le cas échéant, des institutions bien développées capables d'en assurer le fonctionnement et l'entretien.
- Les bénéficiaires disposent d'un nombre suffisant de systèmes d'évacuation des excréments et d'autres systèmes sanitaires fonctionnant bien et le cas échéant, d'institutions bien développées pour les exploiter et les entretenir.
- Une grande campagne de promotion dans le domaine de la santé et l'hygiène associée à l'eau et à l'assainissement, ciblant les comportements à haut risque et convenant aux circonstances, a été encouragée et dotée des moyens requis pour exercer ces comportements améliorés.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et renforcement de l'infrastructure sociale dans les communautés (CII, ITDG2, OMS14) • Amélioration de la capacité de préparation aux catastrophes des organismes d'aide (IRCNL1) • Amélioration des mécanismes de coordination et de préparation aux catastrophes au niveau du district (CORDAID 1, REDR1) • Réhabilitation des centrales électriques (PAHO1, PAHO3) • Plaidoyer.
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des ressources hydrauliques (IRC8, REDR1, paragraphe 4.1.2) • Réhabilitation des systèmes hydrauliques communautaires (REDR1, IRC8) • Mise en œuvre de nouveaux systèmes hydrauliques communautaires (REDR1, IRC8, JS1, PRACT1, PRACT2, SKAT2, NWP1) • Réhabilitation des systèmes hydrauliques urbains et renforcement des institutions qui les exploitent (PAHO1, PAHO3, REDR1, IRC8) • Construction de nouveaux systèmes hydrauliques urbains (REDR1, IRC8, ITDG3) • Fourniture de consommables et d'intrants aux communautés ou autorités responsables de l'eau (REDR1, IRC8) • Nettoyage et chlorage des trous de sonde et des puits (OMS6, OMS7, IRC8, REDR1)
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et amélioration des installations aux points d'eau (REDR1, IRC9) • Construction de toilettes/latrines (REDR1, IRC9) • Mise en œuvre d'autres installations d'assainissement reconnues comme prioritaires par la communauté (REDR1, IRC9) • Réhabilitation des systèmes d'égouttage et des autres systèmes d'assainissement urbains et renforcement des institutions qui gèrent les systèmes (PAHO1, PAHO3, REDR1, IRC9) • Lutte contre les vecteurs (HCNUR1, REDR1, IRC10, IRC22, OXFAM4, OXFAM8, WEDC6) • Nettoyage et réparation des systèmes d'évacuation des excréments (REDR1, IRKC9) • Mise en œuvre d'installations d'assainissement d'urgence (REDR1, IRC9)
Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'hygiène et de la santé au niveau communautaire (C11, ITDG2, OMS14) • Promotion de l'hygiène par les moyens de communication de masse (ITDG2, OMS14)

5.6 Déplacement provoqué par des urgences aiguës

Principales caractéristiques

Le déplacement d'une population se trouvant dans une situation d'urgence aiguë devrait être évité, dans la mesure du possible, en apportant une aide dans et autour des zones d'habitation, pour autant que ceci n'expose pas la population à un autre risque. En raison de la nature de certaines urgences aiguës, il n'est cependant pas rare que l'assistance sur site ne puisse pas être fournie convenablement ou s'avère insuffisante pour éviter le déplacement. Dans ce cas, la meilleure option reste la délocalisation et l'installation des personnes déplacées au sein d'une communauté d'accueil bénéficiaire, dans la mesure du possible. Ceci permet aux personnes déplacées de pouvoir toujours compter sur une certaine forme d'équipements existants d'approvisionnement en eau et d'assainissement au sein de la population d'accueil, ce qui évite de devoir construire de nouveaux systèmes. Bien que les systèmes existants devront peut-être être étendus pour tenir compte d'une augmentation de la population totale desservie, une telle extension est généralement plus rentable que la construction de systèmes entièrement nouveaux. L'amélioration ou l'extension d'installations devrait, en outre, avoir un avantage plus durable pour la communauté d'accueil après la relocalisation de la population déplacée.

À titre alternatif, il est possible d'aider les personnes à s'installer dans des camps temporaires correctement planifiés et préparés ou dans des zones de refuge dans la mesure où les possibilités temporelles et les ressources disponibles sont suffisantes. Le déménagement rapide de personnes déplacées dans des logements non planifiés est le scénario du pire des cas si l'on tient compte du risque que les installations peuvent ne pas être disponibles en temps utile, ce qui engendrerait des préoccupations de santé publique pour les bénéficiaires. La nature urgente de l'établissement d'installations d'eau et d'assainissement dans des habitations non planifiées implique également des interventions plus coûteuses.

Suite au mouvement de masse des personnes affectées vers des abris éparpillés et non planifiés, une option consiste à fournir des services de secours provisoires dans ces régions tout en établissant des campements temporaires en prévision du déplacement de ces personnes vers ceux-ci dès qu'ils seront prêts. Une décision cruciale dans ce domaine pourrait être de déterminer s'il est préférable d'injecter de l'énergie, des ressources et du temps dans le développement de logements temporaires planifiés ou bien de maintenir les personnes dans des campements non planifiés tout en commençant à préparer un retour direct vers leur domicile, dans la mesure du possible. Il est important que les personnes déplacées soient dûment informées des options qui s'offrent à elles et de leur permettre de sélectionner celle qui leur convient le mieux dans les limites de ce qui est possible et permis.

Aux endroits où des solutions intermédiaires sont mises en œuvre, le coût opérationnel de ces dernières devrait être le plus réduit possible (par exemple, en remplaçant la constitution de réserves d'eau dans des citernes par des solutions moins onéreuses). Elles devraient également être conçues de manière à offrir une base pour de futures solutions permanentes.

On notera que la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans des campements temporaires, y compris sur une base d'aide d'urgence, pourrait agir comme un aimant et attirer, voire maintenir en place, les personnes déplacées dans ces camps, une solution qui risque d'avoir des implications négatives sur la santé ou la sécurité et qui est souvent rejetée par la communauté d'accueil ou les autorités impliquées.

L'assistance rapide est particulièrement importante dans des situations où des personnes déplacées sont installées dans des campements de fortune. Ceci est dû au fait que ces personnes sont généralement démunies et sont, par conséquent, totalement dépendantes de l'aide extérieure pour leur survie. Tel est le cas, en particulier, lorsque les personnes ont migré loin de leur domicile (par exemple, quand les personnes ont parcouru de grandes distances pour fuir une zone de conflit). Ceci s'applique cependant aussi aux personnes déplacées qui s'établissent à proximité de leur région domestique d'origine (souvent après des catastrophes naturelles) et qui ont peut-être tout perdu, notamment leur maison, leurs biens, leur argent, leurs outils et leurs autres moyens de subsistance.

L'assistance fournie aux personnes déplacées dans une situation d'urgence post-aiguë est comparable à celle qui est offerte aux personnes déplacées de façon chronique (situation décrite au chapitre 6). L'assistance

fournie aux personnes déplacées qui rentrent au pays et aux communautés vers lesquelles elles retournent est comparable à l'assistance offerte aux communautés frappées par un conflit ou une catastrophe naturelle lors d'une situation d'urgence post-aiguë (décrite sous le point 5.5).

Principaux problèmes sanitaires

- Risque accru de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A. Le risque est généralement faible sauf en cas de déplacement massif de la population ou de mise en péril des sources d'eau. Le risque peut être réduit en fournissant une eau propre et chlorée et en utilisant des sources d'eau salubres pour boire. Les coupures de courant provoquées par les tremblements de terre peuvent interrompre le traitement et l'approvisionnement en eau, augmentant le danger de maladies hydriques.
- Risque accru de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'égouttage ou les latrines sont en dérangement et lorsque les personnes n'ont pas la possibilité d'évacuer les excréments en toute sécurité.
- Rien ne prouve que les **cadavres humains** constituent un risque pour le grand public (PAHO2). La survie *post-mortem* dans l'organisme humain de la plupart des agents est relativement courte (à l'exception du VIH qui peut survivre pendant six jours). Les restes humains ne posent un risque pour la santé que dans de rares cas nécessitant des précautions particulières telles que le choléra et les fièvres hémorragiques. Les travailleurs qui manipulent les cadavres de façon routinière sont toutefois exposés à un risque de contracter la tuberculose, des virus à diffusion hématogène (tels que l'hépatite B/C et le VIH) et des infections gastro-intestinales. Il convient de conseiller judicieusement les travailleurs sociaux et le public en général afin d'éviter toute panique et toute destruction inadéquate des corps, tandis que des précautions suffisantes devraient être prises concernant la manipulation des cadavres. Un problème associé peut être celui de la **peur** qui amène les individus à **refuser** les sources d'eau qu'ils suspectent de contenir ou d'avoir été en contact avec des cadavres. Dans de tels cas, la qualité des sources d'eau alternatives devient plus importante, *a fortiori* en cas de rejet des sources (sûres) améliorées. Dans certains cas, un puits ne sera à nouveau acceptable que s'il a été vidangé, nettoyé et récuré ; mais en fonction des pratiques et des croyances culturelles locales, il se peut qu'une source qui a été en contact avec des cadavres ne soit jamais réacceptée.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations rapides (IRC4, paragraphe 0) • Amélioration de la coordination de l'aide d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement • Plaidoyer pour soutenir l'accès aux services et la fourniture de services au profit des populations déplacées
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'accessoires à usage domestique pour le traitement de l'eau (REDR1, IRC8, OMS3, OMS10, CDC1, NWP1) • Développement de nouveaux systèmes hydrauliques ou extension des systèmes existants (REDR1, IRC8, ITDG3, JS1) • Fourniture d'accessoires aux communautés d'accueil ou aux institutions hydrauliques (REDR1, IRC8) • Constitution de réserves d'eau dans des citernes (REDR1, IRC8, OMS8, OMS3) • Raccordement des systèmes hydrauliques intacts sur l'eau potable
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de toilettes et d'autres installations sanitaires temporaires (REDR1, IRC9) • Expansion des systèmes d'assainissement existants (REDR1, IRC9, ITDG3, JS1) • Distribution de kits sanitaires (REDR1) • Enlèvement et inhumation des corps des personnes décédées (REDR1, IRC9, OMS9, PAHO2)

**Promotion
de l'hygiène**

- Promotion par le biais de la radio et de la télévision, des journaux ou d'affiches (ITDG2, IRC11)
- Promotion par le biais de messages personnels (ITDG2, IRC11)

6 Urgences chroniques

6.1 Définition des urgences chroniques et de leurs causes

Pour ECHO, une urgence chronique est une situation dans laquelle des niveaux inacceptables de mortalité, de morbidité et de souffrance humaine peuvent se produire sur une période prolongée suite à des catastrophes naturelles ou des situations de conflit durables ou récurrentes.

Les situations chroniques relèvent du mandat d'ECHO à partir du moment où l'assistance externe est requise pour éviter, atténuer ou soulager les impacts des événements catastrophiques ou d'un conflit. L'assistance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, financée par ECHO dans des situations chroniques, est généralement couverte par des décisions de financement d'une durée contractuelle pouvant atteindre douze mois ; en fonction du type de décision, le financement peut avoir une durée de vie de dix-huit mois. La liste suivante détaille les situations chroniques dans lesquelles ECHO finance fréquemment des interventions d'approvisionnement en eau et d'assainissement :

- catastrophes naturelles ayant un impact permanent ou semi-permanent sur un pays ou une région (en pratique, ceci s'applique en majorité aux états de sécheresse) ;
- urgences humanitaires chroniques associées à l'instabilité politique ou au conflit armé ; et
- installation à long terme de personnes déplacées résultant soit de la sécheresse, soit d'un conflit.

Les **principaux objectifs** poursuivis dans les situations chroniques sont les suivants :

- identifier les besoins aigus d'approvisionnement en eau et d'assainissement et y répondre ;
- prévenir l'aggravation de l'impact d'une crise sur l'eau et l'assainissement ;
- exécuter un travail de réhabilitation à court terme dans des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
- poser les fondations d'efforts de développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et aider les personnes les plus touchées à regagner un certain niveau d'autosuffisance.

Dans le cadre de scénarios d'urgence chronique, la **participation communautaire** est un élément clé d'une fourniture adéquate et durable de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Dans la mesure du possible, la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions devraient être exécutés par et avec les bénéficiaires individuels, les organisations communautaires (commissions ou comités en charge de l'eau) et d'autres parties prenantes primaires. Dans de nombreux cas, les bénéficiaires devraient couvrir une partie croissante des coûts. Idéalement, les installations et services devraient devenir autosuffisants et durables dans le temps et les niveaux de partage des coûts devraient augmenter. Il existe toutefois des scénarios où les niveaux de pauvreté absolue sont si élevés qu'une telle évolution apparaît d'ores et déjà impossible.

Aux endroits où les personnes n'ont pas été déplacées, les installations et les services peuvent être initialement temporaires par nature, s'il n'apparaît, par exemple, pas possible d'obtenir aisément la permission des autorités pour ériger des structures permanentes ou en présence d'autres contraintes. Les interventions de redressement dans les situations de conflit chroniques doivent être **dynamiques** et évoluer en douceur de l'aide et l'assistance vers le redressement. Afin de pouvoir fournir un tel soutien dynamique, les agences de mise en œuvre doivent intégrer un niveau élevé de flexibilité dans leur mode de fonctionnement et retenir des niveaux élevés de personnel professionnellement qualifié.

De nombreuses situations chroniques impliquent le **déplacement prolongé** de populations dans des campements de PID ou de réfugiés pendant des années, voire des décennies. Dans de tels cas, les solutions temporaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ne sont plus adéquates et devraient être transformées en systèmes plus durables avec des niveaux de service se conformant aux normes nationales ou

s'en approchant. Lorsque les personnes déplacées se sont établies au sein de la population locale, une aide à la constitution d'une infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement permanente disposant d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins des deux groupes doit être fournie à la fois aux personnes déplacées et à leur communauté d'accueil.

Lors de la détermination des niveaux de service et des normes minimales pour les personnes se trouvant dans des situations chroniques, il conviendrait de faire référence à la fois aux normes minimales Sphère et aux normes nationales applicables dans la région ou le pays, dans la mesure où elles existent (cf. chapitre 8).

6.2 Approches d'intervention pour les urgences chroniques

6.2.1 Stratégies communautaires motivées par la demande

Les stratégies communautaires motivées par la demande sont conçues dans le but d'intégrer un degré important de pouvoir de prise de décision, d'intervention (dans la planification, l'organisation, la main d'œuvre et les matériaux, etc.) et d'initiative de la part des bénéficiaires. La base est la suivante :

- les communautés prennent elles-mêmes l'initiative d'établir une relation avec l'agence de mise en œuvre ;
- les communautés sont incitées à investir du temps et des efforts dans le processus ;
- les communautés ont plus tendance à réaliser des facilités et à fournir des services réussis et durables lorsqu'elles s'engagent dans des activités d'auto-assistance, exécutent des tâches convenues et endossent des responsabilités.

Il est courant de passer des conventions qui sont détaillées dans un contrat passé entre la communauté et l'agence de mise en œuvre et qui impliquent souvent les autorités locales ou celles du niveau supérieur. La relation se poursuit sur la base de l'accomplissement des tâches et responsabilités convenues par les deux parties. Si l'une ou l'autre des parties ne remplit pas sa part du contrat, l'autre partie peut décider de mettre temporairement fin à la relation ou au projet et la convention doit alors être réévaluée. Des exemples génériques de rôles et responsabilités souvent inclus dans des conventions entre le projet et une communauté sont les suivants :

- la communauté accepte de participer de la manière la plus intense possible à tous les aspects du projet ;
- les bénéficiaires détiendront, exploiteront et entretiendront toutes les installations comme il se doit ;
- les bénéficiaires éliront une commission qui s'efforcera d'organiser le projet et d'agir en tant qu'organisme de liaison entre la communauté et l'organisation de mise en œuvre ;
- l'organisation de mise en œuvre fournit les matériaux, les outils et la main d'œuvre spécialisée que la communauté ne peut se permettre d'avoir ou à laquelle la communauté n'a pas accès ;
- les leaders communautaires discuteront et documenteront la façon dont ils s'engageront eux-mêmes envers le projet et présenteront ces engagements à la communauté plus large ;
- la mise en œuvre de projets se déroulera normalement en phases ; la planification et la transition de chaque nouvelle phase dépendront de la réussite des phases précédentes ;
- l'organisation de mise en œuvre formera et parrainera la communauté sur les aspects de l'organisation, de la gestion et de la technique des tâches E+M pour les installations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Dans la pratique, une stratégie communautaire motivée par la demande peut être mise en œuvre très rapidement si nécessaire. Une organisation de mise en œuvre bien préparée, comprenant un personnel dûment formé, peut le faire en quelques semaines et devrait pouvoir former les parties prenantes dans ce laps de temps. Amener les communautés à organiser et construire des installations peut se faire en quelques semaines ou quelques mois.

La vulnérabilité est évaluée avec la communauté en se concentrant sur la capacité d'adaptation de la communauté et des ménages à la lumière de catastrophes potentielles et sur les points à améliorer. Cette évaluation devrait conduire à l'identification des dangers et vulnérabilités spécifiques qui, à son tour, peut aider à identifier les interventions clés en ce qui concerne l'état de préparation aux catastrophes et les mesures d'atténuation à prendre au niveau domestique et communautaire en ce qui concerne les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (cf. chapitre 7).

À long terme, une communauté devrait pouvoir gérer efficacement les résultats des interventions qu'elle a mises en œuvre (ex. : finances, aptitudes, accès aux pièces de rechange, mesures pour éviter la corruption, etc.), faute de quoi ces systèmes ne seront pas viables. Dans les communautés qui ont une faible capacité de

gestion et un faible potentiel d'amélioration de cette capacité, il est préférable de prévoir des installations et des services impliquant uniquement des coûts d'exploitation et de maintenance simples et bon marché. Même si ces installations ne couvrent pas entièrement les besoins de la communauté, il s'agit souvent d'une alternative supérieure à l'installation d'un système complexe qui couvrira peut-être mieux les besoins de la communauté, mais exigera des capacités de gestion et des coûts d'exploitation nettement plus élevés. Des discussions avec la communauté et, dans certains cas, des évaluations supplémentaires s'imposeront pour aider la communauté à sélectionner la solution la plus adéquate. S'il n'existe pas d'autre alternative que la fourniture d'un système plus complexe (notamment parce que l'unique source d'eau est enfouie très profondément dans le sous-sol), l'agence de mise en œuvre (et le donateur) devra s'engager à maintenir son implication pendant une période plus longue afin d'offrir à la communauté un soutien et des conseils adéquats.

Dans des scénarios impliquant des populations déplacées vivant dans des camps temporaires, les approches motivées par la demande peuvent toujours fonctionner, mais elles doivent être adaptées afin de tenir compte d'un nombre de variables :

- dans la plupart des cas, l'agence de mise en œuvre devra fournir un niveau d'intrants plus élevé ;
- la coopération entre l'agence de mise en œuvre et les bénéficiaires se poursuit, même si toutes les conditions ne sont pas remplies ; ceci s'explique par le fait que les bénéficiaires sont généralement plus dépendants du soutien que les populations non déplacées qui souffrent d'urgences chroniques ;
- les conditions avancées pour la coopération du projet sont moins strictes et les contributions de la main d'œuvre pour la construction de travaux publics dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, par exemple, sont généralement compensées dans les campements temporaires.

Il est toutefois important de souligner que le principe de l'auto-assistance et de l'autoresponsabilité peut souvent bien fonctionner, y compris dans des campements temporaires. La mobilisation sociale et la formation des structures communautaires peuvent tout aussi bien fonctionner dans le contexte des logements temporaires. Vous trouverez d'autres informations à ce sujet dans les ouvrages suivants : IRC22, CI1, ITDG2, OMS17.

6.2.2 Stratégies basées sur le système

Lorsque des personnes sont dépendantes de grands systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, comme cela se produit souvent dans les environnements urbains, les interventions requises doivent se concentrer sur les systèmes et sur les institutions qui les gèrent. Des stratégies basées sur le système conviennent à ces situations. Une analyse de vulnérabilité est exécutée pour chaque système d'approvisionnement en eau et d'assainissement affecté. Sur la base des informations obtenues, des plans de réparation ou de réhabilitation des systèmes sont établis afin de rendre ceux-ci plus résistants aux catastrophes ou d'améliorer le fonctionnement, la durabilité et la préparation aux catastrophes des organisations qui les gèrent.

Les bénéficiaires (ou leurs représentants élus) devraient être impliqués dans les processus d'évaluation, de planification et de mise en œuvre. Les travaux portant sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement offrent l'occasion unique de faciliter l'implication active et la prise de décision par les bénéficiaires. Les institutions impliquées devraient prendre conscience que les bénéficiaires sont leurs clients et devraient, dès lors, être les décideurs du système. Leur implication peut prendre les formes suivantes :

- de nouveaux modèles de gestion peuvent être introduits, prévoyant, par exemple, la mise sous gestion communautaire des parties secondaires d'un système ou la mise sous gestion centrale de la partie primaire ;
- les bénéficiaires peuvent élire des membres du comité de l'institution hydraulique ou de l'utilité publique ou établir des comités consultatifs bénéficiaires ;
- les bénéficiaires peuvent formuler des observations sur des problèmes présentés par les systèmes avant la catastrophe ;
- ils peuvent formuler des idées et exprimer des préférences concernant les modèles de gestion, les technologies, les niveaux de service, la couverture, le système financier et la gouvernance.

Des techniques participatives (par exemple, des EPR, des discussions de groupe ou d'autres méthodes) peuvent et devraient être utilisées avec les bénéficiaires et le personnel des services publics afin de compléter les études techniques et évaluations de la vulnérabilité. La durabilité à long terme et la récupération des coûts (financiers) du système est une question centrale qui doit être évaluée et discutée avec les bénéficiaires (ceci fournira également à ceux-ci un soutien pour les procédures et réglementations mises en place). Les stratégies basées sur le système peuvent également couvrir de petits systèmes (souvent ruraux) d'approvisionnement en eau et d'assainissement. À titre d'exemple, dans une zone frappée de sécheresse, une organisation peut se concentrer entièrement au forage ou à la réhabilitation de trous de sonde et au placement de pompes manuelles. Ce type de programme nécessitera toutefois l'obligation d'accorder une attention suffisante à la formation (ou au renforcement) des structures de gestion communautaires afin de les initier à l'administration, ainsi qu'à l'exploitation et à la maintenance des installations hydrauliques. Pour plus d'informations, cf. : PAHO1, PAHO3, IRCNL1, WA1, paragraphe 4.1.2.

6.3 Urgences chroniques découlant de catastrophes naturelles

6.3.1 Sécheresses

Principales caractéristiques

Une sécheresse se caractérise par la réduction temporaire de la disponibilité d'eau et d'humidité jusqu'à des niveaux inférieurs à la normale ou inférieurs aux normales saisonnières. La nature du « *temporaire* » est toutefois relative et peut signifier quelques mois (par exemple, dans certaines parties d'Ouganda) comme elle peut vouloir dire un an ou plus (par exemple, dans le nord du Kenya). Dans des parties de l'Ouganda, un niveau de 700 mm est considéré comme une pluviosité annuelle normale, alors que dans le nord du Kenya, la pluviosité normale est plus proche de 200 mm. Une sécheresse provoque une urgence à partir du moment où elle affecte considérablement la santé (par un accès réduit à l'eau et à des quantités adéquates de nourriture, par exemple) et les moyens de subsistance (en forçant les personnes à migrer loin de leur domicile ou à vendre des biens de production afin d'acheter de la nourriture ou d'autres articles de première nécessité). Les sécheresses tendent à se produire par phases :

- la **phase normale**, lorsque les pluies sont suffisantes ;
- la **phase d'alerte**, lorsque les pluies font défaut et que les ménages les plus vulnérables commencent à se trouver dans une situation tendue ;
- la **phase d'urgence**, lorsque la sécheresse persiste et que les pénuries en alimentation et en eau engendrent la famine et le décès du bétail et des personnes ;
- la **phase de reprise**, lorsque les pluies reviennent et que les personnes et le bétail commencent à récupérer.

Les sécheresses s'installent généralement pendant une période prolongée. Ceci s'explique par le fait que les réserves d'eaux souterraines, les réservoirs de stockage d'eau, les réserves alimentaires, etc. ne sont pas épuisés immédiatement. On dispose, dès lors, souvent d'un certain temps pour évaluer la situation et planifier des interventions et les mettre en œuvre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les premières priorités au stade de l'urgence sont les suivantes :

- aider les communautés à rester dans leur propre environnement ;
- protéger les avoirs productifs (par exemple, bétail, instruments et terre),
- fournir les services indispensables tels que l'alimentation et l'eau en tentant de freiner la spirale descendante vers la famine et le déplacement.

Impacts

Généralités	<ul style="list-style-type: none">• Mortalité élevée du bétail• Fardeaux accrus et revenus réduits en raison de la rareté de l'eau
Systèmes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de la turbidité et de la contamination des eaux de surface en raison :<ul style="list-style-type: none">- d'une diminution des capacités d'autonettoyage liée à la réduction du flux ;- d'une concentration accrue en contaminants suite à des quantités d'eau réduites ;- d'une diminution de la quantité d'oxygène libre suite au poisson mort ;- de la présence d'animaux morts dans ou à proximité des sources hydrauliques.• Quantités insuffisantes d'eau provenant des ressources d'eaux souterraines suite à l'abaissement du niveau de la nappe phréatique• Augmentation des coûts de pompage et pannes des systèmes de pompage conduisant à l'arrêt de l'approvisionnement des communautés
Systèmes d'assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• À cause de la rareté de l'eau, des douches et thermes publics pour se laver doivent être installés à proximité des points d'eau, ce qui renforce la concentration des points de contamination.
Hygiène et comportements hygiéniques	<ul style="list-style-type: none">• Cadavres de bétail• Usage plus intensif de l'eau provenant de sources d'eau de surface non potables/contaminées pour boire• Mauvaise hygiène personnelle à cause du manque d'eau et de la limitation des revenus (notamment pour acheter du savon)• Augmentation du nombre d'infections cutanées/ophtalmiques suite à un apport inadéquat d'eau pour se laver• Tendance accrue à la défécation en plein air

Principaux problèmes

Les sécheresses sont associées à la rareté de l'eau, ce qui peut conduire à une prévalence accrue des maladies hydriques et des maladies dues au manque d'eau, ainsi qu'à des taux de mortalité supérieurs à la normale dans le bétail et chez l'homme en raison d'un manque d'eau potable. Dans les zones souffrant de sécheresse chronique telles que certaines parties de la Corne d'Afrique et de l'Asie centrale, les personnes ont développé des mécanismes d'adaptation qui leur permettent de survivre à un nombre de mauvaises saisons de pluies, par exemple, en migrant avec le bétail. Dans d'autres régions, en particulier celles où des populations sédentaires vivent d'une culture sous pluie, le manque de pluviosité peut conduire à des niveaux inacceptables de rareté d'eau sur des périodes de temps plus courtes. L'augmentation de la disponibilité de l'eau pendant les périodes de sécheresse est donc un objectif primaire. Les urgences durant les sécheresses ont deux causes typiques :

i. Les sources d'eau s'épuisent au delà des capacités locales : les sources d'eau de surface se tarissent, les réservoirs d'eau de pluie s'épuisent, les niveaux d'eau chutent en deçà de la portée des pompes. La stratégie d'aide est la suivante :

- mise en service rapide de nouveaux points d'eau ou modernisation des points d'eau existants (par exemple, forage de nouveaux puits de sonde plus profonds ou approfondissement des puits de sonde existants) ; et
- dans des cas exceptionnels, il peut être nécessaire de constituer des réserves d'eau dans des citernes.

La stratégie à plus long terme est la suivante :

- trouver et mettre en œuvre des solutions qui répondent aux besoins, aux priorités et aux capacités des bénéficiaires et qui peuvent être soutenues par les ressources hydrauliques disponibles ; et
- dans des cas exceptionnels, la délocalisation temporaire ou à long terme des personnes et de leur bétail vers d'autres régions peut s'imposer.

ii. Mauvaise gestion des points d'eau ou des sources d'eau : dans certains cas, les puits et trous de sonde existants ne fournissent pas d'eau parce que leurs pompes ne fonctionnent plus ; dans d'autres situations, les sources d'eau des systèmes existants sont utilisées également à d'autres fins que la consommation domestique (par exemple, pour l'irrigation ou à d'autres fins productives), provoquant des problèmes, en particulier lorsque les points d'eau de surface se tarissent. La stratégie d'aide est la suivante :

- réparation rapide des points d'eau ;
- lutte contre la mauvaise utilisation des sources d'eau ou réorientation de celles-ci vers des usages domestiques ;
- dans des cas exceptionnels, la constitution de réserves d'eau dans des citernes peut s'avérer nécessaire.

La stratégie à plus long terme est la suivante :

- investigation et traitement des causes profondes de la mauvaise gestion ;
- fourniture d'une aide à la communauté pour mettre en œuvre des systèmes ou des technologies moins complexes et plus faciles à gérer ;
- si ces solutions apparaissent irréalisables, fourniture d'une assistance à la communauté dans l'exploitation et la maintenance des points d'eau sur une période plus longue tout en poursuivant les tentatives visant à introduire des solutions plus permanentes.

La fourniture d'eau à des fins productives non domestiques devrait être limitée afin de couvrir uniquement les moyens de subsistance « vitaux », c'est-à-dire les moyens de subsistance dont le défaut provoquera chez les personnes, à la fin de la sécheresse, une souffrance à long terme. Dans de nombreux cas, ces activités de subsistance se limiteront au bétail et ne couvriront pas l'agriculture irriguée ou l'utilisation industrielle de l'eau. Ce qui constitue un moyen de subsistance vital doit être évalué au cas par cas.

Durant les sécheresses, les **litiges ou conflits concernant l'eau** sont fréquents. Des tensions peuvent survenir entre différents groupes de pastoralistes ou entre des pastoralistes et des cultivateurs ou entre des villes qui contrôlent fréquemment les ressources hydrauliques. Les nouveaux points d'eau ont le potentiel d'exacerber le conflit ou de provoquer de nouveaux conflits en rapport avec les ressources hydrauliques et l'accès du bétail aux points d'eau. Les questions environnementales incluent la surexploitation des ressources d'eaux souterraines et la surpaissance des animaux emmenés aux points d'eau. Les **pastoralistes** ont généralement des besoins et des priorités différents des populations sédentaires en ce qui concerne l'eau et l'assainissement. Il convient d'en tenir compte lors du développement de programmes d'assistance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les solutions « rapides » (par exemple, le forage de nouveaux puits de sonde ou la constitution de réserves d'eau) ne sont généralement pas viables et risquent d'avoir des impacts sociaux et environnementaux négatifs.

Les fonds de secours sont souvent utilisés pour des projets « **immédiatement disponibles** » (par exemple, pour le dévasement des cuvettes et l'amélioration des puits). Ceci peut toutefois se faire aux dépens d'interventions qui pourraient réduire, à l'origine, les effets de sécheresses (par exemple, amélioration de la gestion des points d'eau par la communauté). Les **peuples indigènes** comprennent généralement bien la nature fragile des ressources naturelles dans les régions sujettes aux sécheresses. La plupart des pastoralistes, par exemple, n'opteraient pas pour des interventions qui fournissent de nouvelles sources d'eau permanentes dans des zones réservées au pâturage du bétail, car ils savent que celles-ci risquent de provoquer des problèmes à plus long terme au niveau de l'aquifère. Cette pratique pourrait, en outre, conduire à la surpaissance dans la région de sorte que la zone conviendrait moins bien au pâturage de réserve du bétail, si important pour tous.

Des risques d'épuisement de l'aquifère et de surengraissement de la terre liés aux facteurs ci-dessus se présentent chaque fois que de nouveaux points d'eau sont installés dans des régions sujettes à la sécheresse.

Les organismes de mise en œuvre devraient en être bien conscients et, avant de creuser de nouveaux puits de sonde, prendre des mesures pour éviter ce risque en exécutant une analyse détaillée des ressources d'eau souterraines et d'autres exigences imposées aux aquifères.

Interventions et bonnes pratiques

	Phase normale	Phase d'alerte	Phase d'urgence	Phase de reprise
	<p>Évaluation des ressources hydrauliques (IRC8, REDR1, paragraphe 4.1.2).</p> <p>Établissement et renforcement d'une organisation dans le domaine de l'eau (CI1, CORDAID1)</p> <p>Développement d'apports d'eau d'urgence (CORDAID1)</p>	<p>Évaluation des points d'eau et des besoins (IRCNL1, WA1, paragraphe 4.1.1, WEDC2).</p>	<p>Conversion des systèmes d'eau productifs en systèmes d'eau potable</p> <p>Lutte contre l'utilisation abusive/à mauvais escient de l'eau</p> <p>Distribution d'articles domestiques pour le traitement de l'eau (REDR1, IRC8, OMS4, OMS10, CDC1, NWP1).</p> <p>Constitution de réserves d'eau (REDR1, IRC8, OMSO3, OMS8).</p>	<p>Évaluation des ressources hydrauliques (IRC8, REDR1, paragraphe 4.1.2).</p> <p>Établissement et renforcement d'une organisation dans le domaine de l'eau (CI1, CORDAID1).</p>
Eau	<p>Développement d'apports d'eau d'urgence (CORDAID1)</p>			
		<p>Nettoyage rapide des puits de sonde et puits existants (OMS6, OMS7)</p>		
		<p>Fourniture de composants de systèmes hydrauliques (REDR1, IRC8)</p>		
		<p>Réhabilitation de points d'eau existants (REDR1, IRC8, OMS11, OMS12)</p>		
		<p>Mise en oeuvre de systèmes hydrauliques simples (NWP1, CORDAID1, PRACT1, PRACT2, SKAT2)</p>		
		<p>Mise en oeuvre de nouveaux puits de sonde et puits ou appr. Des puits de sonde/puits existants (IRC8, CI3, ITDG1, REDR1, WEDC1)</p>		
Environmental Sanitation	<p>Établissement et renforcement d'une organisation dans le domaine de l'assainissement (CI1).</p>		<p>Distribution de savon (REDR1, IRC9).</p>	<p>Établissement et renforcement d'une organisation dans le domaine de l'assainissement (CI1)</p>
		<p>Améliorations autour des points d'eau (REDR1)</p>		
		<p>Développement de douches/thermes publics aux points d'eau fonctionnels (REDR1)</p>		
		<p>Production d'abreuvoirs pour le bétail aux points d'eau (REDR1, CORDAID1)</p>		

<p>Promotion de l'hygiène</p>	<p>Organisation sociale pour l'hygiène, la santé et l'interaction domestique dans les communautés (CI1, ITDG2, OMS14).</p> <p>Hygiène et promotion de la santé au niveau de la communauté (CI1, ITDG2, OMS14).</p> <p>Promotion de l'hygiène par les moyens de communication de masse (ITDG2, OMS14).</p>	<p>Promotion de la santé et de l'hygiène par le biais de la TV ou de la radio, des journaux, d'affiches (ITDG2, IRC11).</p> <p>Promotion de la santé et de l'hygiène par le biais de la communication personnelle (ITDG2, IRC11).</p>	<p>Organisation sociale pour l'hygiène, la santé et l'interaction domestique dans les communautés (CI1, ITDG2, OMS14).</p> <p>Hygiène et promotion de la santé au niveau de la communauté (CI1, ITDG2, OMS14).</p> <p>Promotion de l'hygiène par les moyens de communication de masse (ITDG2, OMS14).</p>
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.4 Urgences chroniques liées au conflit

La guerre et le conflit sont souvent des événements imprévisibles qui peuvent s'embraser sans avertir. De nombreux conflits durent des années, puis deviennent chroniques, avec des périodes intermittentes d'intensification du conflit ou de flambées de violence. Chacune de ces flambées peut avoir des effets énormes sur les personnes, leurs moyens de subsistance et les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement auxquels ils ont accès, ainsi que sur leur bien-être psychologique. Les accès de violence soudaine peuvent souvent déboucher sur des déplacements de la population (cf. point 6.5).

Principales caractéristiques

Les conflits peuvent causer d'importants dégâts physiques à l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement existante. Les institutions sectorielles telles que les services publics urbains dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ou les systèmes ruraux gérés par la communauté peuvent également subir un important impact (le personnel risque d'être tué ou contraint de fuir, les ressources financières peuvent être pillées, l'équipement peut être endommagé ou volé, etc.). La capacité à payer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement des personnes peut également être affectée par une baisse des revenus résultant de l'effet des conflits sur l'économie locale. L'allocation de ressources hydrauliques peut aussi être la cause de conflit ou faire partie d'un scénario de conflit sous-jacent comme cela se produit dans la situation israélo-palestinienne. L'assistance d'urgence après des flambées de conflit dans des situations de conflit chroniques est comparable à l'assistance qui est fournie dans les urgences aiguës liées au conflit telles qu'elles sont décrites sous le point 5.4.

Dans un scénario de conflit chronique, après une flambée de violence, les personnes tentent de se remettre des dommages subis, de reprendre le cours normal de leur vie et de se préparer à de futures percées de violence. Dans ces cas, les stratégies applicables dans le domaine de l'eau et de l'assainissement incluent généralement :

- la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
- l'assistance aux communautés en vue de soutenir leurs systèmes, et
- la mise en oeuvre de nouveaux systèmes moins sensibles aux effets dégradants du conflit, à l'insécurité, à la corruption, à la mauvaise utilisation de l'eau et à la violence et qui n'incitent pas au conflit.

Comme nous l'avons fait remarquer sous le point 5.4, les situations de conflit peuvent également avoir un potentiel accru d'utilisation illicite de l'eau en tant que ressource pour la production de drogues. Bien que le personnel de projet doive être conscient de ce risque, il convient de ne pas trop insister sur la question de l'utilisation à mauvais escient de l'eau pour la culture de stupéfiants, car celle-ci n'a généralement lieu que sur des sols inclinés, alors que la plus grande partie de l'irrigation sera dirigée vers des utilisations agricoles sur un sol plus à niveau.

Dans de tels contextes, il est préférable de mettre en oeuvre des **systèmes basés sur les ménages** plutôt que sur les installations communautaires chaque fois que cela s'avère possible en fonction des ressources d'eau disponibles, des modèles de consommation généraux et des implications financières. Des systèmes simples de récupération de l'eau des toitures dans des citernes individuelles peuvent être efficaces au niveau domestique et couvrir une bonne partie des besoins d'une famille en fonction du schéma de pluviosité.

Compte tenu de l'incertitude continue et du manque de l'environnement de travail sûr qui règnent dans de nombreuses zones de conflit, il se peut que des projets permanents dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ne puissent pas être mis en oeuvre. Dans de tels cas, des **solutions intermédiaires** peuvent constituer l'unique alternative pratique. Les solutions intermédiaires comprennent généralement des niveaux de service compris entre des services d'urgence et des services permanents et requièrent de l'agence de mise en oeuvre d'intrants permanents, souvent coûteux. Dans la mesure des possibilités, la décision de développer des solutions intermédiaires ou, au contraire, d'attendre afin d'investir dans des systèmes permanents devrait inclure des interventions de la part des bénéficiaires. Le défi à relever au moment de concevoir des solutions intermédiaires est de réduire les coûts opérationnels et de permettre la conversion subséquente en solutions plus permanentes (cf. exemples décrits sous les points 5.5 et 5.6 et dans le document ACF2).

Impacts

Généralités	<ul style="list-style-type: none">• Destruction des moyens de subsistance (par exemple, canaux d'irrigation, usines, etc.), des maisons, des systèmes électriques, des systèmes de communication, des routes et des ponts• Personnes tuées• Endommagement ou pillage des bâtiments et équipements utilisés par les institutions pour le fonctionnement de leurs systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement (voitures, camions, ordinateurs, bureaux, etc.)
Systèmes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none">• Personnel des institutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement en fuite ou tué.• Dégradation physique de l'infrastructure d'approvisionnement en eau, en particulier des systèmes publics• Répartition inégale des ressources hydrauliques entre les parties en conflit• Utilisation abusive de l'eau en tant que ressource pour contrôler les populations ou comme moyen de corruption en utilisant les revenus générés par sa vente• Arrêt du fonctionnement des systèmes suite à la non-perception des taxes ou au manque de pièces de rechange ou d'autres ressources• Conflit concernant les points d'eau ou les ressources hydrauliques.
Systèmes d'assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Dégradation physique de l'infrastructure d'assainissement publique (égouts, toilettes publiques, systèmes d'élimination des déchets) ou des toilettes/latrines domestiques• Panne des systèmes par manque de ressources suite à la mauvaise maintenance
Santé et comportements hygiéniques	<ul style="list-style-type: none">• Étendues résiduelles d'eau contaminée ou d'eau d'égout si les systèmes hydrauliques ou d'égouttage sont touchés• Consommation d'eau contaminée pour boire• Augmentation de la pratique de la défécation en plein air• Mauvais comportements de prévention des vecteurs.

Principaux problèmes sanitaires

- Risque persistant de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A.
- Risque continu de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'assainissement sont en dérangement et lorsque les personnes sont obligées de déféquer en plein air ou ne peuvent évacuer les excréments d'une manière sûre.
- Dégradation des services de soutien sanitaire et hygiénique/des systèmes de surveillance épidémiologique, entraînant une détérioration des pratiques d'hygiène et un risque accru de transmission de maladies

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et renforcement de l'infrastructure sociale dans les communautés (CI1, ITDG2, OMS14). • Amélioration de la capacité de préparation aux catastrophes des organisations de soutien (IRCNL1). • Amélioration des mécanismes de coordination de l'état de préparation aux catastrophes au niveau du district (CORDAID1, REDR1). • Réhabilitation des centrales électriques (PAHO1, PAHO3). • Plaidoyer.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de ressources hydrauliques (IRC8, REDR1, paragraphe 4.1.2) • Réhabilitation des systèmes hydrauliques communautaires (REDR1, IRC8) • Mise en œuvre de nouveaux systèmes hydrauliques (REDR1, IRC8, JS1, PRACT1, PRACT2, SKAT2, NWP1) • Réhabilitation des systèmes hydrauliques urbains et renforcement des institutions qui les exploitent (PAHO1, PAHO3, REDR1, IRC8) • Mise en œuvre de nouveaux systèmes hydrauliques urbains (REDR1, IRC8, ITDG3) • Fourniture d'accessoires de traitement de l'eau aux communautés ou aux institutions chargées de l'eau (REDR1, IRC8) • Nettoyage et chloration des puits de sonde et des puits (OMS6, OMS7, IRC8, REDR1).
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et amélioration des installations au niveau des points d'eau (REDR1, IRC9) • Construction de toilettes privées (REDR1, IRC9) • Mise en œuvre d'autres installations d'assainissement requises, classées par ordre de priorité par la communauté (REDR1, IRC9) • Réhabilitation des égouts et des autres systèmes d'assainissement urbains et renforcement des institutions qui gèrent les systèmes (PAHO1, PAHO3, REDR1, IRC9) • Lutte contre les vecteurs (HCNUR1, REDR1, IRC10, IRC22, OXFAM4, OXFAM8, WEDC6) • Nettoyage et réparation des systèmes d'élimination des excréments (REDR1, IRC9) • Mise en œuvre des installations d'assainissement d'urgence (REDR1, IRC9).
Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la santé et de l'hygiène au niveau communautaire (CI1, ITDG2, OMS14). • Promotion de l'hygiène par les moyens de communication de masse (ITDG2, OMS14).

6.5 Déplacement lié à des urgences chroniques

Ce chapitre décrit les aspects de l'assistance fournir dans le domaine de l'eau et de l'assainissement aux personnes déplacées de manière chronique, qui se sont établies dans des camps temporaires ou des zones de refuge ou d'établissement semi-permanentes. L'assistance en matière d'eau et d'assainissement, qui est proposée aux personnes déplacées qui se sont établies dans une population locale, est comparable à celle qui est décrite dans la phase d'urgence post-aiguë découlant de catastrophes naturelles et de conflits aigus (cf. point 5.5).

Principales caractéristiques

Le déplacement chronique dans des camps temporaires ou des zones de refuge ou d'établissement semi-permanentes peut être provoqué par un nombre de types de catastrophe naturelle tels qu'une période prolongée de conditions de sécheresse qui pouvant durer de nombreuses années. Le déplacement chronique peut aussi trouver son origine dans des conflits de longue durée qui affectent une région, la rendant inhabitable pendant de longues périodes ou la persécution délibérée d'un groupe spécifique au sein d'une société sur la base d'une discrimination ethnique, religieuse ou autre, qui résulte dans leur déplacement à long terme.

En ce qui concerne la fourniture des services dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le déplacement chronique de personnes présente plusieurs des mêmes défis pour les populations dans un scénario d'urgence post-aiguë. Cependant, en termes généraux, la nature chronique du déplacement prive souvent les individus de possibilités de moyens de subsistance, réduit les mécanismes traditionnels d'adaptation et les rend plus tributaires de l'assistance humanitaire que sous d'autres scénarios. Dans ces circonstances, il faut s'attendre à la nécessité d'un plus grand niveau de soutien financier et organisationnel de la part des agences de mise en œuvre dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement.

Il est, dès lors, généralement nécessaire de modifier l'assistance offerte aux déplacés chroniques en tenant compte de la nature spécifique de la catastrophe qui les a frappés et en régissant en conséquence. Tel est particulièrement le cas lorsque les intéressés n'ont pas quitté la zone sinistrée dans laquelle les dangers ou les effets de la catastrophe (ou de la situation conflictuelle) restent apparents.

Principaux problèmes sanitaires

- Risque persistant de **maladies d'origine hydrique** telles que la fièvre typhoïde, le choléra, la leptospirose et l'hépatite A.
- Risque continu de **maladies liées aux excréments** telles que la diarrhée, en particulier lorsque les systèmes d'assainissement sont en dérangement et lorsque les personnes sont obligées de déféquer en plein air ou ne peuvent évacuer les excréments d'une manière sûre.
- Dégradation des services de soutien sanitaire et hygiénique/des systèmes de surveillance épidémiologique, entraînant une détérioration des pratiques d'hygiène et un risque accru de transmission de maladies.

Interventions et bonnes pratiques

Généralités	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre et renforcement de l'infrastructure sociale dans les campements (CI1, ITDG2, OMS14).• Plaidoyer.
Eau	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation des ressources hydrauliques (IRC8, REDR1, paragraphe 4.1.2).• Expansion ou amélioration des systèmes hydrauliques (IRC8, REDR1, IRCNL1, CI2, NWP1).

Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation sanitaire (CI2, ITDG2). • Mise en oeuvre et amélioration des installations au niveau des points d'eau (REDR1, IRC9). • Construction de toilettes privées (REDR1, IRC9). • Mise en oeuvre d'autres installations d'assainissement requises, classées par ordre de priorité par la communauté (REDR1, IRC9). • Lutte contre les vecteurs (UNHCR1, REDR1, IRC10, IRC22, OXFAM4, OXFAM8, WEDC6).
Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'hygiène et de la santé au niveau communautaire (CI1, ITD2, OMS14). • Promotion de l'hygiène par les moyens de communication de masse (ITDG2, OMS14).

7 Opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour la préparation aux catastrophes

7.1 Introduction

Si le nombre de catastrophes géophysiques déclarées au cours des dix dernières années est resté relativement stable, une très forte augmentation des catastrophes hydrométéorologiques (inondations, tempêtes tropicales, sécheresses) est, en revanche, enregistrée depuis le milieu des années 1990. L'intégration systématique des activités de prévention, d'atténuation et de préparation aux catastrophes dans les programmes humanitaires devient, dès lors, de plus en plus importante en tant que mesure visant à réduire les impacts des catastrophes naturelles. En 1996, ECHO a créé le programme DIPECHO (programme de prévention, d'atténuation et de préparation aux catastrophes d'ECHO) qui se concentre sur des zones géographiques caractérisées par un risque élevé de catastrophes naturelles et de faibles capacités d'adaptation. Les programmes DIPECHO se concentrent largement sur les interventions au niveau local ou communautaire en mettant principalement l'accent sur la préparation plutôt que sur l'atténuation et la prévention (ECHO1).

La *préparation* aux situations d'urgence suppose qu'une catastrophe naturelle peut se produire et cherche à améliorer la capacité locale à y répondre. L'*atténuation* implique des mesures structurelles (physiques) entreprises dans le but de protéger ou de renforcer les éléments vulnérables de façon à minimiser l'impact de catastrophes naturelles. La *prévention*, d'autre part, suppose que l'événement critique peut être empêché ou contrôlé ou que ses effets peuvent être évités de façon à limiter l'impact sur les individus. Vu les contraintes en matière de ressources et l'importance des intrants requis, la prévention des catastrophes peut se révéler impossible ; ainsi, par exemple, l'enlèvement de dépôts de vase dans les lits des rivières requiert une opération de dragage relativement continue qui peut, tout simplement, ne pas être soutenable sur le plan financier.

D'une manière générale, DIPECHO finance des activités de préparation telles que la formation, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la notification précoce et les mesures de planification et de prévision. La contribution d'ECHO à l'état de préparation aux catastrophes va toutefois plus loin que le programme DIPECHO. ECHO aspire à intégrer des mesures de préparation aux catastrophes et d'atténuation dans ses principales opérations humanitaires dans les zones déjà frappées par une catastrophe naturelle. L'intégration d'activités de réduction du risque et, en particulier, d'actions d'*atténuation* dans la conception et la construction d'installations dans les phases de redressement et de relèvement suite à une catastrophe majeure peut avoir un impact nettement plus large. Ceci est particulièrement important dans les régions qui ont une propension aux catastrophes récurrentes où les mesures d'atténuation devront peut-être traiter les impacts de catastrophes naturelles subséquentes. Vu sous cet angle, ECHO estime que la préparation aux catastrophes est un maillon essentiel dans la chaîne de l'urgence, du redressement et du développement.

Les systèmes d'eau et d'assainissement sont particulièrement vulnérables aux dangers naturels. En plus de créer une capacité de réponse aux situations d'urgence (*préparation*), il est nécessaire d'identifier les composants des systèmes qui sont les plus vulnérables, ainsi que les mesures qui peuvent être exécutées pour les protéger et donc réduire l'impact d'une catastrophe (*atténuation*). Les systèmes d'eau et d'assainissement sont essentiels pour garantir la santé et le bien-être de la population touchée durant et après une catastrophe. Les dommages à ces systèmes peuvent engendrer des pénuries d'eau et la contamination de l'eau et de l'environnement plus large, ce qui peut cumuler les impacts d'une catastrophe et poser ainsi une menace plus sérieuse pour la santé publique d'une population touchée. L'eau et l'assainissement sont des services de base indispensables pour un retour rapide à la normalité. En fonction du niveau de préparation adopté par les ménages, les communautés, les autorités et les institutions, les systèmes d'eau et d'assainissement peuvent

rester opérationnels durant et après une catastrophe ou bien leur réparation et leur remplacement après un événement peuvent prendre des jours, des semaines, voire des mois.

7.2 Les activités de préparation aux catastrophes d'ECHO

L'objectif des activités de préparation aux catastrophes d'ECHO consiste à soutenir les communautés vivant dans les régions à haut risque qui disposent d'une capacité très limitée de préparation et de réponse aux catastrophes.

Avant la catastrophe, le partenaire de mise en oeuvre exécute un diagnostic pour évaluer le niveau de risque, la vulnérabilité de la population et la capacité locale ou nationale à faire face à une catastrophe. Ce processus inclut le dialogue avec des acteurs locaux, régionaux et nationaux et éventuellement d'autres donateurs et agences de mise en oeuvre actifs dans les mêmes secteurs.

La préparation aux catastrophes inclut un nombre d'éléments qui sont souvent transsectoriels et ne se concentrent pas exclusivement sur l'eau et l'assainissement. En termes très généraux, les activités d'état de préparation aux catastrophes peuvent être subdivisées en trois catégories :

- les interventions sociales ou institutionnelles dans lesquelles les communautés sont organisées de manière à se préparer à la catastrophe et à être en mesure d'y survivre, puis de se rétablir;
- les interventions matérielles, notamment la préparation des marchandises, des aliments et d'autres articles essentiels nécessaires pour survivre à une catastrophe; et
- les interventions techniques telles que l'établissement de systèmes d'avertissement précoce et de communication.

La réussite des activités d'état de préparation passe par une interaction entre les organisations de mise en oeuvre, les bénéficiaires et les autorités locales, régionales et nationales pertinentes. La préparation aux catastrophes part du principe que les premières personnes devant réagir à une catastrophe sont celles qui sont directement touchées. Il est, dès lors, essentiel que les communautés vulnérables et les autorités pertinentes travaillent ensemble afin de réduire le risque et d'accroître le niveau de préparation. Il est important que les personnes affectées sachent ce qu'elles doivent faire et vers qui elles doivent se tourner lorsqu'une catastrophe survient.

Selon l'issue du diagnostic, la bonne pratique de préparation aux catastrophes peut inclure certaines, voire l'ensemble des activités énumérées ci-dessous :

Activités de préparation aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de nouveaux comités ou (re)conversion de comités de développement existants au sein des communautés pouvant être mobilisés en cas de catastrophe • Formation de liens entre les communautés et les autorités gouvernementales locales pour la dissémination d'avertissements précoces et protocoles d'aide • Appui aux organisations locales (ONG, autorités locales/autorités de district) dans la planification des réponses d'urgence (OXFAM 3) • Positionnement préalable des éléments de préparation à un endroit sûr près de la zone à risque ou fourniture aux ménages d'articles leur permettant de se préparer • Distribution d'un matériel de préparation en rapport avec l'eau avant une inondation ou d'autres événements naturels prévisibles • Distribution de kits sanitaires avant une inondation et d'autres événements naturels prévisibles (REDR1) • Fourniture aux communautés ou aux institutions responsables de l'eau d'articles de préparation. Ceux-ci sont indispensables pour que les systèmes d'approvisionnement en eau puissent continuer à fonctionner durant et après une catastrophe (REDR 1, IRC 8). • Fourniture d'équipement d'urgence • Développement d'installations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans les zones de refuge telles que des abris anti-ouragan, des abris anti-inondations, etc. • Formation communautaire • Formation au changement de comportement des ménages et des communautés • Appui aux organisations pertinentes lors de la cartographie des risques (études techniques et enquêtes) • Travaux d'atténuation à petite échelle à des fins de démonstration et de sensibilisation
--------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7.3 Activités d'atténuation des catastrophes d'ECHO

Les mesures d'atténuation sont destinées à protéger ou renforcer les aspects vulnérables de l'infrastructure et à réduire l'impact d'une catastrophe naturelle. Les interventions d'atténuation devraient assurer une protection structurelle des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que des composants clés de ces systèmes tels que le réseau de distribution, les réservoirs de stockage et les points d'approvisionnement en eau. Les activités d'atténuation peuvent être mises en œuvre à deux niveaux :

- niveau domestique : en élevant ou renforçant les puits des latrines inondables et en réalisant d'autres ouvrages de protection similaires aux endroits où des points d'eau sont à la disposition des familles individuelles (dans des régions où la nappe phréatique est haute, il n'est pas rare que chaque famille ou groupe de familles dispose d'une pompe à main séparée);
- niveau communautaire : en protégeant, renforçant et en sélectionnant mieux l'emplacement des entrées du système ou des citernes sur les sites qui risquent moins d'être touchés par une catastrophe ou par l'application de concepts améliorés protégés contre les sinistres et d'une construction de bonne qualité.

L'agence de mise en œuvre devrait assurer un suivi adéquat de l'utilisation qui sera faite des interventions d'atténuation permettant d'améliorer la protection des composants du système relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement qui sont exécutées à titre de démonstration afin de s'assurer qu'elles pourront être répliquées et d'évaluer l'impact à long terme et la durabilité souhaitée. Il se peut que les activités de démonstration doivent être accompagnées d'activités de formation et de sensibilisation. Toutes les mesures d'atténuation doivent être conçues en fonction du type de catastrophe probable (c'est-à-dire être spécifiques au risque) et pouvoir être adoptées et mises en œuvre au niveau local. Toute mesure d'atténuation devrait également être adaptée aux réalités économiques de la communauté.

Les parties ci-dessous énumèrent des activités d'atténuation pour une diversité de risques naturels, à l'exclusion de la sécheresse (les activités de préparation et d'atténuation des sécheresses sont traitées sous le point 6.3.1).

7.3.1 Interventions d'atténuation des catastrophes face aux inondations

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement, protection et surélévation des bâtiments utilisés par les institutions en charge de l'eau et de l'assainissement • Fourniture de générateurs aux institutions chargées de l'eau et de l'assainissement en cas de panne des centrales électriques • Introduction de matériel de radiocommunication • Protection des bassins-versants : empêcher le déboisement, encourager le reboisement et exécuter un labourage de niveau
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des systèmes hydrauliques en améliorant leur résistance aux inondations avant la survenue d'une catastrophe (REDR 1, IRC 8) • Développement de nouveaux systèmes hydrauliques résistant aux inondations (REDR 1, IRC 8, ITDG3, JS1) • Sélection de bassins-versants pour obtenir des sources de systèmes moins sensibles aux inondations • Protection de bassin-versant : empêcher le déboisement et encourager activement le reboisement • Construction de plates-formes surélevées pour les trous de sonde, les puits, les bâtiments abritant les pompes, etc., ainsi qu'une protection par des digues, des murs, etc. • Développement de routes vers l'infrastructure hydraulique principale, accessibles par tous les temps • Construction de fondations de meilleure qualité, de structures de retenue des eaux, d'un enrochement vers les rives fluviales, de constructions en béton et en maçonnerie plus solides pour protéger les sources, les galeries d'infiltration, les structures de prise d'eau, etc. • Installation de tuyauteries d'eau plus solides, mieux ancrées, mieux positionnées dans des tranchées et munies de joints souples • Installation/positionnement de tuyaux d'eau, de points/sources d'eau, d'usines de traitement, de stations de pompage, de réservoirs de stockage, etc. dans des zones moins sujettes aux inondations et à l'écart des arbres et des poteaux électriques • Fourniture de générateurs de secours pour le pompage à la source ou dans les usines de traitement, etc. • Création de systèmes de trop-plein pour éviter le débordement des barrages et des structures de retenue des eaux • Dragage des rivières et des canaux pour éviter une sortie de lit trop rapide
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de toilettes résistant aux inondations (REDR 1, IRC 9) • Construction de plates-formes surélevées pour les toilettes et protection par des digues, des murs, etc. • Installation de tuyaux d'égout plus solides, mieux ancrés et mieux positionnés dans des tranchées, canaux de drainage, etc. • Développement de routes vers l'infrastructure hydraulique principale, accessibles par tous les temps • Installation des tuyaux d'égout et des canaux de drainage dans des zones moins sujettes aux inondations et à l'écart des arbres et des poteaux électriques • Fourniture de générateurs de secours.

7.3.2 Interventions d'atténuation des catastrophes dans les zones sujettes aux ouragans

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des bâtiments, en particulier des structures de toit, utilisés par les institutions en charge de l'eau et de l'assainissement • Fourniture de générateurs aux institutions chargées de l'eau et de l'assainissement en cas de panne des centrales électriques • Introduction de matériel de radiocommunication.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des bassins-versants : empêcher le déboisement, encourager le reboisement et exécuter un labourage de niveau • Développement de routes vers l'infrastructure d'assainissement principale, accessibles par tous les temps • Déblayage des sites des sources hydrauliques en enlevant tous les débris épars • Renforcement des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement aériennes (en particulier lorsque des conduites traversent les rivières ou en présence de châteaux d'eau et de citernes au sol, etc.) • Obturation des collecteurs et des (gainés des) protections de sources à l'aide de dalles de protection • Construction de fondations de meilleure qualité, barrages plus larges et plus solides (y compris avec écluses, écrans améliorés et parapets), enrochement vers les rives fluviales, constructions en béton et en maçonnerie plus solides et amélioration du drainage près des protections de sources, galeries d'infiltration, structures de prise d'eau, usines de traitement, etc. • Mise en tranchée des conduites électriques, réduction du nombre de conduites traversant les rivières, fixation des câbles en aval des ponts, développement de la végétation pour stabiliser les coteaux • Installation de palplanches et de gabions le long du bord des galeries d'infiltration, créant ainsi des zones de sédimentation en guise de protection pendant les périodes de fortes pluies • Construction de structures de toit solides dans les abris de pompe et autres infrastructures hydrauliques recouvertes d'un toit • Pour les prises d'eau en rivière : installation d'écluses en amont et installation de systèmes de captage des sédiments quelques mètres en amont du déversoir • Déboisement des zones entourant directement l'infrastructure hydraulique (également les barrages) • Construction de murs d'endiguement protégés contre les vagues au niveau des barrages et prises d'eau en rivière • Installation/localisation des tuyaux d'eau, des points d'eau/sources, des usines de traitement, des stations de pompage, des réservoirs de stockage, etc. dans des zones moins sensibles aux effets des ouragans (et aux inondations et pluies qu'ils provoquent), à l'écart des arbres et des poteaux électriques • Conception et construction d'usines de traitement des eaux et de stations de pompage capables de résister aux vitesses élevées du vent • Réduction de la hauteur des structures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, le cas échéant. Si les châteaux d'eau sont inévitables, les remplir avec de l'eau et fermer les vannes (installer des vannes si nécessaire) pendant les périodes de grands vents • Fourniture de générateurs de secours à la source, aux usines de traitement, etc.
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de routes vers l'infrastructure d'assainissement principale, accessibles par tous les temps • Installation de la tuyauterie et de la canalisation d'égouttage dans des zones moins sujettes aux ouragans (et aux inondations et pluies qu'ils provoquent) et à l'écart des arbres et des poteaux électriques (abatte les arbres si nécessaire) • Surélévation de l'infrastructure inondable sous l'effet des fortes pluies et construction de murs d'inondation ou de digues ou réimplantation de l'infrastructure physique à d'autres endroits, le cas échéant • Renforcement des structures de toit sur les infrastructures d'assainissement couvertes d'un toit • Fourniture de générateurs de secours.

7.3.3 Interventions d'atténuation des catastrophes pour les zones sujettes aux tremblements de terre

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des bâtiments utilisés par les institutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour améliorer leur résistivité aux tremblements de terre • Fourniture de générateurs aux institutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement en cas de panne des centrales électriques • Introduction de matériel de radiocommunication.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des bassins-versants : empêcher le déboisement et promouvoir le reboisement • Sélection soigneuse des prises d'eau et des points d'extraction d'eau, loin des zones sujettes aux glissements de terrain ou aux dommages secondaires provoqués par les tremblements de terre • Construction d'ouvrages de protection des sources et de galeries d'infiltration de manière à les rendre résistants aux tremblements de terre (utilisation de joints souples) • Rendre les tuyauteries, les usines de traitement, les stations de pompage et les réservoirs de stockage résistants aux tremblements de terre (utilisation de joints souples, de matériaux de tuyauterie adéquats et de traverses de murs et implantation judicieuse ; les réservoirs de stockage devraient être aussi bas que possible) • Amélioration de la résistance aux tremblements de terre des prises d'eau en rivière et des barrages (ceci inclut la pose d'un écran de palplanches, l'extension des ailes et l'utilisation de joints souples ; pour les barrages, inclure également des endiguements en pente en dessous et au-dessus des lignes d'eau, ainsi que des parapets) • Amélioration des puits de sonde : augmentation de la résistance du bâti et construction d'un massif filtrant plus large qu'habituellement en utilisant des graviers d'un diamètre légèrement supérieur • Fourniture de générateurs de secours à la source, aux usines de traitement, etc.
Assainissement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la résistance aux tremblements de terre des égouts (joints souples) • Veiller à ce que les fondations des structures d'assainissement soient bien attachées ensemble et à ce que les murs soient solidement fixés aux fondations et au toit (le cas échéant), en utilisant des attaches appropriées. Étudier les bâtiments qui ont survécu aux précédents tremblements de terre • S'assurer de l'utilisation des bons matériaux de construction et de l'application d'une bonne technique durant la construction de l'infrastructure d'assainissement • Fourniture de générateurs de secours.

7.3.4 Interventions d'atténuation des catastrophes dans les zones volcaniques

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des bâtiments utilisés par les institutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement à grande distance des coulées de lave prévues et des zones de dépôt de cendre volcanique (ou construction des bâtiments de façon à les rendre résistants à la pression des cendres). • Fourniture de générateurs aux institutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement en cas de panne des centrales électriques • Formation du personnel d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux pratiques de sécurité en cas d'incendie • Introduction de matériel de radiocommunication.
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection rigoureuse des bassins-versants à utiliser pour l’approvisionnement en eau • Sélection soigneuse de l’infrastructure hydraulique, loin des zones potentielles de coulées de lave et de dépôt de cendres • Utilisation d’un matériau approprié pour les tuyauteries et de joints souples. Des mesures anti-rouille peuvent s’avérer nécessaires pour empêcher la pollution de l’eau et protéger les conduites des effets des cendres volcaniques • Conception et construction des réservoirs d’eau et des autres infrastructures hydrauliques aériennes de manière à améliorer leur résistance aux poids des cendres • Prise de mesures de prévention des incendies dans les structures hydrauliques et les zones les entourant • Fourniture d’une capacité de stockage et de transport de l’eau par canalisation convenant pour la lutte contre l’incendie • Fourniture de générateurs de secours.
Assainissement de l’environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation judicieuse de l’infrastructure hydraulique à l’écart des zones potentielles de coulée de lave et de dépôt de cendres • Conception et construction des infrastructures d’assainissement aériennes de façon à améliorer leur résistance au poids des cendres • Prise de mesures de prévention des incendies dans les zones d’assainissement et les zones les entourant • Fourniture de générateurs de secours.

7.3.5 Interventions d’atténuation des catastrophes dans les zones sujettes aux glissements de terrain

Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des bâtiments utilisés par les institutions d’approvisionnement en eau et d’assainissement loin des zones sujettes aux glissements de terrain • Fourniture de générateurs aux institutions d’approvisionnement en eau et d’assainissement en cas de panne des centrales électriques • Introduction de matériel de radiocommunication.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation judicieuse des sources et des infrastructures hydrauliques loin des zones sujettes aux glissements de terrain • Protection des bassins-versants : empêcher le déboisement et promouvoir activement le reboisement • Développement de routes vers les infrastructures d’assainissement essentielles accessibles en tous temps • Installations des tuyauteries principales loin des zones sujettes aux glissements de terrain ; construction dans des matériaux appropriés (par exemple, des attaches solidement ancrées aux endroits soumis à des glissements de terrain) en fonction des conditions du sol. Protection et stabilisation des pentes par la plantation d’une végétation. Les tuyauteries devraient suivre la topographie.
Assainissement de l’environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de routes vers l’infrastructure d’assainissement essentielle accessibles en tous temps • Implantation judicieuse de l’infrastructure d’assainissement loin des zones sujettes aux glissements de terrain • Solide renforcement, enfouissement et ancrage des structures traversant ou situées dans des zones sujettes aux glissements de terrain en utilisant notamment des procédés de stabilisation des pentes, en plantant de la végétation, etc.

8 Normes et indicateurs

Plusieurs organisations d'aide humanitaire, notamment les Nations Unies, la Croix-Rouge et de grandes ONG ont établi divers points de référence, indicateurs et directives de la meilleure pratique pour les activités organisées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ces directives contiennent à la fois des **normes** et des **indicateurs** qui décrivent le niveau de réalisation souhaité ou le résultat escompté d'une intervention dans un projet. Dans la pratique cependant, la différence entre les normes et les indicateurs est confuse et la façon dont ceux-ci devraient être appliqués est mal comprise.

En quelques mots, les **normes** sont des objectifs formulés dans des termes qualitatifs qui décrivent un résultat escompté ou un état à atteindre. Dans le contexte d'un projet d'aide d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, un exemple de norme pourrait être le suivant : « Les personnes affectées disposent d'un accès sûr à de l'eau en quantité suffisante pour répondre aux besoins de consommation humaine et à l'usage domestique ».

Par rapport à une norme, un **indicateur** est un « signal » qui montre ou mesure si la norme est atteinte ou non. Une norme peut avoir un nombre d'indicateurs qui, lorsqu'ils sont cumulés, mesurent la façon dont elle a été suivie. Les indicateurs peuvent être qualitatifs ou quantitatifs. Les premiers sont plus subjectifs et descriptifs, tandis que les seconds sont plus précis. La plupart des agences, et notamment ECHO, travaillent avec les indicateurs SMART. Autrement dit, des aspects quantitatifs doivent être intégrés dans tous les indicateurs, y compris ceux qui contiennent des éléments qualitatifs.

Les indicateurs peuvent aussi être utilisés pour illustrer un processus ou les résultats d'un processus. À titre d'exemple, des indicateurs relatifs au niveau de la participation bénéficiaire dans des activités d'assainissement mesurent les aspects d'un processus. Dans cet exemple, le niveau de la participation bénéficiaire sera très probablement une description qualitative, alors que le nombre de latrines construites dans le cadre d'un projet ou d'un programme sera une description quantitative. D'autres indicateurs pourraient détailler les aspects qualitatifs des latrines tels que la résistance des matériaux utilisés pour leur construction, leur emplacement, leur accessibilité ou même des questions de durabilité telles que l'impact environnemental ou l'appropriation domestique.

Des indicateurs sont, dès lors, utilisés à de multiples niveaux dans le but d'aider à surveiller ou évaluer les progrès vers des objectifs de projet. Ces niveaux correspondent à la « hiérarchie des résultats » qui s'observe dans tout cadre de projet humanitaire. Les indicateurs d'activité décrivent les ressources qui sont fournies pour un projet, le travail mis en œuvre et les processus utilisés. Les indicateurs de résultat décrivent les résultats immédiats de ces activités. Les indicateurs d'objectif principal et les indicateurs d'objectif spécifique décrivent les résultats à plus long terme qui sont atteints.

On notera également que l'utilisation de normes et d'indicateurs peut avoir des conséquences négatives indésirables, par exemple :

- Les normes et indicateurs utilisés pour fournir des listes de contrôle et une orientation peuvent limiter la créativité dont les praticiens pourraient faire preuve pour résoudre les problèmes complexes qu'ils rencontrent et risquent d'étouffer l'innovation.
- Les normes et indicateurs peuvent promouvoir une approche technocratique qui se concentre sur la façon dont un projet spécifique est mis en œuvre sans tenir suffisamment compte du contexte dans lequel le projet se positionne.

8.1 Normes et indicateurs minima

De nombreuses organisations et autorités ont développé, dans leur domaine d'exploitation, des normes et indicateurs minima pour différents types d'ouvrage, d'intervention, d'installation et de service en rapport

avec l'eau et l'assainissement. Le raisonnement qui se cache derrière cette constatation est le désir de préciser les niveaux de service minima (qualité, quantité, continuité, etc.) à fournir par les personnes se trouvant dans une situation ou un contexte donné. Les normes et indicateurs peuvent être basés sur ce qui est considéré comme le niveau minimum absolu nécessaire pour survivre ou pour être productif, ce que l'on appelle communément une définition *basée sur les besoins*. Ou bien les normes peuvent être élaborées sur la base du droit en tant que mesure des niveaux minima de service, ce que l'on appelle communément une définition *basée sur les droits*. À titre d'exemple, suite à son institution, le nouveau gouvernement sud-africain s'est engagé, dans le cadre de sa politique « *un peu pour tous plutôt que tout pour un peu* », à fournir une quantité minimale d'eau aux citoyens (définie à 25 lppj d'eau de qualité adéquate prélevée d'une source située à maximum 200 mètres du ménage).

8.2 Aperçu des types de normes et indicateurs minima

Différents types de normes et indicateurs minima génériques sont utilisés dans des interventions organisées en réponse à une catastrophe. Il s'agit souvent de mélanges d'approches basées sur les besoins et d'approches basées sur les droits. Leur applicabilité dépend de la mesure dans laquelle la situation actuelle sur le terrain est comparable à celle pour laquelle les normes et indicateurs ont été développés. En règle générale, **plus les interventions sont urgentes, plus on utilise les normes et indicateurs minima et plus la situation se stabilise, plus on applique des normes et indicateurs communs à la région** (l'utilisation de normes et indicateurs minima communs à une région est même parfois obligatoire, par exemple, lorsque les gouvernements imposent l'utilisation des normes et indicateurs nationaux). Les types suivants de normes et indicateurs minima génériques pour les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement peuvent être utilisés en réponse aux catastrophes :

Normes et indicateurs minima nationaux s'appliquant davantage dans des situations à plus long terme : ils comprennent souvent des spécifications techniques quantitatives (se concentrant sur des intrants) ou sont dus, en grande partie, à la capacité des autorités nationales à être plus spécifiques à leur contexte particulier. Dans de nombreux cas, les normes techniques nationales impliqueront, par ailleurs, l'habilitation du citoyen (basée sur les droits). Voici quelques exemples de normes et indicateurs minima nationaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement :

- Afrique du Sud : le règlement régissant l'eau et l'assainissement a été élaboré en 2001 et définit les normes fondamentales minimales de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le besoin de mesurer et de contrôler les services fournis et les normes de qualité pour l'eau potable. Elles s'appliquent à toutes les municipalités, aux fournisseurs de services en rapport avec l'eau et aux conseils de l'eau (SA1).
- Zimbabwe : des directives et stratégies dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, axées sur le VIH et le SIDA, ont été élaborées sous la coordination du ministère du Gouvernement local, des Travaux publics et du Logement national et, en particulier, du comité national d'action pour le programme rural d'approvisionnement en eau et d'assainissement (ZIM1).
- Nicaragua : des règlements et normes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au profit du secteur rural ont été développés par l'Institut national de l'approvisionnement en eau et de l'égouttage, l'organisme de régulation du secteur (NIC1).
- Inde : des normes nationales, des options techniques et des réglementations de programme associées à diverses interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont développées et diffusées par le département de l'Approvisionnement en eau potable par le biais de son site Internet : <http://ddws.nic.in/default.asp>.

Normes et indicateurs minima des agences spécialisées des Nations Unies telles que le HCNUR, le PAM ou l'OMS : ces agences des Nations Unies ont des politiques et procédures que l'on pourrait considérer comme étant des normes et des indicateurs et qui ont été créées à l'issue d'un long processus de consultation avec les gouvernements nationaux. Leur pertinence est fonction du mandat spécifique de chaque agence. À titre d'exemple, un niveau de normes minimales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement peut être obtenu auprès du HCNUR, de l'OMS et du PAHO, mais ces organismes ont élaboré des normes tout à fait particulières à leur mandat : les normes et indicateurs du HCNUR s'appliquent à la situation des réfugiés,

alors que celles de l’OMS et du PAHO sont destinées à être adoptées plus facilement par les ministères nationaux de la santé.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (NU) « engagent la communauté internationale dans une vision étendue du développement, une vision qui encourage vigoureusement le développement humain en tant que clé de progrès sociaux et économiques durables dans tous les pays et qui reconnaît l’importance de créer un partenariat global pour le développement. Les objectifs ont été acceptés d’une manière générale en tant que cadre pour mesurer les progrès du développement ». Huit objectifs ont été définis et des cibles (18 au total) ainsi qu’une série d’indicateurs (pas moins de 50) ont été fixés pour chacun de ces objectifs.

Des normes et indicateurs minima pour le secteur humanitaire ont été conçus de façon à améliorer la qualité et la responsabilité morale dans le secteur humanitaire. L’un d’eux est la charte humanitaire et les normes minimales Sphère pour la réponse aux catastrophes (cf. www.sphereproject.org). Actuellement dans sa troisième édition, le manuel Sphère a été rédigé par des comités d’experts techniques dans les quatre principaux secteurs de vie (alimentation, eau, logement et santé). Les normes et indicateurs Sphère se concentrent sur le résultat (services et infrastructures réalisés) et sur le processus. Ils sont cohérents avec les instruments légaux internationaux qui s’appliquent en période de catastrophes et ont été élaborés sur la base d’approches basées sur les besoins et d’approches de la « meilleure pratique ».

Une autre initiative est le Quality COMPAS (disponible à l’adresse www.urd.org). Il s’agit d’une série de questions destinées à guider l’autoréflexion sur un projet humanitaire. Développée par l’ONG Groupe URD, la méthode est conçue autour d’un système d’assurance qualité de référence appelé « Compass Rose » qui comprend douze critères « centrés sur les populations touchées par les crises et leur environnement ». Pour la gestion de projet, ces douze critères de qualité ont été subdivisés en questions clés destinées à aider les travailleurs sociaux et leurs agences à réfléchir sur des points critiques du cycle de projet.

8.3 ECHO et l’application de normes et indicateurs minima

Les normes Sphère sont largement considérées par la majorité des agences d’aide humanitaire comme étant les normes de référence dans le domaine de l’eau et de l’assainissement en situation d’urgence, mais elles sont appliquées dans une moindre mesure. ECHO a financé le projet Sphère dans le passé et adhère, en principe, pleinement à ses normes, les considérant comme un ensemble universellement reconnu de critères de référence. ECHO estime également que les normes Sphère doivent, en pratique, toujours être appliquées de manière flexible et que les partenaires doivent prendre en considération le contexte, les normes locales et les standards. Le respect des normes *ne devrait pas être obligatoire* pour un projet financé par ECHO, étant donné qu’elles s’appliquent clairement à des situations où ceci n’est pas réalisable. Dans pareils cas, les indicateurs de projet d’ECHO devraient être adaptés sur la base du contexte local, des besoins humanitaires concurrents et du coût de la réalisation d’un certain niveau de service.

Les déclarations suivantes donnent une orientation sur la façon dont les normes et indicateurs minima Sphère peuvent être appliqués au mieux dans différentes circonstances ou dans des contextes divers. Il est extrêmement important que les agences de mise en œuvre partenaires basent l’application de ces normes et indicateurs minima sur la situation actuelle sur le terrain. La situation en ce qui concerne l’eau et l’assainissement peut différer d’un pays à l’autre et d’une région à l’autre par pays, ainsi qu’entre les différentes zones d’un pays qui sont frappées par une même catastrophe, voire, dans certains cas, entre différentes villes ou divers campements temporaires en fonction des circonstances locales spécifiques. Des évaluations adéquates sur site devraient fournir les informations requises pour évaluer les normes et indicateurs minima qui seront généralement utilisés. Ceci peut se faire au mieux avec le plus grand nombre possible de parties actives dans un domaine incluant les autorités, les ONG locales et internationales, les agences des NU et la Croix-Rouge, ainsi que les sociétés nationales du Croissant-Rouge.

i. Lignes directrices générales pour l’application de normes et indicateurs minima

- L’application de normes et indicateurs ne devrait pas être rigide et devrait être considérée comme des minima (ou maxima) absolus ; un cas extrême serait la situation d’une agence qui ne dispose de ressources suffisantes que pour la moitié d’un camp de réfugiés et qui fournit 15 litres par personne

et par jour à la moitié de la population afin de respecter l'indicateur au lieu de fournir la moitié de cette quantité à toute la population. Lorsque les ressources sont insuffisantes, les principaux indicateurs pertinents devraient être ajustés en conséquence afin d'atteindre tous ceux qui ont un besoin d'assistance. Lorsque ceci se produit, il est impératif de fournir une explication transparente pour justifier le fossé existant entre l'indicateur initial et l'indicateur ajusté.

- S'il apparaît nécessaire de définir des normes et des indicateurs maxima, ceux-ci devraient être basés sur une analyse du contexte local et, dans tous les cas, les normes et standards nationaux (lorsque ceux-ci existent) devraient être utilisés comme points de référence.
- Si des facteurs locaux rendent la réalisation des normes et indicateurs inaccessibles, le fossé entre les normes et indicateurs initialement planifiés et ceux qui sont atteints en pratique devraient être décrits. Les raisons devraient en être comprises et des suggestions pour combler le fossé devraient être proposées.
- Le cadre temporel dans lequel les services et installations doivent être mis en œuvre est très spécifique au contexte et dépend souvent de facteurs externes qui échappent au contrôle des agences de mise en œuvre tels que des restrictions de financement, des restrictions d'accès ou de permission d'intervention ou des problèmes de sécurité. Tous ces facteurs peuvent affecter la capacité de l'agence à répondre aux normes minimales.

ii. Crises aiguës

Dans une crise aiguë, le temps requis pour atteindre les normes minimales dépendra des ressources disponibles. Des semaines, voire des mois, peuvent s'écouler avant qu'il soit satisfait aux normes minimales et ceci dépendra, à tour, de la façon dont les indicateurs sont ajustés au contexte et aux normes nationales, pour autant qu'elles soient prises en considération au cours de la première phase d'une réponse d'urgence.

iii. Crises chroniques

Dans les crises chroniques, on dispose manifestement de plus de temps pour parvenir aux normes minimales, mais le potentiel de conséquences négatives non intentionnelles de l'application des normes est plus grand, et il peut être recommandé d'ajuster les indicateurs en conséquence. Les limites temporelles dans lesquelles les normes doivent être atteintes dépendent aussi fortement du contexte. Plus les activités de redressement et de rétablissement à plus long terme évoluent, plus la nécessité de tenir compte des normes et standards nationaux et de les respecter s'intensifie.

iv. Populations déplacées dans des campements temporaires

Les normes minimales peuvent être appliquées dans le cas de camps de PID ou d'autres campements temporaires. Il est cependant aussi important de tenir compte de la population d'accueil et il peut être nécessaire d'ajuster des indicateurs de façon à éviter des différences majeures entre les PID dans les camps et les populations d'accueil dans les zones avoisinantes. Lorsqu'un camp est créé pour la première fois, il se peut cependant que les personnes concernées soient malades ou affaiblies par leur déplacement et qu'il faille prévoir des niveaux plus élevés d'assistance pour leur permettre de recouvrer la santé. Indépendamment de l'état de la population basée dans le campement, il serait important d'éviter les impacts négatifs sur la population d'accueil. Lorsque les personnes déplacées sont installées auprès de familles d'accueil, les normes s'appliquent, mais une analyse des capacités de la population d'accueil s'impose avant de décider de la façon dont les indicateurs doivent être ajustés.

v. Environnements urbains et ruraux

Les normes sont d'intérêt à la fois pour les environnements urbains et pour les environnements ruraux, bien que dans les premiers, l'accent soit mis davantage sur l'infrastructure et la fourniture de service existante que ce qui est présenté dans le manuel Sphère, compte tenu du degré de sophistication généralement plus élevé des systèmes. Il est toutefois aussi important de noter que dans de nombreux pays, la majorité des pauvres urbains vivant dans des communautés marginalisées ou périurbaines, au bord des grandes villes, n'ont pas

accès à des systèmes officiels d’approvisionnement en eau et d’égouttage et dépendent, dès lors, de systèmes simples ou de vendeurs d’eau, ainsi que du concours de petites entreprises pour vidanger les latrines à puits.

vi. Dépassement des normes minimales Sphère dans les pays à moyens revenus

Les normes sont « minimales » et devraient être dépassées chaque fois que cela apparaît possible ou applicable. Tel serait le cas dans les pays à moyens revenus ou dans certains environnements urbains où la population affectée a bénéficié de services excédant les normes minimales avant que survienne l’événement catastrophique ou la situation de conflit. Si tel est le cas, les normes nationales devraient toujours être consultées comme étant le critère de référence clé et les indicateurs devraient être ajustés en conséquence.

vii. Post-conflit et contextes transitoires

Comme dans le cas des contextes chroniques, les normes Sphère peuvent s’appliquer dans des environnements de post-conflit et d’autres situations transitoires. Les critères de ciblage peuvent différer de ceux identifiés dans les normes de processus communs. Les stratégies de programmation particulières telles que le renforcement des capacités ou le renforcement institutionnel devraient, par ailleurs, être envisagées avec soin. Les normes Sphère conviendront mieux aux situations de réponse aux catastrophes, mais certains indicateurs pourraient ne pas convenir.

8.4 Application souple des normes et indicateurs Sphère dans différents scénarios

Les notes d’orientation du manuel *Sphère* soulignent la nécessité d’une adoption souple des indicateurs en tant que critères de référence et précisent que ceux-ci ne constituent pas la cible à atteindre en soi. Les tableaux ci-après fournissent des indications génériques sur la façon dont les principaux indicateurs *Sphère* applicables à l’approvisionnement en eau, à l’assainissement, à l’hygiène et aux processus de mise en œuvre du projet devraient être ajustés en fonction de trois scénarios principaux : les *urgences aiguës*, les *urgences chroniques* et les *populations déplacées*.

Application of Water and Sanitation Minimum Standards in Practice

Normes minimales	Indicateurs clés	Réponses aux urgences aiguës	Réponses aux urgences chroniques ou post-iguës	Populations déplacées dans des camps
<p>Toutes les facilités et les ressources fournies reflètent les vulnérabilités, les besoins et les préférences de la population affectée. Les usagers prennent part à la gestion et à l'entretien des installations d'hygiène lorsque c'est approprié.</p>	<p align="center">Promotion de l'hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les risques clés en matière d'hygiène revêtant une importance pour la santé publique sont identifiés. • Les programmes comportent un mécanisme efficace permettant la contribution représentative et participative de tous les usagers, y compris lors de la conception initiale des installations. • Tous les groupes de la population jouissent d'un accès équitable aux ressources ou aux installations nécessaires pour continuer d'appliquer ou pour parvenir à appliquer les pratiques qui sont encouragées en matière d'hygiène. • Les messages et activités de promotion des règles d'hygiène abordent les comportements et opinions fausses clés et ciblent tous les groupes d'usagers. • Les représentants de ces groupes prennent part à la planification, à la formation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. • Les usagers assument la responsabilité de la gestion et de l'entretien des installations selon ce qui sera approprié, et les différents groupes y contribuent de manière équitable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs clés ne seront peut-être pas tous couverts au cours de la phase immédiate, mais les comportements les plus risqués devraient avoir la priorité. • Il se peut qu'il ne soit pas satisfait aux normes nationales dans la phase de réponse d'urgence. • La participation de la population affectée peut être limitée, en particulier au cours des premiers jours d'une intervention. • Les utilisateurs peuvent avoir une responsabilité limitée dans la gestion et la maintenance des installations. • Dans les pays à faibles revenus et enregistrant de faibles taux d'éducation ou d'alphabétisation, la promotion de l'hygiène devrait mettre l'accent sur un nombre limité des comportements à haut risque les plus critiques. • Dans les pays à moyens revenus avec des taux d'éducation ou d'alphabétisation plus élevés, on peut se concentrer sur un éventail plus large de questions d'hygiène. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci devraient être atteintes au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus, mais elles peuvent être limitées par des contraintes pesant sur les ressources. • La population affectée devrait être impliquée à tous les stades du programme, notamment dans la gestion et la maintenance des installations. • La promotion de l'hygiène peut être intégrée dans des initiatives à interaction plus large. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des indicateurs devraient être atteints au fil du temps. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci devraient être satisfaites au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus, mais elles peuvent être limitées par des contraintes pesant sur les ressources. • La participation de la population déplacée peut être limitée, en particulier aux stades initiaux, mais elle devrait être atteinte au fil du temps. • Dans les pays à faibles revenus, caractérisés par des taux peu élevés d'éducation ou d'alphabétisation, la promotion de l'hygiène aux stades initiaux devrait mettre l'accent sur un nombre limité des comportements à haut risque les plus critiques. • Dans les pays à moyens revenus qui enregistrent des taux d'éducation ou d'alphabétisation plus élevés, l'intervention devrait mettre l'accent sur des messages de rappel et couvrir un éventail plus large de questions d'hygiène, y compris aux stades initiaux. • La promotion de l'hygiène peut être intégrée dans des initiatives à interaction plus large. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès, etc.

	Approvisionnement en eau			
<p>Norme 1 : Toutes les personnes ont accès, de manière sûre et équitable, à une quantité d'eau suffisante pour couvrir les besoins de la consommation, de la cuisson des aliments et de l'hygiène personnelle et domestique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation moyenne d'eau pour la consommation, la cuisson des aliments et l'hygiène personnelle dans chaque foyer est d'au moins 15 litres par personne et par jour. • La distance maximale séparant tout foyer du point d'eau le plus proche est de 500 mètres. • Le temps passé à faire la queue au point d'eau ne dépasse pas 15 minutes. • Il ne faut pas plus de trois minutes pour remplir un récipient de 20 litres. • Les points d'eau et les systèmes d'approvisionnement en eau sont entretenus de manière à ce que des quantités appropriées d'eau soient disponibles constamment ou à intervalles réguliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs clés ne seront peut-être pas tous satisfaits; dans certains pays à bas revenus par contre, les normes nationales peuvent, en réalité, être dépassées. • Les normes nationales ne peuvent être atteintes dans la phase de réponse d'urgence, en particulier dans les pays à moyens revenus. • Les distances maximales jusqu'aux points d'eau peuvent varier considérablement en fonction du scénario de la catastrophe et de la dispersion de la population affectée. • Les impacts négatifs du développement de l'approvisionnement en eau sur l'environnement ou sur d'autres personnes que la population cible peuvent être acceptables s'ils restent dans certaines limites et s'ils sont temporaires. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau de besoins spécifiquement pour les installations d'approvisionnement en eau. • Lorsque des ressources sont insuffisantes pour répondre aux normes minimales pour l'ensemble de la population affectée, les indicateurs devraient être ajustés de façon à fournir un service à un nombre plus élevé de personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps. • Lorsque des normes nationales existent, il est possible que celles-ci soient partiellement ou entièrement satisfaites au fil du temps. • Dans le contexte des pays à moyens revenus, les indicateurs peuvent être dépassés. • Les impacts négatifs du développement de l'approvisionnement en eau devraient être évités. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le besoin d'approvisionnement en eau. • Lorsque les ressources font défaut, il est possible que seuls les besoins des ménages les plus vulnérables soient couverts (dans le cas d'installations d'approvisionnement en eau domestique) ou ceux des communautés qui ont le plus grand besoin d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité à répondre aux normes minimales sera déterminée par le nombre absolu de bénéficiaires et de ressources hydrauliques disponibles. • Lorsque les ressources sont limitées, les normes minimales devraient être modifiées de façon à prévoir la fourniture d'une moindre quantité d'eau à un plus grand nombre de personnes, voire à l'ensemble de la population. • On veillera à coordonner l'exploitation des ressources hydrauliques afin de garantir le maintien des approvisionnements planifiés. • Les impacts négatifs du développement de l'approvisionnement en eau sur l'environnement ou sur d'autres personnes que la population cible peuvent être acceptables durant la phase initiale s'ils restent dans certaines limites et s'ils sont temporaires. • Lorsque les camps sont implantés aux endroits occupés par la population d'accueil, des normes similaires à celles que respecte celle-ci devraient être appliquées à la population de déplacés chaque fois que ceci apparaît possible et dans les limites des ressources disponibles. • Lorsque les ressources sont insuffisantes pour répondre aux normes minimales avec l'ensemble de la population affectée, les indicateurs devraient être ajustés de façon à fournir un service à un nombre plus élevé de personnes.
<p>Norme 2 : l'eau est agréable au goût, et sa qualité est suffisante pour qu'elle puisse être bue et utilisée pour l'hygiène personnelle et domestique sans que cela ne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête sanitaire indique un faible risque de contamination fécale. • Il n'y a aucun coliforme fécal par 100 ml au point d'arrivée. • Les personnes préfèrent boire de l'eau collectée à une source protégée ou traitée que celle d'autres 	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de l'eau fournie lors d'une réponse d'urgence peut être supérieure à ce que dictent les circonstances ordinaires, en particulier dans les pays à faibles revenus et dans les zones 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les systèmes d'approvisionnement en eau construits ou réhabilités par le projet répondent aux indicateurs. • Lorsque les normes nationales existent, il est possible que 	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de l'eau peut être supérieure à ce que dictent les circonstances normales, en particulier dans les pays à faibles revenus ou dans les zones de conflit.

<p>comporte de risques significatifs pour la santé.</p>	<p>sources d'eau plus faciles d'accès.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des mesures sont prises pour réduire au minimum la contamination post-arrivée. Lorsqu'elle est fournie par le biais de canalisations, ou par tout autre moyen dans les situations de risque ou en présence d'une épidémie diarrhéique, l'eau est traitée au moyen d'un désinfectant de manière à ce qu'il y ait un résidu de chlore libre au niveau du robinet de 0,5 mg par litre et que la turbidité soit inférieure à 5 NTU (Nephelometric Turbidity Unit). Aucun effet négatif sur la santé n'est détecté suite à l'utilisation à court terme d'eau contaminée par des sources chimiques (y compris des résidus de produits chimiques de traitement) ou radiologiques, et les évaluations ne mettent pas en évidence une probabilité considérable de ce type d'effet. 	<p>de conflit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans les pays à moyens revenus, les indicateurs minima pour la qualité de l'eau devraient être satisfaits ou alignés sur les normes nationales. Tous les approvisionnements en eau produits au niveau central, indépendamment du contexte, devraient être chlorés lors d'une phase d'urgence aiguë et répondre à l'indicateur minimal de résidu sans chlore. Tous les systèmes d'approvisionnement en eau construits ou réparés/réhabilités par le projet répondent aux indicateurs. 	<p>celles-ci soient partiellement ou entièrement satisfaites au fil du temps, en particulier dans le contexte d'un pays à moyen revenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les normes nationales peuvent être satisfaites (ou dépassées) dans les pays à faibles revenus en fonction des ressources disponibles et des conditions du sol. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans les pays à moyens revenus, les indicateurs minima pour la qualité de l'eau devraient être satisfaits ou alignés sur les normes nationales. Tous les approvisionnements en eau produits au niveau central, indépendamment du contexte, devraient être chlorés lors d'une phase d'urgence aiguë et répondre à l'indicateur minimal de résidu sans chlore. Tous les systèmes d'approvisionnement en eau à la disposition des bénéficiaires répondent aux indicateurs. Lorsque les camps sont implantés aux endroits où vit la population d'accueil, des normes similaires devraient être appliquées à la population de déplacés chaque fois que ceci apparaît possible et dans les limites des ressources disponibles.
<p>Norme 3 : les personnes disposent d'installations et de matériel suffisants pour pouvoir collecter, emmagasiner et utiliser des quantités suffisantes d'eau pour la boisson, la cuisson des aliments et l'hygiène personnelle, et pour veiller à ce que l'eau destinée à être bue reste salubre jusqu'à sa consommation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chaque ménage dispose d'au moins deux récipients propres pour collecter l'eau, de 10 à 20 litres chacun, ainsi que de suffisamment de récipients destinés à l'emmagasinage de l'eau au sein du foyer. Les récipients de collecte et d'emmagasinage de l'eau sont dotés de goulots étroits et/ou de couvercles, ou d'autres moyens sûrs d'emmagasinage, de tirage et de manutention, et leur utilisation est démontrée. Il y a au moins 250 g de savon disponible par personne et par mois pour assurer l'hygiène personnelle. Lorsque des installations communes pour le bain sont nécessaires, il y a suffisamment de cabines disponibles, séparées pour les hommes et les femmes, et elles sont employées de façon appropriée et équitable. Lorsque des installations communes pour la lessive sont nécessaires, il y a au moins un lavoir pour 100 personnes, et des zones privées où les femmes peuvent laver et faire sécher leurs sous-vêtements et serviettes hygiéniques en tissu. La participation de tous les groupes vulnérables est activement encouragée pour ce qui est du choix de l'emplacement des installations pour le bain et de 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs doivent être atteints dès que possible, même au tout début de la réponse. La participation de groupes vulnérables peut être limitée, en particulier au cours des premiers jours d'une intervention. Dans les pays à moyens revenus, les indicateurs pour cette norme devraient être dépassés. La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le besoin d'installations et de fourniture. Lorsque les ressources manquent, il se peut que seuls les besoins des ménages les plus vulnérables soient couverts. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs seront probablement satisfaits au fil du temps. Lorsque des normes nationales existent, celles-ci devraient être partiellement ou totalement atteintes au fil du temps, en particulier dans un pays à moyens revenus. La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le besoin d'installations et de fourniture. Lorsque les ressources manquent, il est possible que seuls les besoins des ménages les plus vulnérables soient couverts. Les participants sont la population affectée et en particulier les groupes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs doivent être atteints dès que possible. Il se peut que la participation des groupes vulnérables soit limitée au stade initial, mais elle devrait être encouragée immédiatement après ce stade. Dans les pays à moyens revenus en particulier, des éléments de meilleure qualité et en plus grand nombre probablement distribués et de meilleurs services seront fournis.

	leur construction et/ou de la production et la distribution de savon, et/ou de l'utilisation de moyens alternatifs.			
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	Assainissement	Réponses aux urgences aiguës	Réponses aux urgences chroniques ou post-aiguës	Populations déplacées dans les camps
Élimination des excréments. Norme 1 : les personnes disposent d'un nombre adéquat de toilettes, suffisamment proches de leur habitation, pour leur permettre d'y accéder de façon rapide, sûre et acceptable à tout moment de la journée ou de la nuit.	<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum de 20 personnes se servent de chaque latrine. • L'utilisation des toilettes est organisée par ménage (ou groupe de ménages) et/ou séparée pour les hommes et les femmes. • Des toilettes séparées pour les femmes et les hommes sont disponibles dans les lieux publics (marchés, centres de distribution, centres de santé, etc.). • Les toilettes communes ou publiques sont nettoyées et entretenues de façon à ce qu'elles soient utilisées par tous les usagers prévus. • Les toilettes se situent à 50 mètres, au plus, des habitations. Les toilettes sont utilisées de la façon la plus hygiénique possible, et les fèces des enfants sont éliminées immédiatement et de manière hygiénique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints le plus rapidement possible. Cependant, lorsque les ressources font défaut, il se peut qu'il faille cibler dans un premier temps les communautés ou groupes présentant le plus grand besoin de toilettes publiques. • La participation de la population affectée peut être limitée, en particulier durant les premiers jours suivant une intervention. • L'accent est mis sur des toilettes publiques d'urgence dans un environnement urgent. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau du besoin spécifiquement pour des installations de toilette. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps. • L'accent est mis sur des toilettes domestiques. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être partiellement ou entièrement réalisées au fil du temps. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès, etc. • Lorsque les ressources font défaut, il est possible que les toilettes doivent être partagées par deux ou trois ménages ou que seuls les ménages les plus vulnérables soient couverts. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints le plus rapidement possible. • Il se peut que la participation de la population affectée soit limitée, en particulier au stade initial. • Il se peut que l'accent doive être mis initialement sur des toilettes publiques dans des environnements urgents, mais que les efforts se déplacent ensuite le plus rapidement possible vers les installations domestiques. • Une couverture de 100% devrait être atteinte au fil du temps.
Élimination des excréments, norme 2: les toilettes sont situées, conçues, construites et entretenues de façon à être confortables, hygiéniques et d'utilisation sûre.	<ul style="list-style-type: none"> • Les usagers (en particulier les femmes) ont été consultés et approuvent l'emplacement et la conception des toilettes. • Les toilettes sont conçues, construites et situées de manière à ce qu'elles présentent les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - elles peuvent être utilisées par toutes les sections de la population, y compris les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes présentant des handicaps physiques et mentaux ; - elles sont situées de manière à réduire au minimum les menaces pesant sur les usagers, en particulier les femmes et les filles, à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit ; - elles sont suffisamment faciles à maintenir propres pour inciter à l'utilisation et ne pas présenter de 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints dès que possible chez les personnes concernées par ces toilettes. • La consultation de la population affectée peut être limitée, en particulier dans les premiers jours d'une réponse; les indicateurs de consultation concernant la conception et le choix du site d'implantation devraient toutefois être satisfaits au plus tôt. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints dès que possible chez les personnes concernées par ces toilettes. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci doivent être appliquées lorsque cela apparaît possible. • La consultation de la population affectée a lieu à tous les stades. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints dès que possible. • Il se peut que la participation de la population affectée soit limitée au stade initial, mais il faudrait y recourir au plus tôt. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être partiellement ou totalement atteintes au fil du temps dans des scénarios à plus long terme, en particulier dans les pays à moyens revenus.

	<p>risques pour la santé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles donnent une mesure d'intimité conformément aux normes des usagers ; - elles sont équipées d'un système permettant de jeter les serviettes et autres produits hygiéniques féminins, ou donnent aux femmes l'intimité nécessaire pour laver et faire sécher leurs serviettes hygiéniques en tissu ; - elles réduisent au minimum la prolifération des mouches et des moustiques. <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les toilettes construites qui utilisent une chasse d'eau ou un siphon hydraulique sont approvisionnées en eau de manière adéquate et régulière. • Les latrines à fosse et les puits perdus (pour la plupart des sols) se situent à au moins 30 mètres de toute source de la nappe phréatique (source souterraine) et le fond des latrines est à au moins 1,5 mètres au-dessus du niveau hydrostatique. • Les boues drainées ou débordant des systèmes de défécation ne doivent pas s'écouler dans la direction d'une source d'eau de surface ni d'une source (souterraine) peu profonde. • Les personnes se lavent les mains après la défécation et avant de manger et de préparer des aliments. • On fournit aux personnes des outils et du matériel pour la construction, l'entretien et le nettoyage de leurs propres toilettes si c'est approprié. 			
<p>Lutte antivectorielle. Norme 1 : toutes les personnes affectées par la catastrophe ont les connaissances et les moyens nécessaires pour se protéger des vecteurs porteurs de maladies et gênants qui sont susceptibles de représenter un risque significatif pour la santé ou le bien-être.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les populations courant le risque de contracter des maladies à vecteur comprennent les modes de transmission et les méthodes possibles de prévention. • Toutes les populations ont accès à des abris dans lesquels les vecteurs ne trouvent pas refuge, qui n'encouragent pas leur prolifération et qui sont protégés par des mesures appropriées de lutte antivectorielle. • Les personnes évitent le contact avec les moustiques durant les périodes où ils piquent le plus en utilisant tous les moyens non nocifs dont ils disposent. • On accorde une attention particulière à la protection des groupes à haut risque comme les femmes enceintes et qui allaitent, les bébés, les nourrissons, les personnes âgées et les malades. Les personnes qui disposent de moustiquaires traitées les utilisent efficacement. • Le contrôle des poux corporels est effectué lorsque la fièvre récurrente ou le typhus transmis par les poux constituent une menace. • La literie et les vêtements sont aérés et lavés régulièrement. • Les aliments sont protégés, à tout moment, de la 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints dans les plus brefs délais dans les communautés menacées par des maladies vectorielles. • Il se peut que la participation de la population affectée soit limitée, en particulier dans les premiers jours d'une intervention. • Dans les pays à faibles revenus et faibles taux d'éducation ou d'alphabétisation, l'accent de la promotion de l'hygiène devrait être mis sur un nombre limité des comportements à haut risque les plus critiques. • Dans les pays à moyens revenus et à taux d'éducation ou d'alphabétisation plus élevés, l'accent devrait être mis sur des messages de rappel et pourrait couvrir un ensemble plus large de questions relatives à l'hygiène. • La couverture dépend d'aspects 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps dans les communautés menacées par des maladies vectorielles, en particulier dans les environnements urbains congestionnés. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes entièrement ou partiellement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus. • La promotion de l'hygiène peut être englobée dans des initiatives à interaction sociale plus large. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau de risque de maladies vectorielles. • Lorsque les ressources font défaut, seuls les groupes 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps dans les communautés menacées par des maladies vectorielles, en particulier dans les environnements de camps bondés. • La participation de la population affectée peut être limitée, en particulier au stade initial. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes totalement ou partiellement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus. • Dans les pays à faibles revenus et faibles taux d'éducation ou d'alphabétisation, l'accent de la promotion de l'hygiène devrait être mis au stade initial sur un nombre limité des comportements à haut risque les plus critiques. • Dans les pays à moyens revenus aux taux d'éducation ou

	contamination par des vecteurs comme les mouches, les insectes et les rongeurs.	tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau de risque de maladies vectorielles. <ul style="list-style-type: none"> Lorsque les ressources font défaut, l'intervention devrait cibler en premier lieu uniquement les groupes présentant le risque le plus élevé. 	présentant le risque le plus élevé devraient être ciblés en premier lieu.	d'alphabétisation plus élevés, l'accent devrait être mis sur des messages de rappel et pourrait couvrir un ensemble plus large de questions relatives à l'hygiène. <ul style="list-style-type: none"> Dans des contextes à plus long terme, la promotion de l'hygiène peut être englobée dans des initiatives à interaction sociale plus large.
Lutte antivectorielle. Norme 2 : le nombre de vecteurs de maladies qui représentent un risque pour la santé des personnes et de vecteurs gênants qui représentent un risque pour le bien-être des personnes sera maintenu à un niveau acceptable.	<ul style="list-style-type: none"> Les populations déplacées sont installées dans des lieux qui réduisent au minimum leur contact avec les moustiques. Les sites de reproduction et de repos des vecteurs sont modifiés lorsque c'est faisable. Un contrôle intensif des mouches est effectué dans les établissements densément peuplés lorsqu'il existe un risque d'épidémie de diarrhée ou lorsqu'une telle épidémie s'est déclarée. La densité de population des moustiques est maintenue à un seuil assez bas pour éviter des niveaux excessifs de transmission et d'infection. Les personnes ayant contracté le paludisme sont diagnostiquées tôt et soumises à un traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs doivent être atteints le plus rapidement possible dans les communautés menacées par des maladies vectorielles. L'impact négatif sur l'environnement peut être temporairement acceptable dans une certaine mesure. La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau de risque de maladies vectorielles. Lorsque les ressources manquent, il se peut que seules les communautés les plus menacées par les maladies vectorielles soient couvertes. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps dans les communautés menacées par des maladies vectorielles, en particulier dans les environnements urbains congestionnés. Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus. Les impacts négatifs sur l'environnement devraient être évités, en particulier ceux qui affectent la santé des personnes si aucune précaution particulière n'est prise. La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau de risque de maladies vectorielles. Lorsque des ressources font défaut, seules les communautés les plus en danger de présenter des maladies vectorielles peuvent être couvertes. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps dans les communautés menacées par les maladies vectorielles, en particulier dans les environnements de camps bondés. Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus. Un impact négatif sur l'environnement peut être temporairement acceptable au stade initial dans une certaine mesure.
Lutte contre les vecteurs, norme 3 : les mesures de contrôle chimique des vecteurs sont mises en œuvre de manière à ce que les membres du personnel, les personnes affectées par le désastre et l'environnement local soient suffisamment	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du personnel sont protégés par les moyens suivants : formation, vêtements de protection, utilisation des installations prévues pour le bain, supervision et restriction du nombre d'heures passées à manipuler des produits chimiques. Le choix, la qualité, le transport et l'entreposage des substances chimiques utilisées pour la lutte antivectorielle, l'équipement d'application et l'élimination des substances sont conformes aux normes internationales, et on peut rendre des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs doivent être atteints dans tous les projets de contrôle de vecteurs exécutés. Un impact négatif sur l'environnement peut être temporairement acceptable dans une certaine mesure. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs doivent être atteints dans tous les projets de contrôle de vecteurs exécutés. Les impacts négatifs sur l'environnement devraient être évités. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs doivent être atteints dans tous les projets de contrôle de vecteurs exécutés. Un impact négatif sur l'environnement peut être temporairement acceptable au stade initial dans une certaine mesure.

protégés, et de façon à éviter la création d'une résistance aux substances utilisées.	à leur sujet à n'importe quel moment. <ul style="list-style-type: none"> Les communautés sont informées des risques potentiels des substances utilisées dans le contrôle chimique des vecteurs et du calendrier de l'application. Elles sont protégées durant et après l'application de poisons et de pesticides, conformément aux procédures convenues au niveau international. 			
---------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	Gestion des déchets solides	Réponses à l'urgence aiguë	Réponses à l'urgence chronique ou post-aiguë	Populations déplacées dans des camps
Norme 1 : Les personnes ont un environnement qui est suffisamment non contaminé par les déchets solides pour être acceptable, et disposent des moyens d'éliminer leurs ordures ménagères de manière pratique et efficace.	<ul style="list-style-type: none"> Les membres de la population affectée participent à la conception et à la mise en œuvre du programme de gestion des déchets solides. Les ordures ménagères sont placées dans des conteneurs, tous les jours, pour être enlevées régulièrement, brûlées ou enfouies dans une fosse à ordures désignée. Tous les ménages ont accès à un conteneur d'ordures et/ou ne se trouvent pas à plus de 100 mètres d'une fosse à ordures commune. Il y a au moins un conteneur d'ordures de 100 litres pour 10 familles, lorsque les ordures ménagères ne sont pas enfouies sur le site. Les ordures sont enlevées du site de l'établissement avant qu'elles ne deviennent gênantes ou ne présentent un risque pour la santé. Les déchets d'origine médicale sont mis de côté et éliminés séparément, et il y a une fosse correctement désignée, construite et exploitée, ou bien un incinérateur muni d'une fosse à cendre profonde, dans les limites de chaque centre de santé. Il n'y a pas de déchets d'origine médicale dangereux ou contaminés (aiguilles, verre, pansements, médicaments, etc.), à quelque moment que ce soit, dans les espaces d'habitation ou publics. Il y a des fosses à ordures clairement indiquées et bien clôturées, des poubelles ou des zones réservées à cet effet dans les lieux publics, comme les marchés et les zones d'abattage, et un système d'enlèvement régulier est en place. L'élimination finale des déchets solides est effectuée dans des endroits et selon des méthodes permettant d'éviter la création de problèmes sanitaires et environnementaux pour les populations locales et affectées. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs ne seront pas forcément atteints dans la première phase d'une réponse aiguë. Un impact négatif sur l'environnement peut être temporairement acceptable dans une certaine mesure. L'impact négatif sur la population autre que la population cible peut être acceptable aux stades initiaux s'il est temporaire et limité. Cependant, il doit être traité soigneusement pour éviter le conflit. La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau (de risque) de contamination par des déchets solides. Lorsque les ressources font défaut, il se peut que seules les communautés les plus menacées par la contamination par les déchets solides soient couvertes. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps dans les communautés où les risques pour la santé provoqués par la contamination des déchets solides sont élevés. Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus. Les impacts négatifs sur l'environnement devraient être évités. La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau (de risque) de contamination par des déchets solides. Lorsque les ressources font défaut, il se peut que seules les communautés les plus menacées par la contamination par les déchets solides soient couvertes. La capacité à satisfaire les normes dans la gestion des déchets solides dans un environnement urbain dépendra, en grande partie, de l'implication et de la collaboration des autorités et institutions locales. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs devraient être atteints le plus rapidement possible. Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps dans des scénarios à plus long terme, en particulier dans les pays à moyens revenus. Un impact négatif sur l'environnement peut être temporairement acceptable au stade initial dans une certaine mesure. L'impact négatif sur la population autre que la population cible peut être acceptable aux stades initiaux s'il est temporaire et limité. Cependant, ceci doit être traité avec soin afin d'éviter le conflit.

Drainage				
<p>Norme 1 : Les personnes ont un environnement dans lequel sont réduits au minimum les risques de santé et autres risques posés par l'érosion due à l'eau et par l'eau stagnante, y compris les eaux pluviales, les eaux de crues, les eaux usées des ménages et celles provenant de centres médicaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas d'eaux usées stagnantes dans les zones proches des habitations et des points d'eau, et les égouts destinés aux eaux pluviales ne sont pas bloqués. • Les abris, les sentiers et les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne sont ni submergés ni érodés par l'eau. • Le drainage au niveau des points d'eau est bien planifié, construit et entretenu. Il s'agit entre autres du drainage des zones réservées à la lessive et à la toilette, ainsi que des points de collecte d'eau. • Les eaux usées ne polluent pas les sources de surface ou souterraines (de la nappe phréatique) et n'entraînent pas non plus une érosion. • Un nombre suffisant d'outils appropriés est fourni pour de petites installations de drainage et leur entretien au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il se peut que tous les indicateurs ne soient pas forcément satisfaits au cours de la première phase d'une réponse aiguë. • Un impact négatif sur l'environnement peut être temporairement acceptable dans une certaine mesure. • L'impact négatif sur la population autre que la population cible peut être acceptable aux stades initiaux s'il est temporaire et limité. Cependant, ceci doit être traité avec le plus grand soin afin d'éviter le conflit. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau de santé et d'autres risques posés par l'érosion du sol et les eaux stagnantes. • La couverture dépend également de la quantité d'eau fournie et des caractéristiques physiques de la zone : pluviosité, déclivité du sol dans et autour des logements et capacité d'absorption du sol. • Lorsqu'il existe une pénurie de ressources, il se peut que seuls les besoins des communautés les plus menacées par les risques pour la santé et les autres risques provoqués par l'érosion de l'eau et les eaux stagnantes soient couverts. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps, en particulier lorsque les risques sanitaires et autres causés par l'érosion de l'eau et des eaux stagnantes sont élevés. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus. • Les impacts négatifs sur l'environnement devraient être évités. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau de santé et d'autres risques posés par l'érosion du sol et les eaux stagnantes. • La couverture dépend également de la quantité d'eau fournie et des caractéristiques physiques de la zone : pluviosité, déclivité du sol dans et autour des logements et capacité d'absorption du sol. • Lorsqu'il existe une pénurie de ressources, il se peut que seuls les besoins des communautés les plus menacées par les risques pour la santé et les autres risques provoqués par l'érosion de l'eau et les eaux stagnantes soient couverts. • Dans les environnements urbains, l'efficacité du drainage dépendra en grande partie de l'implication et de la collaboration des autorités et des institutions locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints le plus rapidement possible. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps dans des scénarios à plus long terme, en particulier dans les pays à moyens revenus. • Un impact négatif sur l'environnement peut être temporairement acceptable au stade initial dans une certaine mesure. • L'impact négatif sur la population autre que la population cible peut être acceptable aux stades initiaux s'il est temporaire et limité. Cependant, il doit être soigneusement traité afin d'éviter le conflit. • La couverture dépend d'aspects tels que les ressources disponibles, le niveau d'insécurité, l'accès et le niveau de santé et d'autres risques posés par l'érosion du sol et les eaux stagnantes. • La couverture dépend également de la quantité d'eau fournie et des caractéristiques physiques de la zone : pluviosité, déclivité du sol dans et autour des logements et capacité d'absorption du sol.

Normes de processus communs pour tous les projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Normes minimales	Indicateurs clés	Réponses à l'urgence aiguë	Réponses à l'urgence chronique ou post-aiguë	Populations déplacées dans les camps
Norme commune 1: participation La population affectée par la catastrophe participe activement à l'évaluation, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme d'assistance.	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes et les hommes de tous âges des populations affectées par la catastrophe et de la population locale en général, y compris les groupes vulnérables, reçoivent des informations sur le programme d'assistance et sont encouragés à présenter des commentaires à l'organisme chargé de l'assistance durant toutes les étapes du projet. Les objectifs et plans écrits du programme d'assistance devront refléter les besoins, les préoccupations et les valeurs des personnes affectées par la catastrophe, en particulier celles appartenant aux groupes vulnérables, et contribuer à leur protection. Toutes les étapes des programmes sont conçues de manière à porter au maximum l'utilisation des compétences et des capacités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs ne seront probablement pas satisfaits, mais devraient être atteints dès que possible dans les communautés ciblées, en particulier lorsque des interventions à petite échelle sont exécutées. La participation de la population affectée peut être limitée, en particulier au cours des premiers jours d'une intervention lorsque les personnes sont traumatisées, choquées ou épuisées et dans les cas où la sécurité empêche la mobilité des opérations. L'indicateur de participation à l'évaluation et à la conception devrait au minimum être satisfait, y compris en cas d'intervention rapide. Il est peu probable que la réparation d'urgence de facilités urbaines à grande échelle impliquera les populations affectées par les catastrophes. Elle impliquera en revanche les structures de gestion existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs ne seront probablement pas satisfaits, mais devraient être atteints dès que possible dans les communautés ciblées, en particulier lorsque des interventions à petite échelle sont exécutées. Les indicateurs pour les groupes les plus vulnérables devraient être traités en priorité. La réhabilitation d'installations urbaines à grande échelle peut impliquer ou non la population affectée par la catastrophe en fonction de leur implication dans la gestion, le fonctionnement et la maintenance des installations. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs doivent être atteints dès que possible. Cependant, la participation de la population affectée peut être limitée, en particulier au stade initial lorsque la sécurité empêche la mobilité des opérations. Elle devrait cependant être appliquée à tous les stades ultérieurs.
Norme commune 2: évaluation initiale Les évaluations permettent de comprendre les circonstances de la catastrophe et d'analyser les menaces pesant sur la vie, la dignité, la santé et les moyens de subsistance afin de déterminer, dans le cadre d'une consultation avec les	<ul style="list-style-type: none"> Les informations sont recueillies en utilisant des procédures standardisées et mises à la disposition de tous de manière à permettre une prise de décisions transparente. L'évaluation prend en considération tous les secteurs techniques (eau et assainissement, nutrition, nourriture, abris, santé), ainsi que l'environnement physique, social, économique, politique et la sécurité. Au travers d'une consultation, l'évaluation prend en compte les interventions des autorités locales et nationales et des autres acteurs et organisations. Les capacités et stratégies locales d'adaptation à la catastrophe, tant celles de la population affectée que celles de la population environnante, sont identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs doivent être atteints au plus tôt et dans la mesure du possible, dans les zones ciblées. Les évaluations se concentrent sur les besoins à court terme. La consultation avec la population affectée peut être limitée, en particulier au cours des premiers jours d'une intervention lorsque les personnes sont traumatisées, choquées ou épuisées. La consultation avec les autorités 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs doivent être atteints dans les zones ciblées. Les évaluations se concentrent sur les besoins à plus long terme et devraient répondre à l'indicateur requis pour les groupes vulnérables. La consultation avec la population affectée est cruciale. La consultation est organisée avec les autorités, institutions, autres acteurs et agences pertinents. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs doivent être atteints dès que possible. La consultation avec la population affectée peut être limitée, en particulier au stade initial, mais sera appliquée aux stades ultérieurs. Initialement, les évaluations se concentrent sur les besoins à court terme et sont suivies d'évaluations se concentrant sur des besoins à plus long terme. Les évaluations tiennent compte de la nature temporaire du

<p>autorités compétentes, si une intervention externe est requise et, dans l'affirmative, quelle devra en être la nature.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, les données sont ventilées par sexe et par âge. L'évaluation est étayée par les droits des personnes affectées par les catastrophes, tels que définis dans les textes internationaux. • L'évaluation prend en compte la responsabilité des autorités compétentes de protéger et d'apporter une assistance à la population sur le territoire sur lequel elles exercent un contrôle, et elle tient également compte des lois, des normes et des lignes directrices nationales applicables là où se trouve la population affectée, pourvu qu'elles soient conformes au droit international. • L'évaluation englobe une analyse de l'environnement dans lequel sont menées les opérations, y compris les facteurs qui affectent la sûreté et la sécurité personnelles de la population affectée et des membres du personnel humanitaire. • Les estimations des nombres de personnes affectées sont vérifiées par recoupement et validées avec le plus grand nombre possible de sources, et la base de l'estimation est indiquée. • Les conclusions de l'évaluation sont mises à la disposition des autres secteurs, des autorités locales et nationales et des représentants de la population affectée. • Des recommandations sont faites sur la nécessité d'une assistance externe, et sur les interventions appropriées qui devraient être reliées aux stratégies de sortie ou de transition. 	<p>pertinentes, institutions, autres acteurs et agences devrait être appliquée, le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque fois que possible, l'indicateur de ventilation des données par sexe devrait être satisfait, y compris lors d'une évaluation rapide. 		<p>logement et de la durée d'existence du campement.</p>
<p>Norme commune 3: intervention Une intervention humanitaire est requise dans les situations où les autorités compétentes ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de protection et d'assistance de la population se trouvant sur le territoire sous leur contrôle, ou ne sont pas disposées à le faire, et lorsque l'évaluation initiale et l'analyse indiquent que ces besoins ne sont pas satisfaits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque des personnes risquent la mort suite à une catastrophe, les programmes donnent la priorité aux besoins à satisfaire pour sauver des vies. • Les programmes et les projets sont conçus pour soutenir et protéger la population affectée et pour promouvoir ses moyens de subsistance, de manière à atteindre ou à dépasser les normes minimales de Sphère, telles qu'elles sont illustrées par les indicateurs clés. • Il y a une coordination et un échange d'informations efficaces entre les personnes affectées par l'intervention post-catastrophe et celles qui y prennent part. • Les organisations humanitaires entreprennent des activités sur la base des besoins, lorsque leurs connaissances techniques spécialisées et leur capacité peuvent avoir l'impact le plus important dans le programme global d'assistance. • Les organisations, les programmes et les projets qui ne peuvent pas répondre aux besoins identifiés ou qui ne sont pas à même d'atteindre les normes minimales communiquent leurs lacunes éventuelles pour que d'autres entités puissent apporter leur aide. • Dans les situations de conflit, le programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Il doit être satisfait à la plupart des indicateurs le plus tôt possible dans les zones d'opération. • L'implication de la population affectée dans la coordination peut être limitée au cours des premiers jours d'une intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il doit être satisfait à la plupart des indicateurs le plus tôt possible dans les zones d'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs doivent être atteints. • L'implication dans la coordination de la population affectée peut être limitée au stade initial, mais augmentera aux stades ultérieurs.

	d'assistance tient compte de l'impact possible de l'intervention sur la dynamique de la situation.			
Norme commune 4 : ciblage L'assistance ou les services humanitaires sont fournis de manière équitable et impartiale, sur la base de la vulnérabilité et des besoins des individus ou groupes affectés par la catastrophe.	<ul style="list-style-type: none"> Les critères de ciblage doivent se baser sur une analyse complète de la vulnérabilité. Les mécanismes de ciblage sont convenus entre les membres de la population affectée (y compris les représentants de groupes vulnérables) et les acteurs appropriés. Les critères de ciblage sont clairement définis et diffusés largement. Les mécanismes et les critères de ciblage ne doivent pas miner la dignité et la sécurité des individus, ni accroître leur vulnérabilité face à l'exploitation. Les systèmes de distribution sont suivis pour veiller à ce que les critères de ciblage soient respectés et à ce que des mesures correctives opportunes soient prises au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> Il doit être satisfait à la plupart des indicateurs le plus tôt possible dans les zones d'opération. La consultation avec la population affectée peut être limitée, en particulier au cours des premiers jours d'une intervention lorsque l'assistance globale peut être apportée avant même que soient définis les critères de vulnérabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Il doit être satisfait à la plupart des indicateurs dans les zones d'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Il doit être satisfait à la plupart des indicateurs le plus tôt possible. La consultation avec la population affectée peut être limitée, en particulier au stade initial, mais s'appliquera aux stades ultérieurs.
Norme commune 5: suivi L'efficacité du programme dans sa manière de répondre aux problèmes est évaluée et les changements qui surviennent dans le contexte plus général sont continuellement suivis, en vue d'améliorer le programme ou de le retirer progressivement, selon ce qui sera requis.	<ul style="list-style-type: none"> Les informations recueillies pour le suivi sont opportunes et utiles, elles sont enregistrées et analysées de manière exacte, logique, cohérente, régulière et transparente, et elles influent sur le programme en cours. Des systèmes sont mis en place pour veiller à la collecte régulière d'informations dans chacun des secteurs techniques et pour déterminer si oui ou non les indicateurs de chaque norme sont satisfaits. Les femmes, les hommes et les enfants de tous les groupes affectés sont consultés régulièrement et prennent part aux activités de suivi. Des systèmes sont mis en place pour permettre un flux d'informations entre le programme, les autres secteurs, les groupes affectés de la population, les autorités locales compétentes, les bailleurs de fonds et les autres acteurs, selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> Il doit être satisfait à la plupart des indicateurs le plus tôt possible dans les zones d'opération. La consultation avec la population affectée peut être limitée, en particulier au cours des premiers jours d'une intervention. Au début d'une intervention, il se peut qu'un système de surveillance détaillé ne soit pas instauré, mais il devrait être développé le plus rapidement possible. 	<ul style="list-style-type: none"> Il doit être satisfait à la plupart des indicateurs dans les zones d'opération. Des systèmes d'interaction sociale qui permettent un échange d'informations et un feed-back entre toutes les parties prenantes peuvent être utilisés par d'autres programmes, ainsi que pour la réalisation d'interventions. 	<ul style="list-style-type: none"> Il doit être satisfait à la plupart des indicateurs le plus tôt possible. La consultation avec la population affectée peut être limitée au stade initial, mais sera appliquée dès que possible. À plus long terme, les systèmes d'interaction sociale qui permettent un échange d'informations et un feed-back entre toutes les parties prenantes peuvent être utilisés par d'autres programmes, ainsi que pour la réalisation d'interventions.
Norme commune 6 : évaluation On procède à un examen systématique et impartial de l'action humanitaire, dans le but de tirer des enseignements qui permettront d'améliorer les pratiques et les politiques générales, ainsi que la reddition de comptes.	<ul style="list-style-type: none"> Le programme est évalué en se référant aux objectifs déclarés et aux normes minimales convenues afin d'en mesurer l'opportunité, l'efficacité, la couverture, la cohérence et l'impact globaux sur la population affectée. Les évaluations prennent en compte les vues et les opinions de la population affectée, ainsi que celles de la communauté d'accueil si elles sont différentes. La collecte d'informations à des fins d'évaluation est indépendante et impartiale. Les résultats de chaque exercice d'évaluation sont utilisés pour améliorer les pratiques à l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs ne seront probablement pas satisfaits dans la première phase d'une opération d'urgence aiguë. Le système d'évaluation pourrait ne pas être en place lorsque l'opération d'urgence aiguë démarre, mais sera développé et appliqué dès que possible. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs devront être totalement respectés pour les projets exécutés. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des indicateurs devront être entièrement satisfaits pour les projets exécutés.
Norme commune 7 : compétences et responsabilités des travailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs humanitaires ont des qualifications techniques appropriées et des connaissances sur les cultures et coutumes locales, et/ou une expérience 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs doivent être atteints le plus tôt possible pour les projets exécutés. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs doivent être atteints pour les projets exécutés. Lorsque des normes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les indicateurs doivent être atteints le plus tôt possible. Lorsque des normes nationales

<p>Les travailleurs humanitaires possèdent les qualifications, les attitudes et l'expérience adéquates pour planifier et mettre efficacement en œuvre des programmes appropriés.</p>	<p>préalable du travail en situation d'urgence. De plus, les travailleurs connaissent bien les droits de l'homme et les principes humanitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres du personnel sont bien informés des tensions et sources de conflit potentielles entre la population directement touchée par la catastrophe et les communautés d'accueil. Ils sont conscients des conséquences de la prestation d'une assistance humanitaire, et font tout particulièrement attention aux groupes vulnérables. • Les membres du personnel sont capables de reconnaître les activités abusives, discriminatoires ou illégales, et de s'abstenir de mener des activités de ce type. 		<p>existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus.</p>	<p>existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus.</p>
<p>Norme commune 8 : supervision, gestion et soutien du personnel. Les travailleurs humanitaires bénéficient d'une supervision et d'un soutien pour garantir la mise en œuvre efficace du programme d'assistance humanitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables ont des comptes à rendre concernant leurs décisions et au moment de garantir une sécurité adéquate et l'observation des codes/règles de conduite, et doivent apporter un soutien à leur personnel. Les membres du personnel technique et de gestion reçoivent la formation, les ressources et le soutien logistique nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités. • Les membres du personnel qui travaillent dans le cadre des programmes comprennent le but des activités qu'on leur demande d'effectuer et la méthode à suivre, et reçoivent un feedback (réactions et commentaires) ultérieur sur leurs performances. • On remet à tous les membres du personnel une description de leur poste, indiquant clairement la ou les personne(s) de laquelle (ou desquelles) ils relèvent ; leurs performances font en outre l'objet d'évaluations écrites périodiques. • Tous les membres du personnel sont orientés pour ce qui est des questions de santé et de sécurité par rapport à la région et à l'environnement dans lesquels ils doivent travailler. • Les membres du personnel suivent une formation appropriée en matière de sécurité. • Des systèmes de renforcement des capacités pour les membres du personnel sont mis en place et font l'objet d'un suivi systématique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs doivent être atteints dès que possible. • Des besoins de formation supplémentaire peuvent être identifiés durant les opérations d'urgence et devraient être couverts dès que possible pour garantir un fonctionnement adéquat du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs devraient être atteints au fil du temps. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps, en particulier dans les pays à moyens revenus. • La probabilité que les normes de formation du personnel, d'orientation et de renforcement des capacités pour les agences d'aide soient satisfaites à plus long terme augmente. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des indicateurs doivent être atteints dès que possible. • Lorsque des normes nationales existent, celles-ci peuvent être atteintes partiellement ou totalement au fil du temps dans un environnement à plus long terme, en particulier dans les pays à moyens revenus. • Dans le cas d'un déplacement prolongé de populations, la probabilité que les normes de formation du personnel, d'orientation et de renforcement des capacités pour les agences d'aide soient satisfaites à plus long terme augmente.

Annexe 1 Définitions

- **Changement de comportement** : un changement soutenu de la façon dont les personnes se comportent d'une manière générale et en particulier en rapport avec l'hygiène personnelle, l'utilisation des installations d'assainissement et le traitement de l'eau à des fins de consommation par l'homme.
- **Situation chronique** : une situation caractérisée par une menace d'urgence permanente ou récurrente. *Les situations chroniques s'inscrivent dans le cadre du mandat d'ECHO lorsque l'assistance externe s'impose pour éviter ou atténuer des urgences.*
- **Maladies contagieuses** : maladies infectieuses transmissibles (d'une personne à une autre) par contact direct avec un individu infecté ou de manière indirecte (par le biais des évacuations corporelles ou par un vecteur externe). *Exemples de maladie contagieuse : diarrhées, rougeole, infections respiratoires aiguës, choléra, fièvres hémorragiques, malaria et méningite.*
- **Capacité d'adaptation** : le niveau de ressources et de connaissances dont dispose une communauté et la façon dont les personnes utilisent ces ressources et capacités pour faire face aux conséquences défavorables d'une catastrophe.
- **Diarrhée** : évacuation anormalement fréquente de selles aqueuses. *La prévalence de la diarrhée est communément utilisée comme indicateur pour mesurer l'impact du projet, la diarrhée étant définie comme une fréquence de plus de trois selles molles par période de 24 heures.*
- **Catastrophe** : une interruption sérieuse du fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant d'importantes pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales et dépassant la capacité de la population ou de la société affectée à y faire face grâce à ses propres ressources. Des événements peuvent avoir pour origine une diversité de causes naturelles ou anthropogènes (par exemple, déboisement ou pentes raides), des accidents industriels ou technologiques, un conflit ou une guerre ou encore l'instabilité politique chronique.
- **Atténuation des catastrophes** : mesures structurelles et non structurelles prises avant la survenue d'un événement catastrophique dans le but de réduire, voire d'éliminer l'impact sur les personnes et l'environnement.
- **Préparation aux catastrophes** : activités et mesures prises préalablement par des personnes et organisations afin de garantir une mobilisation effective en réaction à l'impact potentiel d'une catastrophe, notamment l'émission en temps opportun d'avertissements précoces et efficaces, l'évacuation temporaire des personnes et des biens d'un endroit menacé et le soutien de la capacité d'adaptation indigène de la population menacée.
- **Urgence** : une situation caractérisée par une grande détresse et une souffrance humaine découlant d'une catastrophe survenue par le fait que la capacité existante (du gouvernement ou de la population touchée) ne peut faire suffisamment face à l'impact d'un événement. **Coliforme fécal** : bactérie colonisant l'intestin humain et animal, dont l'E. coli ; *la mesure des coliformes fécaux dans l'eau (exprimée en tant que nombre de coliformes par 100 ml d'eau) est souvent utilisée comme indicateur indirect de la présence de fèces humaines.*
- **Hygiène ou pratiques d'hygiène** : la pratique collective de l'hygiène personnelle et des actions garantissant la propreté des habitations et des zones avoisinantes, en particulier afin d'éviter la maladie ou la propagation de la maladie.
- **Comportement hygiénique** : une vaste plage d'actions associées à la prévention et à la restriction de la transmission de maladies liées à l'eau et à l'assainissement.
- **Incidence** : nombre de nouveaux cas d'une maladie spécifiée pendant une période généralement exprimée en cas/100 000/jour.
- **Informateur clé** : une personne de la communauté qui dispose de connaissances particulières ou qui est respectée par des groupes spécifiques au sein de la communauté.

- **Morbidité** : l'incidence relative d'une maladie ou le taux de maladie généralement exprimé en nombre de cas par 1 000 et par an.
- **Mortalité** : la mesure du pourcentage de décès découlant d'une maladie au sein d'une population donnée.
- **Durabilité** : la mesure dans laquelle les bénéfices d'un projet ou d'un programme se poursuivent à la fin de l'intervention.
- **Maladie vectorielle** : maladie transmise à l'homme directement ou indirectement par les animaux ou les insectes.
- **Vulnérabilité** : les conditions déterminées par des facteurs ou procédés physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui augmentent la sensibilité d'une communauté à l'impact de dangers.

Annexe 2 Principales sources d'information

Les liens ci-après vous dirigeront vers les sites Internet des diverses organisations et institutions actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et très expérimentées dans les situations d'urgence.

ACF, Action contre la faim, France

Organisation humanitaire offrant une assistance à la fois pendant et après une crise par le biais de programmes de réhabilitation et de développement durable. Son objectif ultime est de permettre aux communautés de redevenir autonomes et autosuffisantes le plus tôt possible. ACF a une longue histoire dans les interventions d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'urgence : www.actioncontrelafaim.org.

IFRC, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Organisation humanitaire exécutant des opérations d'aide pour prêter assistance aux victimes des catastrophes ; opérations qu'elle combine à un travail de développement visant à renforcer les capacités de ses sociétés nationales membres : www.ifrc.org/what/health/water/index.asp.

IRC, Centre international pour l'eau et l'assainissement, Pays-Bas

Centre de connaissance fournissant des renseignements et des informations, des conseils, des travaux de recherche et des formations sur les techniques bon marché d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays en développement en mettant l'accent sur la participation et la gestion communautaire : www.irc.nl/index.php.

IRC, International Rescue Committee, États-Unis

L'IRC fournit des services d'assistance, de réhabilitation, de protection, de développement post-conflit et de rétablissement et plaide en faveur des personnes déracinées ou affectées par un conflit violent et l'oppression. L'IRC a déjà enregistré de belles réussites dans les interventions d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'urgence : www.theirc.org.

ITDG, Intermediate Technology Development Group, Royaume-Uni

L'ITDG plaide, par des actions pratiques, en faveur de l'utilisation durable de la technologie visant à réduire la pauvreté dans les pays en développement. L'ITDG produit également un large éventail de publications, notamment des documents sur l'eau et l'assainissement : www.itdg.org.

OXFAM GB

Oxfam GB est un organisme d'aide au développement, d'aide d'urgence et de défense de la cause des pays en développement. Il dispose d'une capacité largement reconnue dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'une vaste expérience dans les interventions d'urgence : www.oxfam.org.uk.

PAHO, Pan American Health Organization

Office régional pour les Amériques de l'OMS, axé sur la préparation aux catastrophes. Il dispose d'une expérience dans les interventions d'atténuation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en particulier dans des contextes urbains plus larges : www.paho.org.

RedR, Engineers for Disaster Relief

Une organisation caritative internationale travaillant dans le but de soulager la souffrance lors de catastrophes en sélectionnant, formant et mettant à disposition un personnel d'aide compétent et efficace au profit des agences d'aide humanitaire dans le monde : www.redr.org.

Projet Sphère

Initiative lancée en 1997 par un groupe d'ONG humanitaires et le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont formulé une charte humanitaire et identifié des normes minimales à atteindre dans le cadre des programmes d'assistance lors de catastrophes : www.sphereproject.org.

HCNUR, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Le HCNUR est mandaté pour diriger et coordonner une action internationale dans le but de protéger les réfugiés et de résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde : www.HCNUR.ch.

UNICEF, Fonds des Nations Unies pour les enfants

Il s'agit d'un organisme des Nations Unies axé sur l'enfant qui soutient des initiatives à plus long terme visant à améliorer l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement et à promouvoir la prise de conscience pour l'hygiène. Il met l'accent particulièrement sur les interventions d'urgence, son rôle central étant la défense, l'évaluation et la coordination de manière à garantir le soin et la protection des enfants vulnérables : www.unicef.org/wes.

WDEC - Water, Engineering, and Development Centre

Le centre pour l'eau, le génie et le développement est une institution de renommée mondiale dans le domaine de l'enseignement et de la recherche qui est concernée par la fourniture et la gestion de l'infrastructure physique, et notamment par l'approvisionnement d'urgence en eau et l'assainissement : <http://wedc.lboro.ac.uk>.

OMS, Organisation mondiale de la santé

L'OMS encourage la coopération technique entre les nations en faveur de la santé, exécute des programmes de lutte contre les maladies et d'éradication et aspire à promouvoir la qualité de la vie humaine ; l'OMS dispose d'une longue expérience dans les questions d'eau et d'assainissement : http://www.who.int/water_sanitation_health/fr/index.html.

Annexe 3 Références et liens

Action contre la faim (ACF)

ACF 1. Programmes d'eau et d'assainissement

ACF 2. (2005, éd. anglaise; Drouart, E. et Vouillamoz J.) Water, sanitation and hygiene for populations at risk

Réseau d'apprentissage actif pour la responsabilité morale et la performance dans l'action humanitaire (ALNAP)

ALNAP 1. 2003. Evaluating Humanitarian Action. An ALNAP Guidance Booklet. Projet 1

Banque de développement asiatique (BDA)

ADB 1. 2003. (Fox I.B.). Floods and the Poor. Reducing the Vulnerability of the Poor to the Negative Impacts of Floods

Centres pour le contrôle de la maladie et la prévention (CDC)

CDC 1. <http://www.cdc.gov/safewater/>

Connect International and De Veer Consultancy (CI)

CI 1. 2005. (Veer, de T. and de Groot H.). Community Coach Manual. Projet

CI 2. 1999. (Veer, de T.). Beyond Sphere. Integral Quality System for the Operation of Water and Sanitation Programs in Camps. Projet de 2^e édition

CI 3. 2004. (Veer, de T.). Borehole and hand pump implementation, operation and maintenance. A manual for field staff of NGOs. Projet

CI 4. 2005. (Veer, de T.). The Connect International Organization Improvement Process - Facilitating local organizations in developing countries to improve their performance. Projet

Organisation catholique pour l'assistance et l'aide au développement (CORDAID)

CORDAID 1. 2004. Drought cycle management. A toolkit for the drylands of the Greater Horn

Centre international pour l'agriculture et les biosciences (CAB)

CAB 1. 1994 (édité par Buckle, A.P. et Smith, R.H.). Rodent Pests and Their Control

Cranfield University Silsoe (SILSOE)

SILSOE 1. (Tyrrel S.). Interim Design, Construction and Operation Guidelines for a Biologically-Enhanced Iron Removal Filter for Attachment to Handpumps

Département pour le développement international (DFID)

DFID 1. Guidance manual on water supply and sanitation programs – Page de garde et table des matières (ouvrir le dossier contenant l'ensemble des documents couvrant les différents chapitres)

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)

GTZ 1. ZOPP (introduction à la méthode)

Dutch Quality Institute (DQI) et Northedge

DQI 1. 2000. Determine your position through the public sector quick-scan. Based on the EFQM-model

Commission européenne - Direction générale de l'aide humanitaire (ECHO)

ECHO 1. 2005. Model Guidelines. A Review of Core Cross-Cutting Issues and Key Objectives Affecting Persons in Humanitarian Crises

ECHO 2. 2005. Concept Paper. A Review of Core Cross-Cutting Issues and Key Objectives Affecting Persons in Humanitarian Crises

ECHO 3. 2005. Guidelines regarding Children

- ECHO 4. 2005. (Billing P.). Coping Capacity: towards overcoming the black hole. Presentation of a quantitative model to measure coping capacity of countries in a comparative perspective. Ouvrage officieux en cours de rédaction
- ECHO 5. 2002. Guidance note for staff. Procedures for the inclusion of cost-recovery, income generation and remunerative schemes in humanitarian operations.
- ECHO 6. Disaster Preparedness and Prevention.
- ECHO 7. 2004. A review of DG ECHO's approach to VIH/SIDA: Model guidelines.
- ECHO 8. A review of DG ECHO's approach to VIH/SIDA: Concept paper.
- ECHO 9. Framework partnership agreement with humanitarian organisations
- ECHO 10. 2003. ECHO Manual. Project Cycle Management.
- ECHO 11. 2005 ECHO Entry and Exit Strategies.
- ECHO 12. 2004. Generic security guide for humanitarian organisations.
- ECHO 13. DG ECHO Field Audit Manual (Note: USAID FOG inspired).
- ECHO 14. 2005. Forgotten Crises Assessment 2005
- ECHO 15. 2005. Global needs assessment 2005.
- ECHO 16. SIDA 2005. (Borton J., Buchanan-Smith M. and Otto R.). Learning from Evaluations of Support to Internally Displaced Persons. IDP Synthesis Report. Final Report.
- ECHO 17. 2004. (Robbins A. and Heffinck J.) Unit costs of humanitarian activities in the Middle East Cluster.
- ECHO 18. 2003. Le programme DIPECHO: réduire l'impact des catastrophes naturelles. Brochure.

Environmental Health Project (EHP)

- EHP 1. 2004. Strategic Report 8. Assessing Hygiene Improvement. Guidelines for Household and Community Levels.
- EHP 2. Environmental Health Project 1999 - 2004, www.ehproject.org
- EHP 3. 2004. Joint Publication 8. The Hygiene Improvement Framework. A Comprehensive Approach for Preventing Childhood Diarrhea.
- EHP 4. 2004. (Kleinau E., Post M. and Rosensweig F.). Strategic Report 10. Advancing Hygiene Improvement for Diarrhea Prevention: Lessons Learned.

HelpAge International (HELP)

- HELP 1. 2000. Older people in disasters and humanitarian crises: Guidelines for best practice.

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC)

- IFRC 1. 2002. Water and sanitation. Operating Manual and Part List. Emergency Response Unit.

Commission internationale de la Croix-Rouge (ICRC)

- ICRC 1. 2002. Emergency Relief Items Catalogue 2002.

International Health Journal (IHJ)

- IHJ 1. 2003. (Cairncross, S.). Water supply and sanitation: some misconceptions, Editorial in Tropical Medicine and International Health Journal. Vol 8. No 3, Mar 2003.

International Water and Sanitation Centre (IRCNL)

- IRCNL 1. 2002. Small Community water Supplies. Technology, people and partnership. IRC Technical Paper Series 40.
- IRCNL 2. 2003. VIH/SIDA and water, sanitation and hygiene: Thematic Overview Paper.
- IRCNL 3. 1994. (Margaret E. Bentley M.E., Boot M.T., Gittelsohn J., Stallings R.Y.). Occasional Paper Series 27. The Use of Structured Observations in the Study of Health Behaviour.
- IRCNL 4. 2004. Sustainability of hygiene behaviour and the effectiveness of change interventions. Lessons learned on research methodologies and research implementation from a multi-country research study. Fascicule 1
- IRCNL 5. 2004. Sustainability of hygiene behaviour and the effectiveness of change interventions. Lessons learned on research methodologies and research implementation from a multi-country research study. Fascicule 2

International Rescue Committee (IRC)

- IRC 1. 2004. Environmental Health Field Guide. 1. Introduction.
- IRC 2. 2004. Environmental Health Field Guide. 2. IRC Overview.
- IRC 3. 2004. Environmental Health Field Guide. 3. Technical Support Team.
- IRC 4. 2004. Environmental Health Field Guide. 4. Environmental Assessments.
- IRC 5. 2004. Environmental Health Field Guide. 5. Indicateurs and Summarised Published Normes.
- IRC 6. 2004. Environmental Health Field Guide. 6. Proposal Development.
- IRC 7. 2004. Environmental Health Field Guide. 7. Outbreak Response.
- IRC 8. 2004. Environmental Health Field Guide. 8. Water Supply and Distribution.
- IRC 9. 2004. Environmental Health Field Guide. 9. Sanitation.
- IRC 10. 2004. Environmental Health Field Guide. 10. Vector Control.
- IRC 11. 2004. Environmental Health Field Guide. 11. Hygiene Promotion and Health Education.
- IRC 12. 2004. Environmental Health Field Guide. 12. Community Participation.
- IRC 13. 2004. Environmental Health Field Guide. 13. Personnel Management.
- IRC 14. 2004. Environmental Health Field Guide. 14. Contract Management.
- IRC 15. 2004. Environmental Health Field Guide. 15. Logistics.
- IRC 16. 2004. Environmental Health Field Guide. 16. EH Related Computer Software.
- IRC 17. 2004. Environmental Health Field Guide. A. IRC EH Contact Information (NY and Field)
- IRC 18. 2004. Environmental Health Field Guide. B. IRC Core EH Library
- IRC 19. 2004. Environmental Health Field Guide. C. Extended List of EH References.
- IRC 20. 2004. Environmental Health Field Guide. D. Useful Websites.
- IRC 21. 2004. Environmental Health Field Guide. E. Water-borne Diseases.
- IRC 22. 2004. Environmental Health Field Guide. F. Vector Transmitted Diseases
- IRC 23. 2004. Environmental Health Field Guide. G. Cost Comparators.
- IRC 24. 2004. Environmental Health Field Guide. H. Portable Library CD-ROM Contents October 2004.

Note: tous les documents susmentionnés sont en attente de publication finale

Intermediate Technology Development Group (ITDG)

- ITDG 1. 2005. Developing Groundwater. A guide for rural water supply.
- ITDG 2. 2000. (Ferron, S., Morgan, J. and O'Reilly, M.). Hygiene Promotion. A Practical Manual for Relief and Development.
- ITDG 3. 1984. (Jordan, T.D. Jr.). A Handbook of Gravity-flow Water Systems for Small Communities.

Johnson Screens (JS)

- JS 1. 1995. (Driscoll, F.G.). Groundwater and Wells. A comprehensive study of groundwater and the technologies used to locate, extract, treat, and protect this resource. Deuxième édition. Sixième impression.

Medecins sans frontières (MSF)

- MSF 1. 1997. Refugee Health. An Approach to Emergency Situations.

Merlin

- MERLIN 1. 2005. (Laurence C. and Poole L.). Service Delivery in Difficult Environments: Transferable Approaches from the Humanitarian Community

Netherlands Development Organisation (SNV)

- SNV 1. 1993. GFS Training for Implementors.

NORAD

- NORAD 1. Logical Framework Analysis.

Netherlands Water Partnership (NWP)

- NWP 1. 2004. Smart Water Solutions. Examples of innovative, low-cost technologies for wells, pumps, storage, irrigation and water treatment.

NIC

NIC 1. Rural Watsan Norms Nicaragua.

Overseas Development Institute (ODI)

ODI 1. 1994. (Chalinder, E.). Water and Sanitation in Emergencies.

OXFAM

- OXFAM 1. 2003. (Moss, S). Improving access to safe water for vulnerable communities in Mulanje district in southern Malawi.
- OXFAM 2. 2003. (Stoupy, O). An assessment of improved community water points in south of Mulanje District, Malawi.
- OXFAM 3. 2005. Emergency Response Manual. Third Edition – Draft. Paragraph 2.2.
- OXFAM 4. 1995. (Thomson, M.C.). Disease Prevention through Vector Control. Guidelines for relief organisations.
- OXFAM 5. OXFAM guidelines for water treatment in emergencies.
- OXFAM 6. Guidelines for public health promotion in emergencies.
- OXFAM 7. Guidelines for excreta disposal in emergencies.
- OXFAM 8. Malaria Control manual and other malaria related documents.
- OXFAM 9. 2005. Rapid household surveys executed by partner organizations of OXFAM in Bangladesh (request information through OXFAM).
- OXFAM 10. 1998. (Ferron, S.). Guidelines for hygiene promotion in emergencies.

PAHO

- PAHO 1. 1998. Natural Disaster Mitigation in Drinking Water and Sewerage Systems. Guidelines for Vulnerability Analysis. Reprint (2001).
- PAHO 2. 2005. (Morgan, O.). Infectious disease risks from dead bodies following natural disasters.
- PAHO 3. 2002. Emergencies and Disasters in Drinking Water Supply and Sewerage Systems: Guidelines for Effective Response.

Practica Foundation (PRACT)

- PRACT 1. <http://www.practicafoundation.nl/lowcosttech/lowcost.htm>
- PRACT 2. 2005. Rota-sludge and stone hammer drilling. Draft.

REDR

- REDR 1. 2002. (Davis J and Lambert R). Engineering in emergencies. A practical guide for relief workers. Second edition.

SA

SA1 2001. South Africa Watsan Regulations.

SIDA

SIDA 1. 1998. (Department for Natural Resources and the Environment). Guidelines for Environmental Impact Assessments in International Development Cooperation.

SKAT

- SKAT 1. Solar water disinfection. EAWAG and SANDEC.
- SKAT 2. 2005. The rope pump concept.

SPHÈRE

- SPHERE 0. 2004. Le projet Sphère – Charte humanitaire et normes minimalistes pour les interventions lors des catastrophes. Aperçu de toutes les parties inclus.
- SPHERE 1. Chapitre 1 : normes minimales communes à tous les secteurs
- SPHERE 2. Chapitre 2 : normes minimales dans les secteurs de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de la promotion de l’hygiène
- SPHERE 3. La charte humanitaire
- SPHERE 4. Qu’est-ce que Sphère ?

United Nations Children's Fund (UNICEF)

- UNICEF 1. 2004. Core Commitments for Children in Emergencies.
UNICEF 2. 1999. Technical guideline series. Towards better programming. A water handbook.

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNEU)

- PNEU 1. 2000, Report of the Brainstorming on Environmental Impact of Refugee Settlement and Flows in Africa, Nairobi, Kenya.

Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR)

- UNHCR 1. 1997. Vector and Pest Control in Refugee Situations.
UNHCR 2. 1995. Sexual violence against refugees. Guidelines on prevention and response.
UNHCR 3. Refugee children: guidelines on protection and care.
UNHCR 4. 1991. Guidelines on the protection of refugee women.
UNHCR 5. 1992. Water manual for refugee situations.

U.S. Agency for International Development (USAID)

- USAID 1. 1999. (Billig, P. et al). Water and Sanitation Indicators Measurement Guide. Food and Nutrition Technical Assistance Project.

Armée américaine (USACE)

- USACE 1. 1986. Technical manual. Water desalination.
USACE 2. 2002. Unit field sanitation team.
USACE 3. Water supply, water distribution.
USACE 4. 1985. Water supply, water storage.
USACE 5. 1987. Water supply sources and general considerations.
USACE 6. 1985. Water supply, water treatment.

Water and Sanitation Sector Group Afghanistan (WSSGA)

- WSSGA 1. 1999. Community Handpump Water Supply and Sanitation Guide for Afghanistan.

Wateraid (WA)

- WA 1. 2003. (Stoupy, O.). Halving the proportion of people without access to safe water by 2015 – a Malawian perspective. Part 2.

WEDC

- WEDC 1. 2003. (Moss, S.). Re-evaluating emergency water supply in 'complex droughts' in Africa. 29th WEDC International Conference. Abuja, Nigeria.
WEDC 2. 2004. (House, S. and Reed, B.). Emergency water sources. Guidelines for selection and treatment. 3rd Edition.
WEDC 3. 2004. (Harvey, P. and Reed, B.). Rural Water Supply in Africa. Building Blocks for Handpump Sustainability.
WEDC 4. 2003. (Rottier, E. and Ince, M.). Controlling and Preventing Disease. The role of water and environmental sanitations interventions.
WEDC 5. 2002. (Harvey, P., Baghri, S. and Reed, B.). Emergency Sanitation. Assessment and Programme Design.
WEDC 6. 2004. (Lacarin, C. and Reed, B.). Emergency Vector Control using Chemicals. 2nd Edition.
WEDC 7. 2002. (Buttle, M. and Smith, M.). Out in the cold. Emergency Water Supply and Sanitation for Cold Regions.

WELL

- WELL 1. 2005. (Clasen T.). Well factsheet. Household Water Treatment.
WELL 2. 2005. (Fisher J.). WELL Briefing Note 12: Why should the water and sanitation sector consider disabled people? Based on a full report by Hazel Jones of WEDC.

Banque mondiale (BM)

- WB 1. 2002. (Mukherjee N., van Wijk C.). Sustainability Planning and Monitoring in Community Water Supply and Sanitation. A Guide on the Methodology for Participatory Assessment (MPA) for Community-Driven Development Programs.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

- WHO 1. 1983. Minimum evaluation procedure. Genève. (Document de l'OMS non publié ETS/83.1 CDR/OPR/83.1).
- WHO 2. 2005. Planning emergency sanitation.
- WHO 3. 2005. Cleaning and disinfection of water storage tanks and tankers.
- WHO 4. 2005. How to measure chlorine residual.
- WHO 5. 2005. Minimum water quantity needed for domestic uses.
- WHO 6. 2005. Cleaning and disinfection of boreholes in emergencies.
- WHO 7. 2005. Cleaning and disinfection of wells in emergencies.
- WHO 8. 2005. Delivering safe water by tankers.
- WHO 9. 2005. Disposal of dead bodies in emergency conditions.
- WHO 10. 2005. Emergency treatment of drinking water at point of use.
- WHO 11. 2005. Rehabilitating small-scale piped water distribution systems after an emergency.
- WHO 12. 2005. Rehabilitating water treatment works after an emergency.
- WHO 13. 2005. Solid waste management in emergencies.
- WHO 14. 2005. Essential hygiene messages in post-disaster emergencies.
- WHO 15. 2002. (Edited by Wisner, B. and Adams, J.). Environmental health in emergencies and disasters.
- WHO 16. Flooding and communicable diseases fact sheet.
- WHO 17. 1998. PHAST step-by-step Guide: A participatory approach for the control of diarrhoeal diseases.

ZIM

- ZIM 1. 2003. Zimbabwe Watsan Normes.